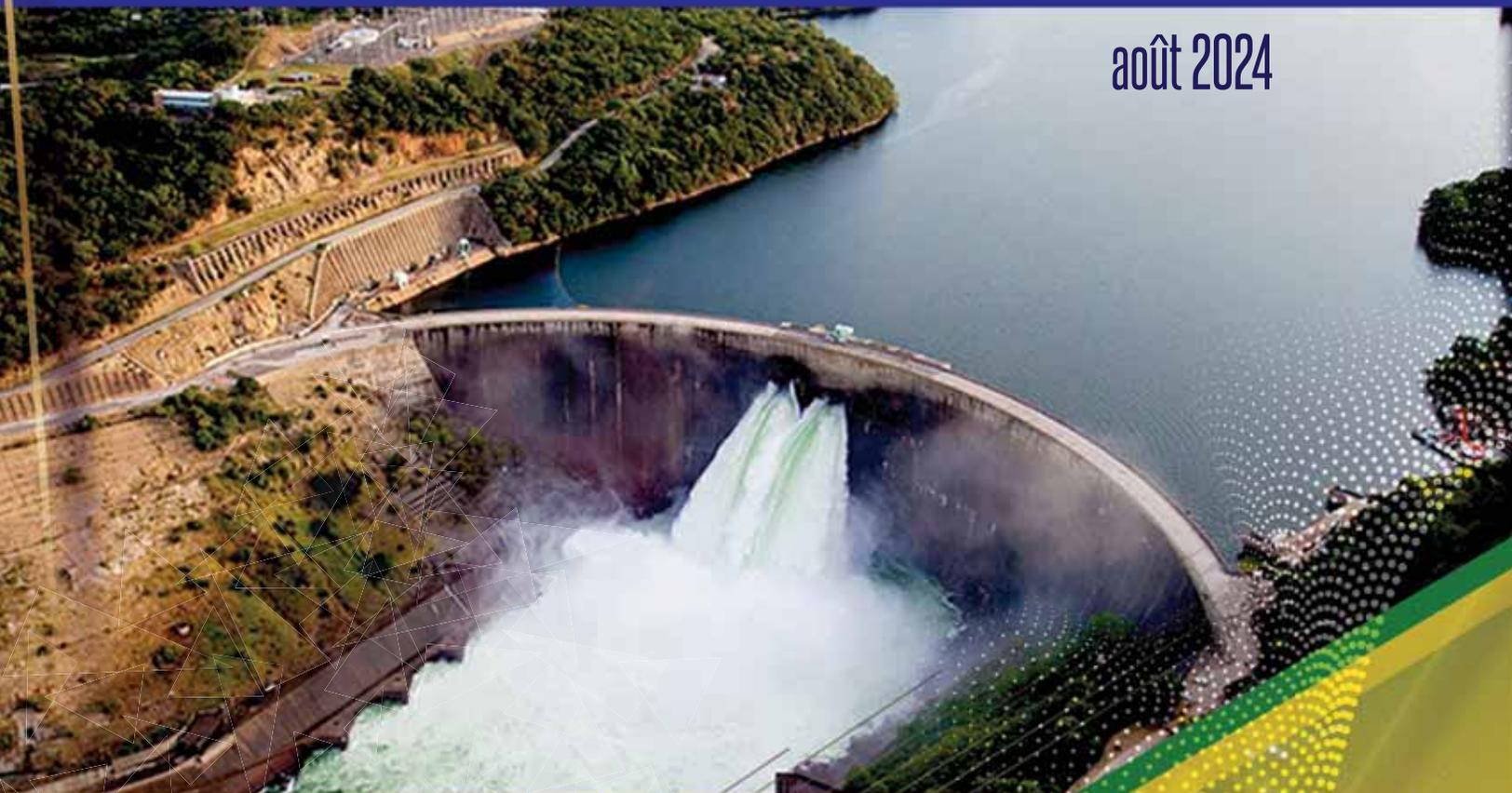




Rapport du Secrétaire exécutif de la SADC

Vue d'ensemble des interventions et de l'évaluation des résultats intermédiaires du Plan de développement stratégique indicatif régional (RISDP 2020–2023)

août 2024



L'autorisation d'utiliser le contenu de cette présentation, notamment le texte, les graphiques, les logos, les icônes, les dessins, les cartes, les liens vers et depuis, la mise en page ailleurs et les conditions, peut être adressée à registry@sadc.int

2024

TABLE DES MATIÈRES

Préface	i
Sigles et acronymes	ii
Résumé	iv
1 Introduction	5
2 Méthodologie	6
2.1 Analyse et interprétation des données	6
2.2 Limites et mises en garde concernant la méthodologie	6
3 Analyse situationnelle	7
3.1 Contexte économique mondial	7
3.1.1 Tendances budgétaires et monétaires mondiales	7
3.1.2 Prix mondiaux des produits de base	8
3.2 Tendances économiques mondiales	8
3.2.1 Performance des secteurs budgétaire et extérieur	8
3.2.2 Inflation continentale	8
3.3 Performance de la région de la SADC	9
3.3.1 Croissance économique et inflation	9
3.4 Performance des secteurs budgétaire et extérieur	10
3.5 Perspectives et risques pour la SADC en 2024 et à moyen terme	11
4 Performance régionale selon les piliers du RISDP 2020-30	12
4.1 Fondement : Paix, sécurité et bonne gouvernance	12
4.1.1 Préserver la paix, la sécurité et la stabilité	12
4.1.2 Déploiement rapide de la force en attente de la SADC	12
4.1.3 Prévenir, gérer et résoudre les conflits	12
4.1.4 Renforcer l'alerte rapide pour la prévention et l'atténuation des conflits	13
4.1.5 Mission d'observation électorale de la SADC	13
4.1.6 Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent	13
4.1.7 Accroître la participation des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité	15
4.1.8 Faciliter la circulation des personnes dans la région	15
4.1.9 Honorer les fondateurs de la SADC	16
4.1.10 Intensifier les efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée	16
4.2 Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés	17
4.2.1 Augmenter la production et le commerce dans la région	18
4.2.2 Augmenter l'emploi dans le secteur manufacturier	18
4.2.3 Accroître le commerce dans la région	19
4.2.4 Accroître le commerce intra-SADC et extrarégional	19
4.2.5 Développement de chaînes de valeur régionales	22
4.2.6 Améliorer l'accès aux services financiers bancaires et non bancaires... ..	23
4.2.7 Promouvoir la coopération monétaire régionale et les paiements transfrontaliers	23
4.2.8 Promouvoir les investissements directs étrangers conformément aux normes internationales et aux tendances mondiales	24
4.2.9 Améliorer la performance de la région en matière de convergence macroéconomique	24
4.2.10 Améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire	25
4.2.11 Promouvoir le développement du tourisme dans la région	26
4.3 Pilier II : Développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale.....	27

TABLE DES TABLEAUX

4.3.1	Augmenter la capacité de production d'électricité et l'accès à l'électricité	28
4.3.2	Diversifier la production d'énergie	28
4.3.3	Augmenter la part des énergies renouvelables	29
4.3.4	Développer des projets énergétiques régionaux	29
4.3.5	Connectivité Internet et mobile	30
4.3.6	Renforcer la cybersécurité et harmoniser les cadres juridiques	32
4.3.7	Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement	32
4.3.8	Améliorer l'observation météorologique et les prévisions saisonnières... ..	33
4.3.9	Améliorer l'efficacité des infrastructures et des services de transport	33
4.4	Pilier III : Développement du capital social et humain	37
4.4.1	Éliminer l'incidence du choléra	38
4.4.2	Réduire l'incidence de la tuberculose et le nombre de décès dus à cette maladie	38
4.4.3	Réduire l'incidence du paludisme et la mortalité due à cette maladie	38
4.4.4	Améliorer la nutrition et les autres résultats en matière de santé	40
4.4.5	Réduire le chômage	42
4.4.6	Améliorer l'accès à l'éducation	45
4.5	Questions transversales	46
4.5.1	Promouvoir l'égalité des sexes dans la région	47
4.6	Gestion stratégique du RISDP	55
4.6.1	Signer et ratifier les protocoles, les accords et les autres instruments juridiques	56
4.6.2	Mobiliser des ressources pour les programmes d'intégration régionale de la SADC	57
4.6.3	Faire connaître la SADC à ses citoyens et au monde entier	58
4.6.4	Gérer efficacement le budget du Secrétariat	58
5	Coopération et intégration continentales	59
6	Institutions de la SADC	60
7	Questions émergentes dans la Région	60
8	Conclusion et recommandations	61
8.1	Conclusions	61
8.2	Problèmes d'ordre économique	61
8.2	Fondements : Paix, sécurité et bonne gouvernance	61
8.2.2	Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés	61
8.2.3	Pilier II : Développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale	61
8.2.4	Pilier III : Développement du capital social et humain	61
8.2.5	Questions transversales	61
8.2.6	Mobilisation de ressources	61
8.3	Recommandations	62
8.3.1	Développement économique	62
8.3.2	Infrastructure	62
8.3.3	Développement social et humain	62
8.3.4	Paix et sécurité	62
8.3.5	Égalité des sexes	62
8.3.6	Changement climatique et catastrophes	62
8.3.7	Mobilisation de ressources	62
8.3.8	Exécution	62

LISTE DES FIGURES

Tableau 1 : Nombre de cas de corruption en 2022	14
Tableau 2: État des exigences en matière de VISA dans la Région	15
Tableau 3 : Dépense intérieure brute en recherche et développement (DIRD) en % du PIB	22
Tableau 4 : Dépense intérieure brute en recherche et développement (DIRD) en % du PIB	23
Tableau 5 : Système d'offre et de demande d'électricité, 1er trimestre 2024	28
Tableau 6 : État d'avancement de la construction de l'OSBP	34
Tableau 7 : Total du réseau ferroviaire régional total (RRN) dans la région SADC (km)	36
Tableau 8 : Cas de paludisme et incidence par État membre, 2022	39
Tableau 9 : Décès et taux de mortalité dus au paludisme dans la SADC, 2022	40
Tableau 10 : Parité entre les sexes par État membre	47
Tableau 11 : Représentation des femmes au sein du Parlement (2018-2022, %)	48
Tableau 12 : Partenaires Internationaux de Coopération : Financement et Domaines de Soutien	59

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Croissance économique mondiale dans certains domaines	7
Figure 2 :	Déficit budgétaire , déficit public et inflation mondiale	7
Figure 3 :	Indice des prix des matières premières	8
Figure 4 :	Croissance économique Continentale	8
Figure 5 :	Déficit budgétaire et déficit des comptes courants	9
Figure 6 :	Taux d'inflation continentale	9
Figure 7 :	Croissance moyenne du PIB réel et inflation dans la région de la SADC	10
Figure 8 :	Taux d'inflation régional de la SADC	10
Figure 9 :	Évolution du déficit budgétaire et de la dette de la SADC par rapport au PIB	10
Figure 10 :	déploiements de la SEOM et enrôlement des électeurs	13
Figure 11 :	Valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB dans les États membres en 20231	18
Figure 12 :	Emploi dans le secteur manufacturier par les États membres	18
Figure 13 :	Commerce manufacturier dans la SADC, en millions de dollars, 2015 – 2022	19
Figure 14 :	Commerce manufacturier dans la SADC, en millions de dollars, 2022 - 2022	19
Figure 15 :	Commerce intra-SADC et extra-régional dans la région	20
Figure 16 :	Commerce intra-SADC en % du commerce total de la SADC entre les États membres, 2023	21
Figure 17 :	Commerce intra-SADC de produits manufacturés (%), 2022	21
Figure 18 :	Solde total des échanges de marchandises , millions de dollars, 2023	21
Figure 19 :	Transactions réglées par le RBTR	24
Figure 20 :	Entrées et sorties d'investissements directs étrangers dans la région de la SADC (en millions de USD)	24
Figure 21 :	Agriculture en pourcentage du PIB dans la SADC	26
Figure 22 :	Adhérents des États membres déposés au SPGRC	26
Figure 23 :	Mix énergétique Installé, 2023	29
Figure 24 :	Projets énergétiques hautement prioritaires proposés	29
Figure 25 :	Abonnés pour 100 habitants	30
Figure 26 :	Pourcentage de la population bénéficiant d'une couverture par le réseau mobile 3G	30
Figure 27 :	Pourcentage de la population bénéficiant d'une couverture par le réseau mobile 4G	31
Figure 28 :	Abonnés au cellulaire mobile par 100 habitants	31
Figure 29 :	Points d'échange Internet (IXP) de la SADC	31
Figure 30 :	Réduction de l'eau collectée par les Barrages de la région (Source : SADC, 2024)	32
Figure 31 :	Carte - Déploiement des systèmes de suivi des trajets dans les corridors [CTMS]	34
Figure 32 :	Carte - Réseau ferroviaire régional international de la SADC (RRN)	35
Figure 33 :	Pourcentage de changement dans la capacité des ports régionaux de la SADC	36
Figure 34 :	Décès annuels dus à la tuberculose par État membre, 2016-2021	38
Figure 35 :	Prévalence de la surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	41
Figure 36 :	Taux d'allaitement maternel exclusif pour les enfants de moins de 6 mois	41
Figure 37 :	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance	47
Figure 38 :	Charge de retard de croissance dans la SADC	42
Figure 39 :	Taux de chômage dans les États membres de la SADC, 2024	43
Figure 40 :	Travail des enfants dans les États membres de la SADC (5-17 ans), 2024	44
Figure 41 :	Taux de participation de la main-d'œuvre par statut de citoyenneté	44
Figure 42 :	Part en pourcentage des cas de violence à caractère sexiste déclarés par sexe	49
Figure 43 :	Décès dus aux maladies et personnes touchées par les catastrophes dans la région de la SADC, 2020 - 2022	50
Figure 44 :	Nombre de décès liés au sida dans la région SADC, 2010 - 2022	53
Figure 45 :	Progrès des États membres de la SADC vers les objectifs 95-95-95, 2022	53
Figure 46 :	Pourcentage de couverture du programme de lutte contre la transmission du VIH de la mère à l'enfant, 2020 - 2022	54
Figure 47 :	Ratification des protocoles de la SADC	57

PRÉFACE

Chaque année, j'ai le privilège de présenter ce rapport phare aux dirigeants de la SADC, aux États membres et aux autres parties prenantes, résumant les progrès de la région en matière d'intégration et de coopération régionale. Rendre compte des progrès de la SADC et de ses institutions en matière d'intégration et de coopération régionales ne fait pas seulement partie intégrante de mon mandat, mais également constitue une occasion pour nous tous de rester mobilisés dans nos efforts de changer la vie de nos citoyens.

Ce rapport est un moyen de célébrer nos succès collectifs et de stimuler le dialogue sur les questions les plus urgentes qui affectent la progression de la SADC vers un avenir commun. Il met en évidence de manière concise nos avancées dans les divers piliers du plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) 2020-2030, en dépit des obstacles auxquels les États membres font collectivement face en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement socio-économique au moyen de l'intégration et la coopération.



La région de la SADC maintient fièrement une paix et une stabilité relatives, grâce à l'engagement inébranlable des États membres et aux ressources financières importantes qu'ils allouent en appui aux programmes.

Nous poursuivons nos avancées significatives dans les domaines de la paix et de la sécurité, des infrastructures et du développement socio-économique. Malheureusement, nos avancées en matière d'intégration régionale sont fortement entravées par des facteurs externes tels que les effets de la sécheresse, la pandémie de COVID-19, ainsi que les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient. Il est donc impératif de rechercher des solutions durables au niveau local afin de garantir la progression des objectifs de développement de la région.

J'invite les dirigeants et les décideurs politiques de la région à fournir des orientations indispensables sur la SADC que nous voulons, en tenant compte des opportunités et des défis mondiaux, continentaux et régionaux. Notre région bénéficie d'une main-d'œuvre qualifiée dans tous les domaines de l'intégration régionale. Je fais donc appel aux groupes de réflexion, aux secteurs de mise en œuvre, aux acteurs non étatiques, aux partenaires de développement et aux citoyens de la SADC à travailler en collaboration avec le Secrétariat afin de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre des interventions qui accéléreront l'action au cours des dernières années du RISDP.

Alors que nous commémorons la deuxième année de l'adoption du système de tableau de bord prospectif au Secrétariat, poursuivons l'écriture de notre histoire à succès avec des résultats dont nous pouvons être fiers et dont nous pourrions nous souvenir avec satisfaction.

J'attends avec impatience une collaboration fructueuse entre le Secrétariat, les États membres, les partenaires internationaux de coopération (PIC) et les autres parties prenantes. Les défis mentionnés dans ce rapport appellent à des réformes politiques courageuses, à une mobilisation renforcée des ressources, ainsi qu'à une coopération et des partenariats stratégiques efficaces. Il est essentiel que nous unissions nos forces, que nous nous engagions pleinement et que nous mettions en œuvre des initiatives axées sur les individus en vue de promouvoir le développement de notre région et répondre aux besoins de ses habitants, conformément à la Vision 2050.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. Magosi', written in a cursive style.

Monsieur Elias M. Magosi
Secrétaire exécutif de la SADC

SIGLES ET ACRONYMES

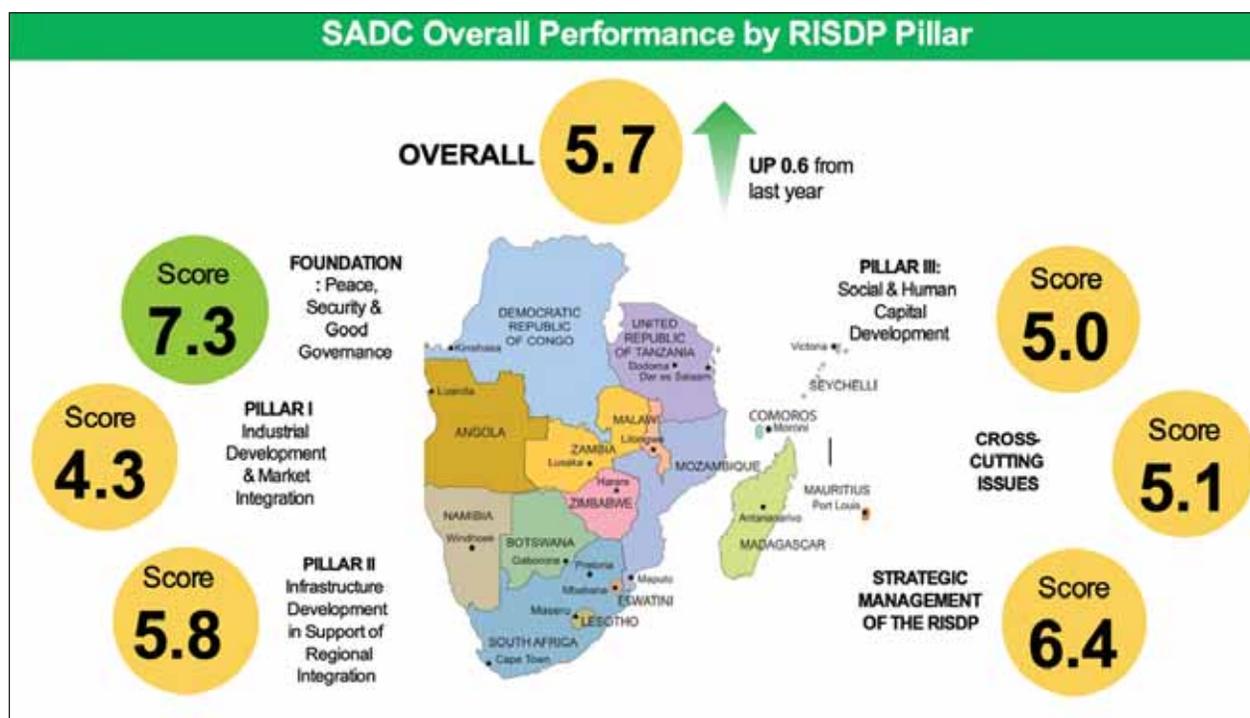
Acronymes	Définition
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
BAD	Banque africaine de développement
CUA	Commission de l'Union africaine
AWS	Station météorologique automatisée
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CTMS	Système de suivi des trajets dans les corridors
IFD	Institutions de financement du développement
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
UE	Union européenne
FAO:	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
IDE	Investissements directs étrangers
ZLE	Zone de libre échange
VBG	Violence basée sur le genre
GCCA+	Programme de l'Alliance mondiale Plus face au changement climatique
PIB	Produit intérieur brut
DIRD	Dépenses intérieures brutes de recherche et développement
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
PIC	Partenaire de Coopération Internationale
OIT	Organisation internationale du travail
INN	illicite, non déclaré et non réglementé
IXP	Point d'échange Internet
LEAP	L'application de la loi et la lutte contre le braconnage ;
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
VMA	Valeur de Manufacture Ajoutée
NCOF	Forum national sur les perspectives climatiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
AnE	Acteurs non étatiques
ODeL	Apprentissage ouvert, à distance et en ligne
OSBP :	Poste frontière à guichet unique
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PTME	Prévention de la transmission mère-enfant
PPP	Partenariat public-privé
RBO	Organisations des bassins fluviaux
RCTC	Centre régional de lutte contre le terrorisme
FDR	Fonds de développement régional
CER	Communauté économique régionale
RIDMP	Plan directeur révisé de développement des infrastructures régionales
RIP	Politique Régionale d'irrigation
RIP	Politique Régionale d'irrigation
RLAH	Itinérance comme à la maison (Roam like at home)
RPTC	Centre régional de formation en maintien de la paix
RRN	Réseau ferroviaire régional
RTGS	Système de règlement brut en temps réel (RTGS)
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADCAT	Tribunal administratif de la SADC
SAMIDRC	Mission de la SADC en République Démocratique du Congo
SAMIM	Mission de la SADC au Mozambique
SEOM	Mission d'observation électorale de la SADC
SGR	Chemin de fer à écart normal
SNC	Comité national de la SADC
SPGRC	Centre de ressources phytogénétiques de la SADC
SUT	Université de la Transformation de la SADC
TB	Tuberculose
TFCA	Zone de conservation transfrontalière (Trans-Frontier Conservation Area)
TFTA	Zone de libre-échange tripartite
RESPONSABLE	Organisation mondiale de la santé

RÉSUMÉ

L'objectif de la SADC est d'œuvrer pour un développement économique et socio-économique durable et équitable afin de réduire la pauvreté, d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des populations d'Afrique australe, ainsi que de soutenir les individus défavorisés à travers l'intégration régionale. Cet objectif est défini dans le cadre du RISDP 2020-2030, qui englobe les piliers de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance, du développement industriel et de l'intégration des marchés, des infrastructures, du développement social et humain, des questions transversales liées au genre et à la jeunesse, à l'environnement et au changement climatique, à la gestion des risques de catastrophe et à la gestion stratégique du RISDP 2020-2030. Le Secrétariat collabore étroitement avec les États membres, considérés comme des acteurs clés et des moteurs de l'intégration régionale, grâce à des stratégies et des plans élaborés au niveau national.

Ce rapport présente les progrès accomplis dans la réalisation des résultats sélectionnés et des principaux indicateurs de performance

La SADC a obtenu un score de performance modéré de 5,7 sur 10 pour les piliers du RISDP en 2023-24, marquant ainsi une légère baisse par rapport au score de 6,1 enregistré en 2022-23. Cette performance s'explique par les effets continus de la crise liées à la pandémie de COVID-19, les chocs climatiques, notamment le phénomène El-Nino et les sécheresses, ainsi que la guerre qui se poursuit entre la Russie et l'Ukraine. Le score modéré reflète à la fois les progrès et les difficultés persistantes dans les différents secteurs. Le pilier de la Fondation relatif à la paix, à la sécurité et à la bonne gouvernance s'est avéré être le domaine le plus performant avec un score de 7,3, démontrant l'engagement de la région à maintenir la stabilité et à renforcer les processus démocratiques. Inversement, le Pilier I : Le développement industriel et l'intégration des marchés ont reçu une évaluation peu satisfaisante de 4,3, soulignant ainsi la nécessité d'améliorer significativement des aspects tels que la valeur ajoutée manufacturière, le commerce régional et les investissements directs étrangers. Il est clair que les différences de performance entre les piliers mettent en évidence le besoin d'interventions ciblées et d'une allocation adéquate des ressources afin d'atteindre une intégration régionale plus équilibrée et plus complète.



Fondement : Paix, sécurité et bonne gouvernance

Un excellent score de 7,3 a été systématiquement atteint en matière de promotion de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance. La région a fait des avancées significatives dans le renforcement de la démocratie grâce à la mise en place des missions d'observation électorale de la SADC (SEOMS) et au bon déroulement des élections. Il convient également de souligner les avancées significatives réalisées dans le maintien de la paix et de la sécurité grâce à la mobilisation de la Force en attente de la SADC en République démocratique du Congo et au Mozambique. Les progrès ont également été constatés dans le domaine du recouvrement des avoirs illicites et dans la participation et le leadership des femmes en matière de paix et de sécurité. Cependant, il est impératif de redoubler d'efforts en vue de garantir une paix durable dans les régions en conflit et contre la hausse notable des activités criminelles transfrontalières.

Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés

La SADC a enregistré un score moyen de 4,3 pour le pilier I. La part de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) par rapport au PIB continue de diminuer. La situation est similaire en ce qui concerne les emplois dans l'industrie manufacturière, le commerce intra-SADC et les investissements directs étrangers.

Plusieurs facteurs continuent d'influer sur les progrès de l'intégration régionale. Malgré la résilience de l'économie mondiale, l'inflation a diminué et devrait continuer à baisser à l'échelle mondiale. La dette publique a augmenté, les déficits budgétaires se sont accentués et les prix des produits de base ont diminué. La croissance économique du continent et de la région SADC a suivi ces tendances. La dette publique est à un niveau critique pour la SADC, le déficit de la balance courante continue de se creuser et les réserves de change sont en baisse. La majorité des États membres n'ont pas réussi à atteindre les objectifs établis en termes d'inflation, de déficit public, de déficit budgétaire et de croissance du PIB réel, bien que des améliorations soient prévues en 2024.

Il est toutefois encourageant de constater que le commerce extrarégional a connu une augmentation notable, et que l'inclusion financière s'est élevée à un impressionnant taux de 77% en 2023. De plus, les transactions traitées via le système de règlement brut en temps réel (RTGS) ont doublé depuis 2019. En 2023, le secteur du tourisme a connu une reprise grâce à l'augmentation notable du nombre de visiteurs en provenance de pays tiers. Les initiatives de la SADC visant à améliorer la circulation aérienne sont un facteur clé de la reprise actuelle et rapprochent la région de son objectif de 25,5 millions d'habitants d'ici 2030.

Les résultats de la SADC dans le domaine agricole sont variables, avec une légère augmentation de la production végétale, notamment des céréales, et de la production animale. Cependant, les conséquences d'El Nino ont provoqué des pertes de récoltes étendues et une détérioration de l'insécurité alimentaire par rapport à l'année précédente. Il est impératif d'entreprendre des actions sérieuses afin de permettre à la SADC de moderniser le secteur agricole.

Pilier II : Développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale

Le score du développement des infrastructures s'est élevé à 5,8 par rapport à l'année 2022-23. Globalement, on a pu constater des avancées notables dans la connectivité numérique de la région, grâce aux progrès réalisés en matière de haut débit et de connectivité mobile. Treize États membres de la SADC ont déjà accompli l'objectif fixé pour 2025 en termes de large bande, ce qui signifie que 80 % de leur population bénéficie désormais de services à haut débit ainsi que d'une interconnexion régionale adéquate. Il est intéressant de noter que la pénétration moyenne de la téléphonie mobile est élevée, atteignant les 91 %, alors que celle de l'internet reste modérée avec 54 %. Plus de la moitié des États membres ont également migré de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre (TNT).

Les progrès dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont mitigés, les améliorations étant plus significatives dans l'accès à l'eau que dans l'assainissement. Des efforts supplémentaires sont déployés pour améliorer la disponibilité de l'eau dans la région grâce à des initiatives ciblées dans le secteur de l'eau. Il est essentiel que les États membres mettent l'accent sur l'optimisation du stockage de l'eau dans la région.

Les infrastructures du réseau routier régional sont relativement solides. Des avancées sont en cours pour la conclusion d'accords sur les corridors en vue d'étendre, d'améliorer et de moderniser les réseaux d'infrastructures routières essentiels de la région. Quatre postes frontaliers à guichet unique (Chirundu, Kazungula, Mwami/Mchinji, Nakonde/Tunduma, Dedza/Colomue) ont été créés pour certains des corridors de transport régionaux prioritaires. Il est indispensable de déployer des efforts additionnels afin d'améliorer l'état global des routes et de faire avancer les domaines ferroviaire et portuaire.

Il existe actuellement des projets énergétiques régionaux essentiels en cours, ainsi que des projets de corridors en cours de réalisation ou à différents stades de mise en œuvre. Cependant, il est indéniable que le secteur de l'énergie doit relever des défis majeurs, tels qu'un manque croissant de capacité, un accès limité à l'électricité, un faible niveau d'échanges d'électricité et une part d'énergie renouvelable de 38 %. Le charbon représente la principale source de combustible avec 59 % du bouquet énergétique, suivi par l'hydroélectricité à hauteur de 24 % et une faible contribution d'autres sources renouvelables. En 2023, la région a mis en service 1 261 MW, mais a connu un déficit de capacité de 8 441 MW. Toutefois, la situation s'est améliorée dans certaines parties de la région au cours des quatre (4) premiers mois de 2024. À la fin du mois d'avril 2024, le déficit a été diminué à 3 681 MW grâce à la pleine opération de plusieurs centrales thermiques, notamment en Afrique du Sud.

Pilier III : Développement du capital humain et social

La région a obtenu un score moyen de 4,5 pour cette composante, indiquant des avancées dans la lutte contre le paludisme et la tuberculose. Malgré la baisse de l'incidence de la tuberculose, la région continue de faire face à un nombre important de décès liés à cette maladie chaque année. De même, le taux de paludisme reste élevé dans plusieurs pays à forte charge de morbidité. Parallèlement, la région a été touchée par des flambées de choléra dans divers pays, se propageant depuis le début de l'année 2023.

La question de la nutrition demeure préoccupante, avec une prévalence élevée de l'anémie chez les femmes, un retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans et une augmentation des cas de surpoids et d'obésité chez les jeunes enfants. Des avancées encourageantes ont été observées en ce qui concerne l'augmentation des taux d'allaitement maternel exclusif.

Le taux de chômage varie considérablement d'un État membre à l'autre, de 0,9 % à 31,4 % en 2023. Il est également inquiétant de constater que le taux d'emploi dans l'industrie stagne à 12 % seulement, ce qui est bien en dessous de l'objectif régional de 40 % d'ici 2030. Le travail des enfants reste également un défi majeur pour la région.

Questions transversales

Un score de 5,1 % a été obtenu, montrant des avancées modérées dans les questions transversales, avec certains domaines enregistrant une évolution positive malgré les difficultés rencontrées pendant la période post-COVID-19.

Égalité entre les sexes Dans l'ensemble, les progrès en matière de parité hommes-femmes sont satisfaisants. La Namibie et l'Afrique du Sud ont réussi à maintenir une parité hommes-femmes remarquable au sein de l'exécutif, en atteignant l'objectif de 50 % de représentation des femmes. Toutefois, aucun État membre n'a atteint une représentation de 50 % des femmes au parlement. La violence fondée sur le genre (VFG) reste une préoccupation majeure dans la région, les femmes étant touchées de manière plus disproportionnée que les hommes dans les cas de VFG signalés en 2023.

Gestion des ressources naturelles : La couverture forestière a augmenté et se rapproche de l'objectif de 2030. Le nombre d'espèces animales menacées a diminué. Actuellement, 12 des 16 zones de conservation transfrontalières (TFCA) prévues sont en opérationnelles et il est à noter que les captures de poissons et l'aquaculture ont connu une augmentation de plus de 50 % entre 2019 et 2023.

VIH/sida : La prévalence du VIH a progressivement diminué, le Botswana, l'Esuatini, la Tanzanie et le Zimbabwe atteignant les objectifs de 95-95-95 en matière de traitement du VIH. La Namibie a été le premier État membre à forte charge de morbidité à faire des avancées notables dans l'élimination de la transmission verticale du VIH et de l'hépatite B.

Gestion stratégique du RISDP 2020-2030

Un score de 6,4 a été enregistré pour la gestion stratégique. 185 millions USD ont été mobilisés en 2023-24, ce qui représente une augmentation de 81 % par rapport aux 35 millions USD mobilisés en 2022-23. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme d'intégration régionale dépassent ceux qui sont mobilisés chaque année. Il est crucial pour les États membres d'examiner attentivement un plus large éventail d'options décrites dans le cadre de la mobilisation des ressources afin de mobiliser des fonds. De plus, il est impératif de mettre en place rapidement le Fonds de développement régional de la SADC (RDF).

En 2023, la Région aura développé 58 protocoles. Plusieurs de ces protocoles et autres instruments juridiques ont été mis en application. Sur un total de 58 protocoles, 35 sont en vigueur et 23 ne le sont pas. Il est essentiel que les États membres travaillent ensemble jusqu'à signer et ratifier les protocoles afin de garantir leur entrée en vigueur.

Le Secrétariat a maintenu un excellent niveau de performance en matière de gestion des ressources conformément aux règlements financiers de la SADC. Jusqu'à présent, la région n'a pas respecté les critères en matière de ressources humaines établis dans la structure organisationnelle du Secrétariat, ce qui a un impact direct sur la réalisation des priorités régionales. Le taux de rétention des employés est généralement élevé, atteignant 89 % en 2024. Le taux de rotation du personnel a augmenté en 2022, mais a diminué en 2023.

Progrès réalisés en matière d'intégration continentale

Actuellement, la SADC assure la présidence la zone de libre-échange tripartite (TFTA), comprenant 11 États membres/partenaires ayant approuvé l'accord. Le Secrétariat incite vivement les autres États membres à ratifier l'accord pour assurer son entrée en vigueur. D'autre part, 15 États membres de la SADC ont approuvé l'accord de la ZLECAF en vue d'établir un marché unique pour les biens et les services, favorisant ainsi la mobilité des hommes d'affaires et des investissements à travers le continent. Le Secrétariat encourage vivement Madagascar (le dernier État membre de la SADC) à ratifier l'accord.

La croissance économique de la SADC restera faible en raison des mauvais résultats d'autres indicateurs macroéconomiques, impactés par les effets durables de la COVID-19, du changement climatique et des tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient. Cependant, des avancées modestes ont été observées dans la région en ce qui concerne la mise en œuvre du plan RISDP 2020-2030 en 2023-24, même si ces résultats sont en deçà de ceux de l'année précédente.

Dans l'ensemble, les États membres ont maintenu un fort engagement dans la mise en œuvre de la RISDP 2020-2030, malgré les défis socio-économiques et géopolitiques rencontrés au cours des quatre dernières années. Il est possible de se maintenir sur la bonne voie et d'obtenir les résultats escomptés au cours des six dernières années du RISDP.

Difficultés et recommandations

Malgré des progrès notables, la région de la SADC reste confrontée à des défis socio-économiques importants qui entravent son développement et ses efforts d'intégration régionale. Ces défis, ainsi que les actions recommandées, sont résumés ci-dessous:

Problèmes d'ordre économique : La région fait face à une croissance économique faible, des performances macroéconomiques peu satisfaisantes et une dette publique élevée. Le commerce intrarégional reste faible, avec 18,3 % du commerce total, tandis que le secteur manufacturier stagne avec une VAM de 11,2 % du PIB. L'insécurité alimentaire s'est aggravée, passant de 15 % à 18 % de la population. Il est recommandé aux États membres de prendre des mesures pour encourager le commerce intrarégional, promouvoir l'industrie manufacturière, corriger les déséquilibres commerciaux, améliorer la convergence macroéconomique et élaborer des stratégies globales en matière de sécurité alimentaire.

Déficits en matière d'infrastructures : L'accès à l'électricité reste faible (56 %) par rapport à l'objectif de 85 %, avec un déficit important de capacité énergétique de 8 441 MW. La part des énergies renouvelables n'est que de 38 %, alors que l'objectif est de 80 %, et les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont insuffisantes dans de nombreuses régions. Afin de surmonter ce défi, il est essentiel que la région prenne des mesures pour résoudre les problèmes qui affectent la faible efficacité opérationnelle du secteur de l'énergie, promouvoir la diversification des sources d'énergie, accroître la part des énergies renouvelables, garantir un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement, et accélérer la mise en œuvre de projets d'infrastructures régionaux.

Questions de nature sociale et sanitaire : La région est confrontée à une résurgence des épidémies de choléra, à une forte prévalence du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, à des problèmes de nutrition persistants et à un taux de chômage élevé chez les jeunes (12,5 %). Le travail des enfants demeure un problème important dans plusieurs États membres. Il est recommandé que la SADC mette en œuvre des mesures visant à prévenir la résurgence du choléra, à réduire la prévalence et le nombre de décès dus aux maladies transmissibles, à relever les défis nutritionnels et à élaborer des stratégies pour lutter contre le chômage des jeunes et le travail des enfants.

Paix et sécurité : Les conflits en cours en RDC et au Mozambique, l'augmentation des activités criminelles transfrontalières et la lenteur du déploiement de la force en attente de la SADC continuent de compromettre la stabilité régionale. Il est important que les États membres redoublent d'efforts pour parvenir à une paix durable dans les zones de conflit, combattre la criminalité transfrontalière et améliorer la rapidité de déploiement des forces en attente de la SADC.

Inégalités entre les genres : Aucun pays membre n'a réussi à atteindre une représentation de 50 % de femmes au parlement, et la violence basée sur le genre demeure une préoccupation majeure dans l'ensemble de la région. Afin de continuer sur la voie de progrès, il serait bénéfique pour la SADC de soutenir activement des initiatives visant à accroître la présence des femmes dans les postes de direction et à renforcer les dispositifs de signalement et de lutte contre la violence fondée sur le genre.

Changement climatique et catastrophes : La région fait face à une augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes climatiques, en particulier des sécheresses causées par le phénomène climatique « El Niño », qui impactent plusieurs pays. Il est essentiel que la SADC mette en place des mesures efficaces pour faire face au changement climatique et renforcer les mécanismes régionaux de gestion des catastrophes.

Mobilisation des ressources : Il est crucial de trouver des solutions de financement innovantes pour pallier le manque de ressources important qui entrave la mise en œuvre des programmes régionaux. Il est recommandé que la région examine de nouvelles approches de financement et mette en place le Fonds de développement régional de la SADC afin de pallier le manque de ressources.

Obstacles à la mise en œuvre : La lenteur dans la ratification des protocoles et accords importants, ainsi que les disparités de performance entre les États membres dans différents domaines, compromettent les initiatives d'intégration régionale. Il est important que les États membres accélèrent la ratification des protocoles et accords clés et travaillent à obtenir des résultats plus cohérents dans la mise en œuvre des initiatives régionales.

Il est impératif de surmonter ces obstacles afin que la SADC puisse atteindre ses objectifs de développement et exploiter pleinement le potentiel de l'intégration régionale. La région a démontré son engagement en mettant en œuvre le RISDP 2020-2030, malgré les obstacles rencontrés, y compris les défis socio-économiques et géopolitiques récents. En restant concentrée et en travaillant ensemble, la SADC peut surmonter ces défis et réaliser ses objectifs au cours des six prochaines années du plan d'action actuel pour la réduction de la pauvreté et la croissance.



1 INTRODUCTION



La SADC en est à sa quatrième année de mise en œuvre du RISDP 2020-2030, un cadre global d'intégration régionale de la SADC comportant des étapes et des jalons concrets à franchir dans le cadre de la réalisation de la vision 2050 de la SADC. Le RISDP est structuré en plusieurs piliers : **Fondement** : Paix, sécurité et bonne gouvernance ; **Pilier I** : Développement industriel et intégration des marchés ; **Pilier II** : Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale ; **Pilier III** : Développement du capital social et humain ; **Questions transversales** (genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes) ; et la **gestion stratégique** du plan RISDP 2020-30.

L'article 6 du traité de la SADC implique les États membres à mettre en place des actions visant à favoriser la réalisation des objectifs de la SADC, tandis que l'article 15 (h) confie au secrétaire exécutif le suivi des progrès de la SADC en matière d'intégration régionale et la présentation au Conseil de rapports annuels sur les activités de la SADC et de ses institutions.

Le présent rapport offre ainsi un aperçu des performances de la région dans les domaines susmentionnés inscrits au RISDP 2023/24. Il se sert de résultats et d'indicateurs spécifiques pour mettre en lumière les succès importants et les obstacles rencontrés par les États membres dans leur quête commune d'une intégration régionale plus poussée et d'un développement durable. En outre, il décrit les progrès accomplis dans les domaines suivants:

- La signature, la ratification et la domestication des instruments juridiques de la SADC, y compris les protocoles ;
- Les performances de la SADC dans le cadre de l'Agenda 2063, de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et de la zone de libre-échange tripartite COMESA-CEA-SADC ;
- Les efforts déployés par la région en vue de mobiliser des ressources ; et

La mise en œuvre du thème de la SADC pour l'exercice 2023-24 intitulé « **Capital humain et financier : vecteur principal de l'industrialisation durable dans la région de la SADC** » lancé et dirigé par le Président en exercice de la SADC – S.E. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de l'Angola.

Des messages clés, des infographies (graphiques, cartes et tableaux) et des résumés succincts ont été utilisés pour illustrer les progrès réalisés dans le cadre du pilier RISDP.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 Analyse et interprétation des données

Le tableau de bord prospectif a été employé afin d'analyser et de comprendre les données et les informations. Les tableaux de bord ont été utilisés pour afficher les résultats sous forme de « tableaux de bord de performance », de graphiques, de diagrammes en barres, de tableaux et de cartes. Dans certains cas, des graphiques, des tableaux et des images ont été créés pour améliorer la présentation picturale des messages.

Le rapport met en lumière les résultats globaux de la région dans tous les domaines du RISDP 2020/2030. Ensuite, il évalue la note globale par pilier en se basant sur tous les PIC sélectionnés pour chaque pilier, notés sur 10.

Il arrive que les notes représentent des indicateurs absolus des avancées faites au cours de l'exercice 2023/24 par rapport à l'année ou aux années antérieures. Dans les quelques cas où les données 2023/24 n'étaient pas disponibles, les données 2021/22 et 2022/23 ont été utilisées. Les résultats sont également affichés sous forme de tableaux de bord, mettant en évidence les valeurs réelles par rapport aux objectifs fixés. Les tableaux de bord comportent les trois bandes de couleur suivantes :

- **Rouge** – pour les scores compris entre 0 % et 40 % et indiquant une mauvaise performance ;
- **Orange** – pour les scores compris entre 41 % et 69 %, ce qui signifie des performances modérées à bonnes ; et
- **Vert** – pour les scores supérieurs à 70 % et indiquant une bonne performance.

L'évaluation du rapport suppose que chaque pilier et PIC sont équivalents en termes d'importance, sans qu'une analyse approfondie de la pondération de ces éléments n'ait été réalisée. Il est supposé que toutes les ICP et toutes les activités sont réalisées en même temps et dans les mêmes délais. Ces suppositions ont été élaborées en considérant que le système de tableau de bord prospectif a été employé pour la première fois afin d'analyser le rapport du secrétaire exécutif et que la planification n'était pas fondée sur l'approche du tableau de bord prospectif.

2.2 Limites et mises en garde concernant la méthodologie

Les évaluations de performance générées par le système de tableau de bord prospectif dépendent de la disponibilité des données concernant les indicateurs clés de performance sélectionnés. Les scores reflètent également la performance globale de tous les PIC par pilier. En l'absence de données pour les indicateurs clés de performance sélectionnés, le système les considère comme ayant une performance nulle, ce qui a un impact sur la performance globale du pilier. En ce sens, les manques de données peuvent entraîner des scores qui ne reflètent pas correctement les avancées réalisées et les performances réelles du pilier.

Comme mentionné précédemment, l'analyse part du principe que tous les piliers et les indicateurs de performance clés ont un poids égal et sont mis en œuvre simultanément. Cela a permis d'obtenir une vue d'ensemble, car les performances sont étendues à tous les piliers et aux indicateurs clés de performance. Certains indicateurs ne s'appliquent pas à certains pays, de sorte que les calculs excluent ces cas exceptionnels.

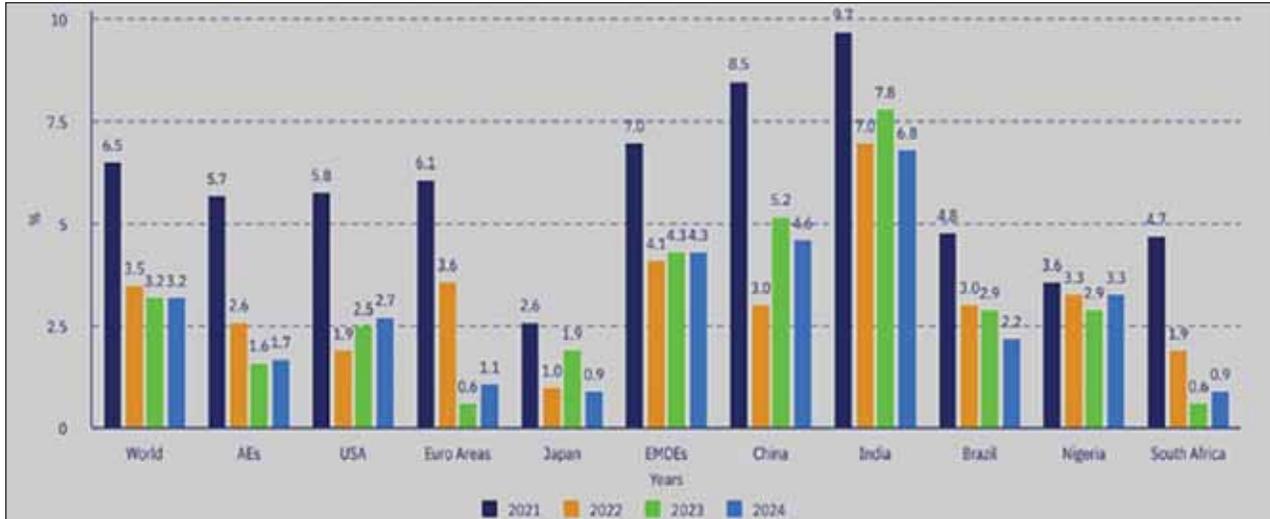
Chaque pays est évalué en fonction de sa performance, qui mesure les progrès réalisés entre la valeur de base et la valeur réelle en 2021 par rapport à la valeur attendue pour cette même année. Par conséquent, chaque pays est évalué en fonction de ses propres progrès vers les objectifs fixés pour 2023. Les comparaisons entre pays et régions révèlent les performances en fonction des niveaux de changement par rapport aux valeurs prévues pour 2021, et non pas en fonction de leur état de développement absolu.

3 ANALYSE SITUATIONNELLE

3.1 Contexte économique mondial

En 2023, l'économie mondiale a montré sa résilience avec une légère décélération de la croissance, passant de 3,5 % en 2022 à 3,2 %. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement après la pandémie, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'inflation et le resserrement synchronisé de la politique monétaire sont responsables de ce ralentissement. La croissance a été principalement portée par les économies émergentes et en développement en Asie et en Europe. Les prévisions suggèrent que la croissance mondiale demeurera précaire, à 3,2 %, en raison des pandémies, des taux d'intérêt élevés, de la diminution des mesures de relance budgétaire, du changement climatique, des tensions géopolitiques et du conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine. (Voir la figure 1).

Figure 1: Croissance économique mondiale dans certains domaines



Source : Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2024. AEs = économies avancées, EMDE = marchés émergents et économies en développement * indique des projections

Les prévisions économiques mondiales demeurent précaires, avec une croissance prévue de 3,2 % en 2024 en raison des répercussions durables de la pandémie, des taux d'intérêt élevés, du retrait des mesures de relance budgétaire, des conséquences du changement climatique et des tensions géopolitiques persistantes.

3.1.1 Tendances budgétaires et monétaires mondiales

Le niveau de la dette publique mondiale a augmenté au-delà des niveaux pré-pandémiques en raison de l'aggravation des déficits budgétaires, exposant les pays à faible revenu et les marchés émergents à des risques accrus de surendettement. En 2023, les déficits budgétaires mondiaux étaient en moyenne de 5,5 % du PIB et la dette publique s'élevait à 93,2 %, en raison de l'augmentation des dépenses et de la diminution des recettes. Les dépenses publiques sont restées élevées en raison des mesures de lutte contre la pandémie et des nouvelles mesures de relance budgétaire. Le risque de dégradation de la situation budgétaire en 2024 est élevé en raison des nombreuses élections et des pressions géopolitiques et des catastrophes naturelles potentielles, reflétant un « cycle budgétaire politique ». Le taux d'inflation mondial a baissé, passant de 8,7 % en 2022 à 6,8 % en 2023, en raison de la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi que d'un resserrement synchronisé des politiques monétaires. La baisse de l'inflation devrait se poursuivre pour atteindre 5,9 % en 2024 et 4,5 % en 2025, les économies avancées atteignant leurs objectifs plus rapidement que les économies émergentes et en développement (voir figure 2).

Figure 2 : Déficit budgétaire, déficit public et inflation mondiale



Source : Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2024.

3.1.2 Prix mondiaux des produits de base

En raison du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les prix des produits de base ont chuté en 2023 après avoir atteint un pic en 2022. Les tensions géopolitiques croissantes ont impacté cette baisse, la reprise économique en Chine moins forte que prévue, le resserrement monétaire à l'échelle mondiale, l'appréciation du dollar américain, l'augmentation de l'offre de pétrole et de gaz, ainsi que les bonnes récoltes. Le taux de l'indice des prix des produits de base de la Banque mondiale a enregistré une baisse de 24,22 %, tombant de 142,52 points en 2022 à 108,00 points en 2023, principalement en raison de la diminution des prix de toutes les matières premières, à l'exception des métaux précieux (or, platine et argent), comme indiqué dans la figure 3.

Figure 3: Indice des prix des matières premières

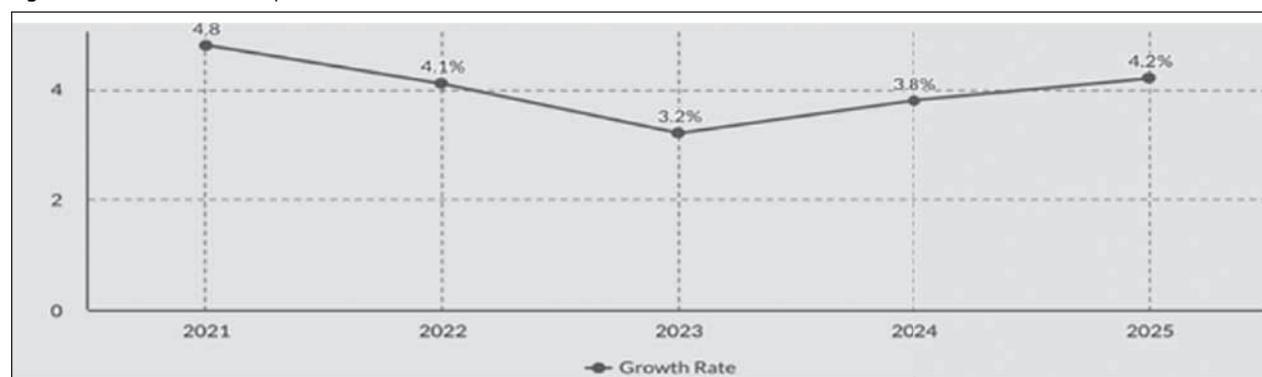


Source : Données de la Banque mondiale sur les prix des produits de base (feuille rose), 2024

3.2 Tendances économiques mondiales

L'économie de l'Afrique a connu un ralentissement en raison de la hausse des coûts de la vie, du changement climatique, des pandémies sanitaires et des tensions géopolitiques. La croissance moyenne du PIB réel est passée à 3,2 % en 2023 contre 4,1 % en 2022, en raison d'économies non diversifiées, de chocs multiples et d'une inflation élevée. Cependant, on prévoit une croissance de 3,8 % en 2024 et de 4,2 % en 2025. En dépit de ces obstacles, l'Afrique demeure la deuxième région la plus dynamique après l'Asie, affichant une croissance supérieure à la moyenne mondiale de 3 % en 2023, et devrait abriter 11 des 20 économies les plus dynamiques du monde en 2024 (voir figure 4).

Figure 4: Croissance économique Continentale

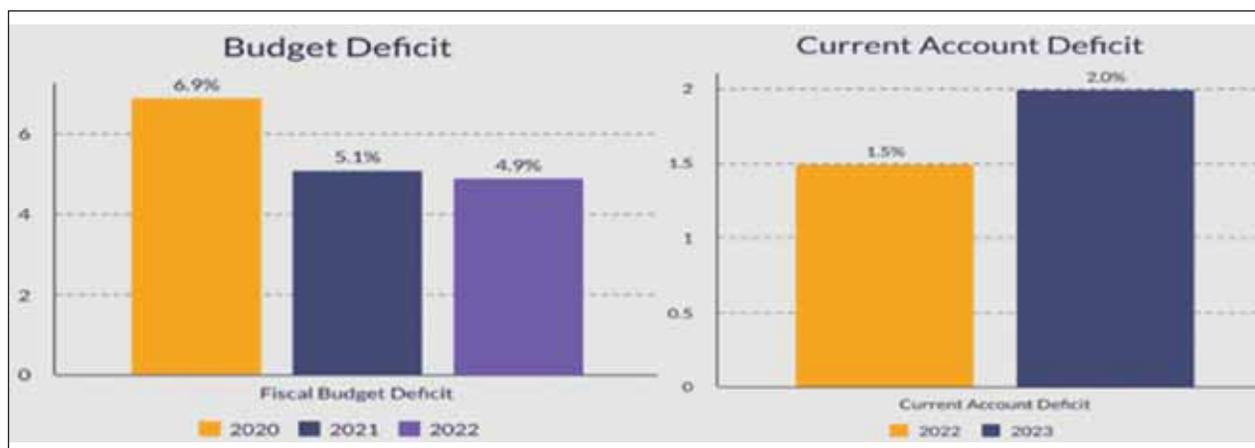


Source : BAD Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique, 2024

3.2.1 Performance des secteurs budgétaire et extérieur

En Afrique, le déficit budgétaire moyen a diminué, passant de 6,9 % du PIB en 2020 à 5,1 % en 2021 et à 4,9 % en 2022, pour se stabiliser en 2023 grâce à des mesures d'assainissement budgétaire et de restructuration de la dette, notamment au Ghana, en Zambie et en Éthiopie. Le taux d'endettement par rapport au PIB s'est maintenu à environ 63,5 % entre 2021 et 2023, puis devrait chuter à 60 % en 2024, mettant fin à une tendance à la hausse observée depuis dix ans. En raison de l'augmentation des importations, le déficit moyen des comptes courants du continent a augmenté, passant de 1,5 % du PIB en 2022 à 2 % en 2023. Les économies exportatrices nettes de pétrole ont enregistré une réduction des excédents de leur balance courante, tandis que les économies à forte intensité de ressources ont vu leurs déficits se creuser. Parallèlement, les économies à faible intensité de ressources ont réussi à améliorer leurs déficits, les ramenant à moins de 5 % du PIB en 2023. (Voir figure 5)

Figure 5: Déficit budgétaire et déficit des comptes courants



Source : États membres et perspectives de l'économie mondiale, 2024

3.2.2 Inflation continentale

En 2023, l'inflation moyenne en Afrique est demeurée élevée, atteignant 17,8 %, comparée à une moyenne de 10,1 % avant la pandémie (2015-19), comme l'illustre la figure 6. La prédominance fiscale, les chocs de l'offre agricole, la faible industrialisation et l'inflation importée sont à l'origine de cette inflation persistante. En 2023, le taux d'inflation a atteint son niveau le plus élevé de la décennie, enregistrant une hausse de 3,7 points de pourcentage par rapport à 14,1 % en 2022, ce qui a eu pour effet de réduire les gains macroéconomiques réalisés avant la pandémie. Dix-neuf nations africaines ont enregistré des taux d'inflation à deux chiffres à la fin de l'année 2022, ces taux étant demeurés stables en 2023 et devant baisser à 14 pays en 2024. Néanmoins, l'inflation demeurera élevée dans la majorité des nations, ce qui influencera les performances économiques.

Figure 6: Taux d'inflation continentale



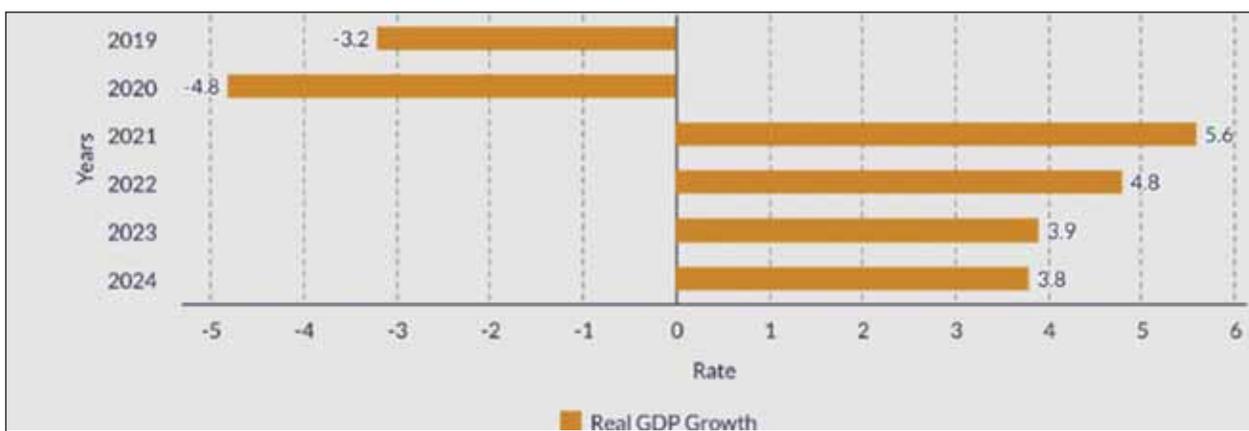
Source : États membres et perspectives de l'économie mondiale, 2024

3.3 Performance de la région de la SADC

3.3.1 Croissance économique et inflation

En 2023, l'économie régionale a maintenu un rythme modéré, affichant une croissance moyenne de 3,9 %, en baisse par rapport aux 4,8 % enregistrés en 2022, comme il est illustré dans la figure 7. Seul Maurice a atteint l'objectif régional d'une croissance de 7 % en 2023. La République démocratique du Congo et les Seychelles, qui ont atteint l'objectif en 2022, l'ont manqué en 2023. En 2024, on anticipe une croissance de 3,8 %, impactée par la reprise économique mondiale, l'inflation, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, les phénomènes climatiques et les conditions financières. La majorité des pays membres n'ont pas réussi à atteindre l'objectif de croissance de 7 % en 2023, ce qui témoigne de la performance économique globale de la région. Il est prévu que la croissance demeurera stable à 3,8 % en 2024.

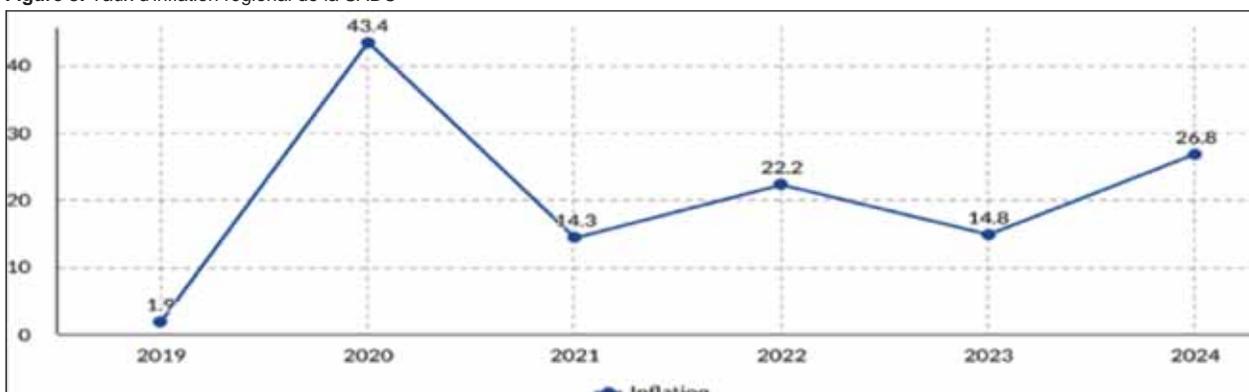
Figure 7: Croissance moyenne du PIB réel et inflation dans la région de la SADC



Source : États membres et perspectives de l'économie mondiale, 2024

En 2023, les pressions inflationnistes régionales ont été réduites grâce aux prix relativement bas de l'énergie, des denrées alimentaires, du pétrole et des matières premières, démontrant ainsi l'efficacité des mesures prises à l'échelle mondiale en vue d'atténuer les effets du conflit entre la Russie et l'Ukraine. La moyenne régionale de l'inflation est tombée de 22,4 % en 2022 à 14,8 % en 2023, principalement en raison de la diminution de l'inflation au Zimbabwe et dans d'autres États membres, comme l'illustre la figure 8. Sept États membres (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Maurice, Namibie et Tanzanie) ont atteint un objectif d'inflation régionale compris entre 3 et 7 %, par rapport aux quatre États membres en 2022. Cependant, les prévisions d'inflation pour l'année 2024 prévoient une hausse d'environ 26,8 %, ce qui risque d'influencer la consommation des ménages et les investissements du secteur privé.

Figure 8: Taux d'inflation régional de la SADC



Source : États membres et perspectives de l'économie mondiale, 2024

3.4 Performance des secteurs budgétaire et extérieur

En 2023, le déficit budgétaire a diminué à 3,6 % du PIB, comparé à 4,0 % en 2022, comme il est illustré dans la figure 9. Cinq États membres (Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho et Seychelles) ont atteint l'objectif régional de déficit budgétaire de 3 % du PIB en 2023, contre cinq en 2022. La dette publique a connu une augmentation légère, passant de 59,2 % en 2022 à 63,1 % en 2023. Six États membres (Botswana, RDC, Eswatini, Lesotho, Madagascar et Tanzanie) ont atteint l'objectif de 60 % de la dette régionale en 2023, comme en 2022. Les niveaux élevés d'endettement régional pourraient restreindre les investissements et les dépenses de développement, ce qui pourrait impacter la croissance durable à long terme et la convergence macroéconomique. La région fait face à des risques élevés de détresse financière et d'endettement, avec un déficit budgétaire prévu de s'aggraver légèrement pour atteindre 3,8 % du PIB en 2024 et une dette publique estimée à 58,8 % pour la même année.

Figure 9 : Évolution du déficit budgétaire et de la dette de la SADC par rapport au PIB



Source : États membres et perspectives de l'économie mondiale, 2024

En 2023, la situation du commerce extérieur régional s'est légèrement dégradée en raison de la baisse des prix des matières premières, impactant ainsi les États membres dépendant des exportations de ces produits. Le déficit de la balance courante en pourcentage du PIB s'est aggravé, passant de 3,9 % en 2022 à 4,1 % en 2023. Cinq États membres (Angola, Botswana, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe) ont obtenu des résultats supérieurs au seuil régional de 3 % du PIB en 2023, contre huit en 2022. La détérioration du déficit est causée par la baisse des prix des matières premières et par l'ampleur des importations liées aux mégaprojets en Namibie, au Mozambique et en Tanzanie.

En 2023, les réserves de change ont chuté à une moyenne de 4,1 mois de couverture des importations, contre 4,4 mois en 2022. Trois États membres (Angola, Botswana et Maurice) ont maintenu l'objectif régional de six mois de couverture des importations en 2023, tout comme en 2022. Six États membres (RDC, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique et Zimbabwe) ont enregistré moins de trois mois de couverture des importations, en partie en raison de la faiblesse de la conjoncture économique mondiale.

3.5 Perspectives et risques pour la SADC en 2024 et à moyen terme

En 2024, les États membres de la SADC devraient avancer vers l'atteinte des indicateurs de convergence macroéconomique. Cependant, les performances financières peuvent être impactées par les chocs climatiques, l'augmentation des taux d'intérêt, la marge de manœuvre budgétaire limitée, les niveaux d'endettement élevés, les tensions géopolitiques et le ralentissement de la croissance économique mondiale. Les piètres performances du programme de convergence macroéconomique (CME) représentent une menace majeure pour l'intégration régionale. Les États membres ont besoin de politiques assorties de mécanismes de stabilisation pour atténuer ces défis et protéger les objectifs des CEM et le bien-être des citoyens. Les prévisions pour l'année 2024 sont pleines d'incertitudes, avec des risques importants de détérioration, en particulier lors des élections au Botswana, à Maurice, au Mozambique, en Namibie et en Afrique du Sud, qui pourraient influencer la discipline budgétaire et les réformes structurelles.

Les tensions géopolitiques mondiales et l'augmentation du coût de la vie pourraient conduire à un resserrement monétaire accru. Les problèmes d'alimentation, de logistique et de crise pourraient avoir un impact négatif sur les espaces fiscaux et publics. La menace du changement climatique persiste, impactant l'agriculture et la sécurité alimentaire, ce qui souligne l'urgence de développer des stratégies de résilience face aux changements climatiques. Il est probable que la croissance économique soit affectée par le ralentissement mondial des prix des produits de base en raison de la faible demande pour les exportations de la SADC. Cela nécessite une diversification et la création d'un marché régional. En résumé, les États membres de la SADC font face à plusieurs défis qui pourraient compromettre leur avancée malgré les progrès réalisés vers la convergence macroéconomique. Il est primordial de faire face à ces risques en adoptant des politiques solides et une planification stratégique en vue d'assurer la stabilité économique et la croissance dans la région.

Le prochain chapitre présente une analyse détaillée de la performance régionale concernant les piliers du RISDP 2020-2030. Il examinera les avancées réalisées dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis dans le plan indicatif régional de développement stratégique, en mettant l'accent sur des domaines clés tels que l'industrialisation, l'intégration des marchés, le développement social et humain, ainsi que la paix et la sécurité. L'objectif de cette analyse est de souligner les succès et les secteurs nécessitant des améliorations afin de garantir le développement global de la région de la SADC.



4 PERFORMANCE RÉGIONALE SELON LES PILIERS DU RISDP 2020-30

La mise en œuvre du RISDP 2020-2030 a avancé de manière satisfaisante, obtenant une note globale de 5,7. La baisse de 0,5 point par rapport à l'année 2022-23 est due aux impacts persistants de la COVID-19, des chocs climatiques comme El-Nino et les sécheresses, ainsi qu'au conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine. Vous trouverez ci-dessous les scores présentés par pilier du RISDP. Ce rapport présente une analyse détaillée après avoir donné un aperçu de la performance de la SADC dans tous les piliers. Nous commençons par le pilier Fondation, puis les trois piliers principaux, les questions transversales et enfin la gestion stratégique du RISDP. Chaque section mettra en évidence les principales réalisations, les défis et les domaines à améliorer.



4.1 Fondement : Paix, sécurité et bonne gouvernance

Principaux messages

Performance globale : La région a obtenu une note de 7,3 en 2023/24.

- La SADC maintient une paix et une stabilité relatives, sans nouveaux conflits intra-étatiques ni actes de terreur importants.
- La situation au Mozambique et en République Démocratique du Congo demeure encore imprévisible.
- Des missions d'observation électorale de la SADC ont été déployées dans quatre États membres en 2023, conformément aux principes et lignes directrices de la SADC régissant la tenue d'élections démocratiques.
- La participation des électeurs aux élections tenues dans la SADC a augmenté de 14 points de pourcentage, passant de 41 % en 2022 à 55 % en 2023, toutefois elle demeure inférieure aux 65 % d'inscriptions sur les listes électorales enregistrés en 2020 et inférieure à l'objectif de 70 % visé pour 2030.
- On a enregistré 7 615 cas de corruption dans le secteur public, contre 1 005 cas dans le secteur privé.
- Les cas de blanchiment d'argent ayant fait l'objet d'une enquête sont passés de 729 en 2022 à 1166 en 2023.
- En 2022, une valeur de 124,4 millions USD serait passé par un cycle de blanchiment de capitaux et ce montant a augmenté pour atteindre 1,2 milliard USD.
- La valeur des avoirs illicites récupérés a diminué, passant de 1,5 milliard USD en 2022 à 286 millions USD en 2023. L'Angola, la Namibie et la Tanzanie ont toutefois enregistré une augmentation significative de la valeur des actifs récupérés en 2023.
- Au total, 534 femmes ont été déployées à divers postes de responsabilité dans les missions de la SAMIM et de la SAMIDRC.
- La ratification du protocole de SADC sur la facilitation de la circulation des personnes (2005) par seulement sept États membres est lente, et convaincre les autres États membres demeure un problème.
- La Région continue de mettre en œuvre diverses technologies, telles que les systèmes d'identification biométrique, afin de renforcer les contrôles aux frontières et de faciliter la détection et la prévention des documents frauduleux.
- La région a récupéré environ 8 391 armes à feu illégales et 89 101 munitions au cours de diverses opérations menées par les États membres.
- Au total, 9 128 armes à feu appartenant à des propriétaires disposent d'une autorisation d'utilisation ou à l'État et 56 munitions ont été déclarées volées ou perdues.
- L'accord portant amendement du Protocole sur le contrôle des armes légères et de petit calibre a été adopté et est entré en vigueur en septembre 2023.
- L'ensemble des seize (16) États membres mettent en œuvre des programmes de réadaptation et de réinsertion qui comprennent des services de conseil psychologique et spirituel, des éducateurs professionnels et non professionnels, des formations professionnelles, des foyers de réinsertion et des prisons ouvertes.

La SADC déploie des actions visant à améliorer la prévention, la gestion et la résolution des conflits, renforcer la coopération politique, la démocratie, la bonne gouvernance, l'État de droit, les droits de l'homme et la sécurité humaine, ainsi qu'à optimiser la défense et la sécurité collectives afin de protéger l'intégrité territoriale de la région. La Région a obtenu 7,3 points en 2023-24, soit une baisse de 0,4 points par rapport au 7,7 en 2022-23.





Crédits photos : Photos SAMIM

4.1.1 Préserver la paix, la sécurité et la stabilité



La Région est **généralement pacifique, sûre et stable**, à l'exception de la République Démocratique du Congo et du Mozambique, et aucun nouveau conflit armé ou conflit entre les États n'a éclaté. Il est indispensable de déployer des efforts afin d'établir une paix durable à l'Est de la RDC et à Cabo Delgado au Mozambique, tout en luttant contre la hausse importante des activités criminelles transfrontalières.

4.1.2 Déploiement rapide de la force en attente de la SADC

Les missions de la SADC au Mozambique (SAMIM) et en RDC (SAMIDRC) ont réalisé des progrès significatifs, y compris des efforts de reconstruction et le rapatriement de 600 000 personnes déplacées sur 1,2 million. La SAMIM a affaibli le groupe État islamique en renforçant les patrouilles et les opérations, en facilitant l'assistance humanitaire, en menant des actions visant à contrer la radicalisation et l'endoctrinement, et en assurant la protection des civils.

La SADC affiche des performances moyennes en ce qui concerne le déploiement de la Force en attente de la SADC lors de conflits et de situations d'urgence, en respectant les délais standards de réponse de 14 jours pour les conflits armés, les opérations humanitaires et les situations d'urgence complexes, et de 21 jours pour les autres cas. Dans le cadres des efforts visant à améliorer la réactivité, des projets sont en cours dont l'objectif est de mettre en place un centre logistique régional qui permettra une intervention rapide, des réponses rapides, sauvera des vies et évitera l'aggravation de la crise.

4.1.3 Prévenir, gérer et résoudre les conflits

La SADC a poursuivi ses efforts visant à renforcer la prévention, la médiation et la résolution des conflits grâce au comité des sages et du groupe de référence pour la médiation, en appliquant à la lettre les directives de la Troïka ou du Sommet de l'Organe. Le Lesotho a reçu un appui afin de faciliter la participation des parties prenantes et de terminer le processus de réforme. De plus, deux missions ont été menées en République Démocratique du Congo et au Zimbabwe afin de surveiller la sécurité, la paix et les conflits liés aux élections-



4.1.4 Renforcer l'alerte rapide pour la prévention et l'atténuation des conflits

La SADC supervise l'application des mécanismes d'alerte précoce afin de prévenir, résoudre et gérer les conflits grâce au centre régional d'alerte précoce, appuyé par les centres nationaux d'alerte précoce. Le Centre surveille quotidiennement les menaces politiques, sécuritaires et socio-économiques, et met en place des réponses adaptées afin de garantir la stabilité, la paix et la sécurité régionales.

- Menaces politiques, sécuritaires et socioéconomiques : La région subit une augmentation de l'ingérence étrangère en raison de la rivalité pour les ressources stratégiques et l'influence, se traduisant par le soutien aux ONG hostiles, les déclarations contradictoires de certaines ambassades et des sanctions. Les menaces sociales et économiques comprennent le vol de carburant, les enlèvements, l'extorsion, le racket de protection, le vandalisme et le gangstérisme, ciblant principalement les jeunes, les populations vulnérables et les élèves.
- Renforcement des capacités pour la médiation : La SADC a fait des avancées modestes dans l'amélioration de sa capacité de médiation en vue de résoudre les conflits politiques. Le secrétariat a renforcé les capacités des parties prenantes en matière de médiation, y compris les médiateurs inscrits sur la liste, le comité des sages, le groupe de référence pour la médiation, les acteurs non étatiques et les fonctionnaires des États membres.

4.1.5 Mission d'observation électorale de la SADC

La SADC a continuellement renforcé la démocratie électorale et la transparence des élections en mettant en œuvre les missions d'observation électorale de la SADC (SEOM) selon les principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques. En 2023, des missions d'observation électorale (SEOM) ont été déployées en RDC, en Eswatini, à Madagascar et au Zimbabwe (figure 10). Il est important d'analyser les raisons de la faible participation des électeurs inscrits, étant donné que le pourcentage est passé de 70 % en 2021 à 41 % en 2022, pour ensuite remonter à 55 % en 2023. Des mesures correctives doivent être mises en place en vue d'améliorer cette situation. Aucun incident électoral n'a été signalé pendant cette période.

Figure 10: déploiements de la SEOM et enrôlement des électeurs



Source : Rapports des SEOM

4.1.6 Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent



Nombre et valeur des cas de blanchiment de capitaux ayant fait l'objet d'une enquête

La SADC progresse dans la lutte contre la corruption. De bons résultats ont été enregistrés en ce qui concerne les enquêtes sur les affaires de blanchiment d'argent. Un score de 7,5 a été atteint pour le nombre de cas de blanchiment d'argent enquêtés et un score de 6,5 relatif à la valeur des cas enquêtés. En 2023, un total de 1 166 affaires qui ont fait l'objet d'une enquête, avaient une valeur combinée de 1 199 821 521 48,47 USD en 2023. On constate ainsi une augmentation par rapport aux 694 cas d'une valeur totale de 124,4 millions USD en 2022. L'Angola, la Namibie, Madagascar et la Zambie ont enregistré le plus grand nombre d'enquêtes sur des affaires de blanchiment d'argent.



Recouvrement d'avoirs illicites

Avec un score de 8, la Région continue de progresser en ce qui concerne le recouvrement des avoirs illicites. Par ailleurs, elle a constaté une réduction de la valeur des avoirs illicites recouverts par les États membres, qui est passée de 3,3 milliards USD en 2022 à 286 384 461,21 USD en 2023. Cependant, l'Angola, la Namibie et la République-Unie de Tanzanie ont observé une hausse significative de la valeur des avoirs récupérés en 2023 par rapport à 2022.

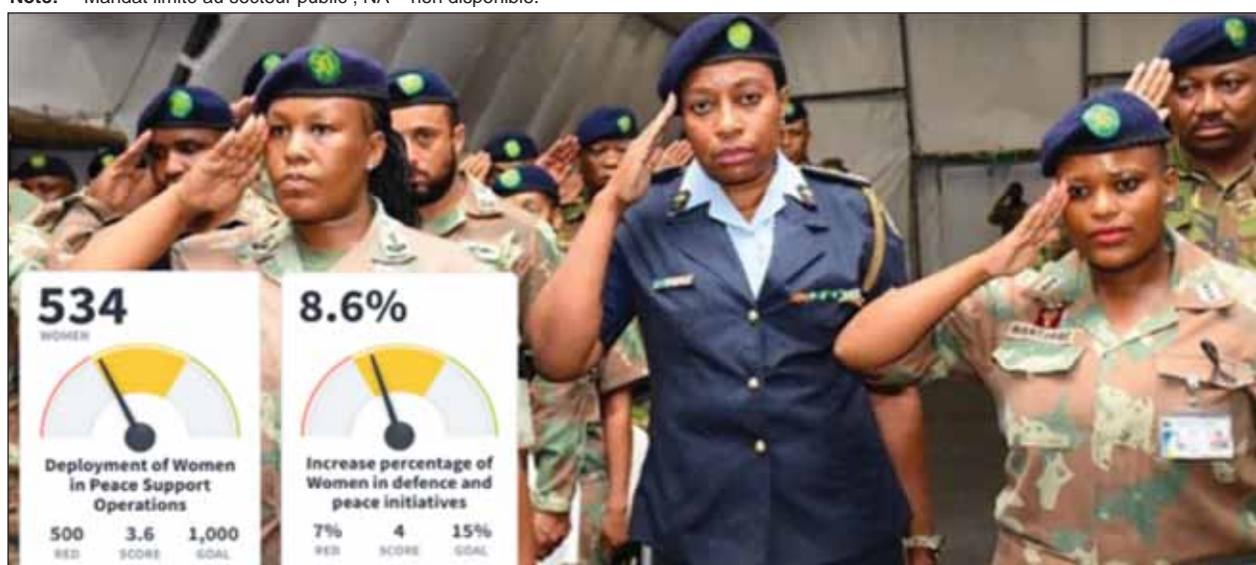
Corruption dans le secteur public et dans le secteur privé

Les cas de corruption dans le secteur public ont augmenté de 22 %, passant de 7 129 en 2021-22 à 8 667 en 2022-23, comme le montre le tableau 10. Il est recommandé que les États membres multiplient instamment les enquêtes sur les cas de corruption présumée et engagent des poursuites dans les cas où il existe des preuves de corruption, appuient les initiatives du secteur privé et d'autres parties prenantes pour accroître la participation à la lutte contre la corruption, revoient la législation et évaluent les risques de corruption dans les secteurs vulnérables.

Tableau 1 : Nombre de cas de corruption en 2022

États membres	2021/22		2022/23	
	Secteur public	Secteur privé	Secteur public	Secteur privé et autres secteurs
Angola	2299	0	939	179
Botswana	237	5**	163	13
R. D. Congo	N/A	N/A	147	0
Eswatini	13	14	15	6
Lesoto	N/A	N/A	N/A	N/A
Madagascar	341	426	2658	165
Malawi	659		905	306
Mauríciás	189	31	198	26
Moçambique	1240	399	1052	297
Namíbia	26	1	26	6
Seychelles	N/A	N/A	25	1
Afrique du Sud	14	**	N/A	**
République-Unie de Tanzanie	1097	91	1648	75
Zâmbia	505	14	308	16
Zimbabwe	509	175	583	212
Total	7129	1156	8,667	1,302

Note: ** Mandat limité au secteur public ; NA – non disponible.



Référence: Rapport annuel 2023 sur la lutte contre la corruption.

Crédits photos : Photos SAMIM

4.1.7 Accroître la participation des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité

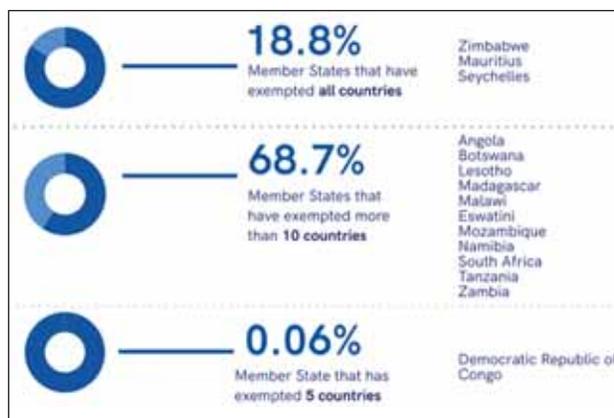
Il est impératif que la SADC renforce ses actions afin de promouvoir et de soutenir une représentation équitable et complète des femmes dans les secteurs de la paix et de la sécurité. Les déploiements de la SAMIM comptent 9,66 % de femmes, tandis que les déploiements de SAMIDRC en comptent 7,6 %. En somme, les femmes représentent 8,6 % de l'ensemble des missions, ce qui est en deçà de l'objectif de 30 % fixé d'ici 2030.

Il est encourageant de constater une hausse du nombre de femmes occupant des postes de direction, y compris une femme chef d'état-major pour la mission SAMIM, deux femmes commandants de contingent, un commandant de la composante aérienne et un coordinateur de la coopération civilo-militaire pour la mission SAMIM, ainsi que des femmes occupant d'autres postes clés.

4.1.8 Faciliter la circulation des personnes dans la région

La région maintient son engagement à faciliter la circulation des personnes et des biens afin de promouvoir l'intégration régionale, la croissance économique et le développement social. Cela a été réalisé principalement grâce à la mise en œuvre continue des dispositions du protocole de la SADC sur la facilitation de la circulation des personnes (2005 (non encore en vigueur)), telles que l'exemption de visa et la facilitation des visas, l'infrastructure transfrontalière et les systèmes de contrôle aux frontières, la disponibilité des documents de voyage pour ceux qui répondent aux exigences établies, l'exemption de visa de 90 jours, les accords bilatéraux visant à harmoniser les heures de travail aux frontières, le droit d'établissement et de résidence, etc. Il est vrai qu'il y a encore des efforts à

fournir, cependant de nombreux États membres de la SADC ont mis en œuvre des politiques d'exemption de visa ou de visa à l'arrivée pour la plupart des autres États membres, comme le démontre le tableau 2 ci-dessous, ce qui illustre les avancées réalisées en matière de mobilité et d'intégration régionales.



Sources : Comité ministériel de la SADC sur les archives de l'Organe, 2024

Tableau 2: État des exigences en matière de VISA dans la Région

État membre	Visa d'entrée requis
Angola	RD Congo, Comores
Botswana	RD Congo et Madagascar
Union des Comores	À actualiser
R. D. Congo	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Eswatini, Tanzanie et Zambie
Eswatini	R. D. Congo
Lesotho	Angola, Comores et RDC
Madagascar	Angola, Botswana, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud et Zambie
Malawi	R.D. Congo et Comores
Maurice	-
Mozambique	RDC, Madagascar, Comores
Namibie	RDC, Comores et Seychelles
Seychelles	-
Afrique du Sud	R.D. Congo et Comores
Tanzanie	Angola et Comores
Zambie	Comores, RDC et Madagascar
Zimbabwe	-

Source : Comité ministériel de la SADC sur les archives de l'Organe, 2024

4.1.9 Honorer les fondateurs de la SADC

La SADC accorde une grande valeur à la conservation de l'histoire politique de l'organisation, depuis l'époque de l'ancienne SADCC jusqu'à la SADC actuelle. Une statue en l'honneur de Son Excellence Mwalimu Julius Kambarage Nyerere a été inaugurée au bâtiment Julius Nyerere pour la paix et la sécurité.

4.1.10 Intensifier les efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée

La région poursuit ses efforts en menant des opérations conjointes transfrontalières, interrégionales et simultanées afin de lutter contre la criminalité organisée transnationale et de faire respecter la loi. Néanmoins, malgré la diminution de ces opérations, on a constaté une augmentation des activités criminelles transfrontalières entre 2022-23 et 2023-24. Le nombre d'arrestations et d'affaires transfrontalières a augmenté de manière significative (913).



Nombre d'opérations transfrontalières, d'arrestations, d'affaires et d'infractions enregistrées dans la région, 2022 et 2023

Le rapport des infractions enregistrées révèle une augmentation particulièrement préoccupante de la traite des êtres humains et des infractions liées aux motocycles. Les stupéfiants sont également une source d'inquiétude, car ils peuvent échapper à tout contrôle.

Cependant, la région a pris diverses mesures pour combattre la traite des personnes et le trafic de migrants, telles que l'amélioration du système de collecte de données de la SADC sur la traite des personnes et l'élaboration du protocole contre la traite des personnes.

Cependant, la région a pris diverses initiatives pour combattre la traite des personnes et le trafic de migrants, telles que l'amélioration du système de collecte de données de la SADC sur la traite des personnes et l'élaboration du protocole contre la traite des personnes. L'objectif de ces cadres est de promouvoir une coopération renforcée entre les États membres en vue de faire face de manière efficace à ces défis croissants.



4.2 Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés

Principaux messages

Performance globale : La région a enregistré un score de 4,3 en 2023/24.

- La valeur ajoutée manufacturière par rapport au PIB stagne à 11,2 % en 2023, avec des écarts importants entre les États membres.
- L'emploi dans l'industrie manufacturière a légèrement diminué de 0,3 %, passant de 12,7% en 2021 à 12,4% en 2022, entraînant des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes.
- La valeur de la commercialisation de produits manufacturés dans la Région de la SADC a augmenté de 45 372 millions USD en 2022, passant de 184 647 millions USD en 2021 à 210 019 millions USD en 2022.
- La part du commerce intra-SADC dans le PIB a augmenté pour atteindre 18,3 % en 2023, mais a diminué en valeur absolue.
- Les échanges extrarégionaux demeurent nettement plus élevés que les échanges intrarégionaux.
- Le commerce dans le secteur manufacturier au sein de la SADC a légèrement diminué de 0,2 % en 2022, passant de 22,9 % en 2021 à 22,7 % en 2022.
- La balance commerciale totale de la SADC a diminué, passant de 9 778 millions USD en 2023 à 19 533 millions USD.
- En dépit de la hausse des entrées, les investissements directs étrangers sont demeurés constants à 6 milliards d'euros en 2022.
- Le taux d'inclusion financière atteindra 77 % en 2023, contre 66 % en 2020.
- Les transactions de règlement brut en temps réel (RTGS) ont doublé entre 2019 et 2023.
- Les principaux indicateurs du programme de convergence macroéconomique n'ont pas atteint leurs objectifs.
- On a constaté une augmentation du nombre d'arrivées touristiques en provenance d'États non membres, soit 6 933 617 d'arrivées en 2020 à 12 700 000 en 2022, ce qui représente une progression vers l'objectif de 25 510 000 arrivées à l'horizon de 2030.
- La production céréalière a atteint 66,8 % de l'objectif fixé pour 2030. La production de bétail a atteint 66,7 % de l'objectif fixé pour 2030.
- L'insécurité alimentaire empire, passant de 15 % en 2022 à 18 % en 2023.



4.2.1 Augmenter la production et le commerce dans la région

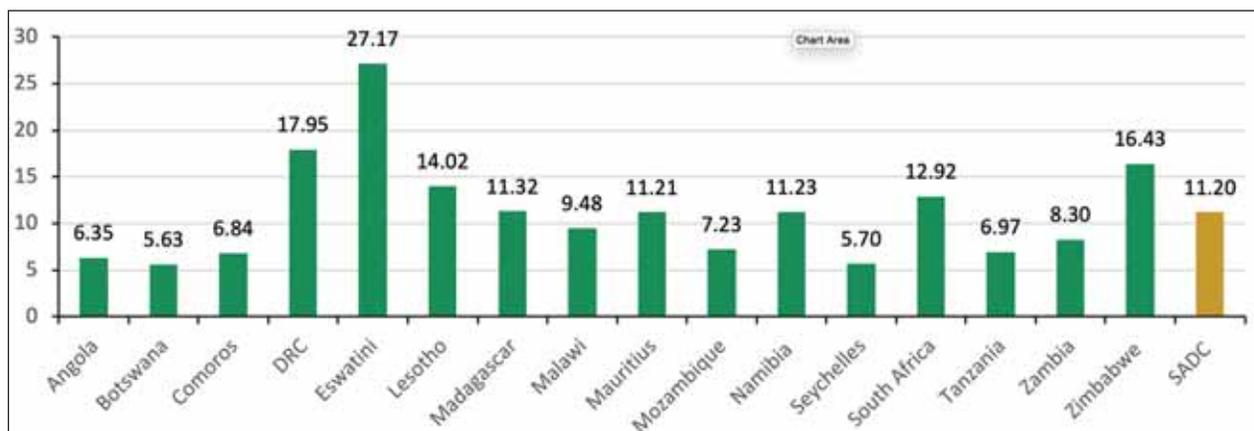
Valeur ajoutée de la production au PIB



Le secteur de la fabrication a toujours été un contributeur important au PIB, avec une valeur ajoutée manufacturière (VAM) se situant entre 11 et 12 %. La valeur ajoutée manufacturière (VAM) a progressé de 1,2 % entre 2022 et 2023, malgré sa baisse entre 2010 et 2016 due à la conjoncture économique mondiale, aux changements de politique intérieure et aux mutations économiques.

La VAM en pourcentage du PIB varie d'un pays de la SADC à un autre : Botswana (5,6 %), Eswatini (27 %), République démocratique du Congo (18 %), Lesotho (14 %), Afrique du Sud (12,9 %) et Zimbabwe (16,4 %). La figure 11 indique que la région pourrait ne pas atteindre l'objectif de 30 % de MVA d'ici à 2030.

Figure 11: Valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB dans les États membres en 2023



Source : Statistiques de la SADC, 2023

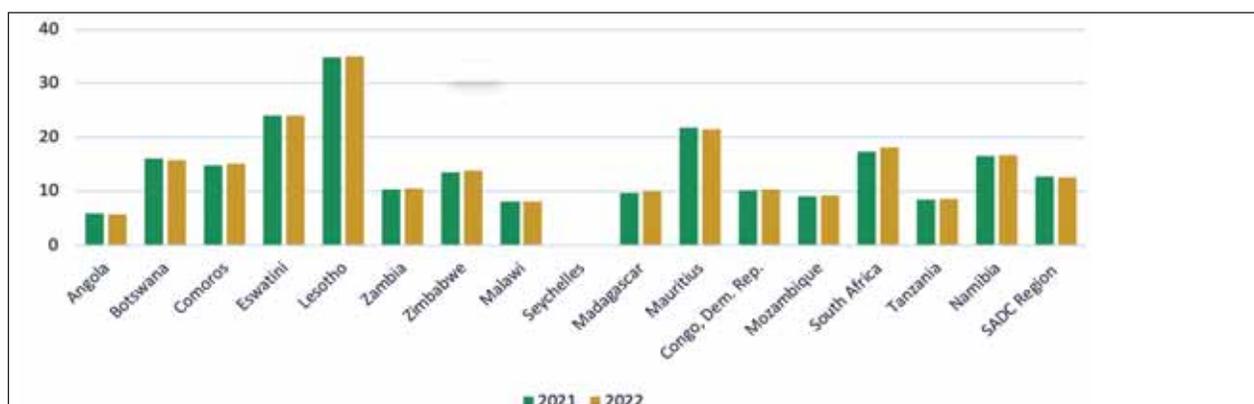
4.2.2 Augmenter l'emploi dans le secteur manufacturier



Il y a eu une légère baisse de 0,3 % de l'emploi dans l'industrie manufacturière, passant de 12,7 % en 2021 à 12,4 % en 2022, avec des écarts persistants entre les sexes : 9,1 % pour les femmes et 15,6 % pour les hommes.

L'objectif de 30 % d'emplois dans l'industrie d'ici à 2030 reste lointain. L'emploi dans le secteur de l'industrie varie d'un État membre à l'autre : L'Eswatini et le Lesotho ont les pourcentages d'emploi les plus élevés (25-30%). Au cours de la période allant de 2021 à 2022, on a observé des variations légères dans les taux d'emploi de la plupart des pays, avec une augmentation pour certains et une légère diminution pour d'autres. La figure 12 met en évidence ces variations.

Figure 12: Emploi dans le secteur manufacturier par les États membres



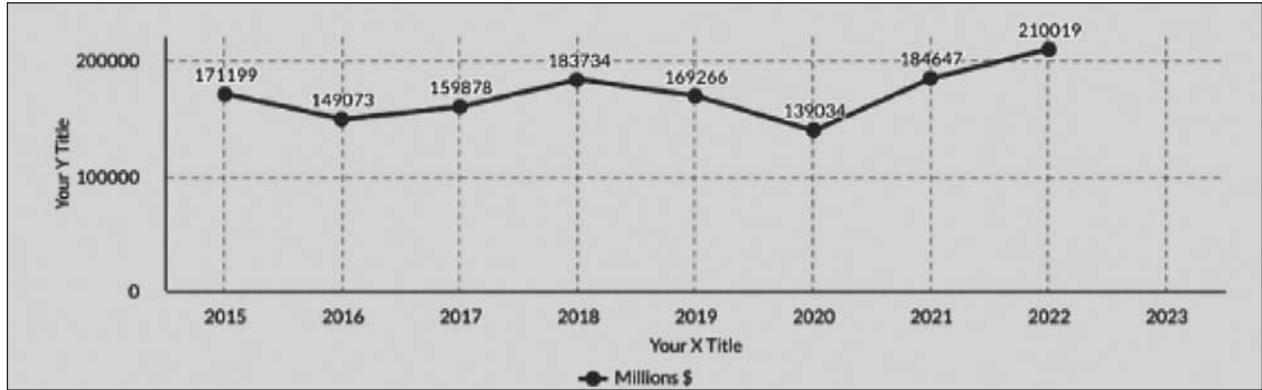
Source : Indicateurs du développement dans le monde : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators#>, téléchargé en mai 2024

4.2.3 Augmenter le commerce dans la région

Commerce de produits manufacturés dans la région

La valeur des échanges de produits manufacturés dans la région est passée de 171 199 millions USD en 2015 à 210 019 millions USD en 2022, le point le plus bas étant atteint en 2020 avec 139 034 millions USD et le plus haut en 2022, comme le montre la figure 13. La croissance la plus importante s'est produite entre 2020 et 2021. Malgré les fluctuations, il y a eu une augmentation claire de 38 820 millions de dollars sur une période de sept ans, mettant en évidence l'importance du commerce intra-régional et de la coopération industrielle. Il est crucial de renforcer les capacités de production, de promouvoir le transfert de technologies et d'améliorer la facilitation des échanges pour assurer une croissance régionale durable.

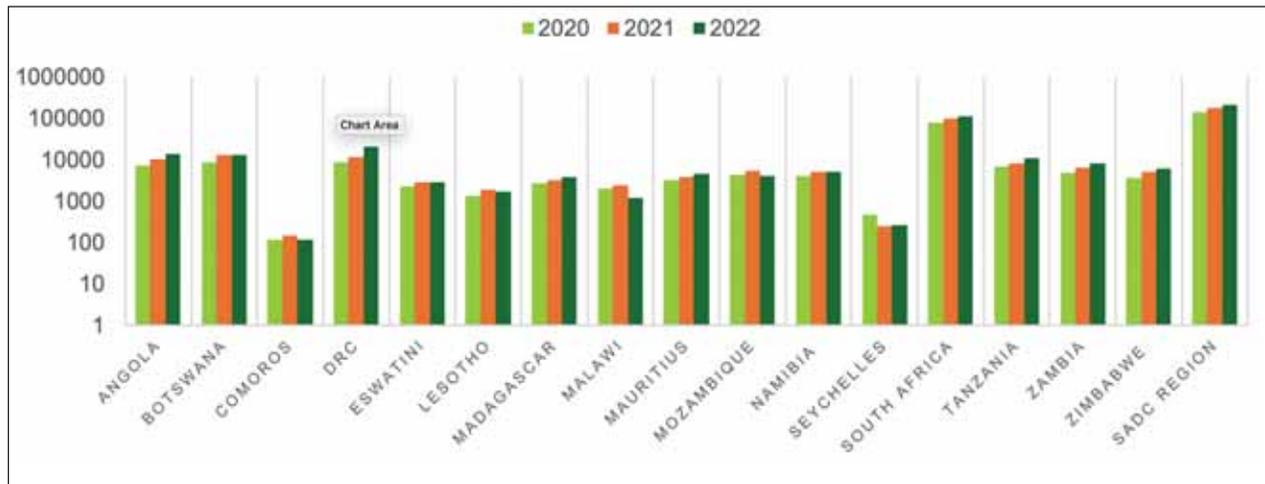
Figure 13: Commerce manufacturier dans la SADC, en millions de dollars, 2015 – 2022



Source : Statistiques de la SADC, 2023

Selon la figure 14, la majorité des États membres ont observé une augmentation de la valeur des échanges de produits manufacturés entre 2020 et 2022. Cette évolution positive découle d'une augmentation de l'industrialisation, de politiques commerciales favorables et d'une reprise post-pandémie de COVID-19. Cependant, il existe encore des écarts entre les États membres les plus performants et les moins performants, ce qui suggère la possibilité de renforcer les secteurs manufacturiers et d'œuvrer pour une croissance régionale équilibrée.

Figure 14 : Commerce manufacturier dans la SADC, en millions de dollars, 2020 - 2022



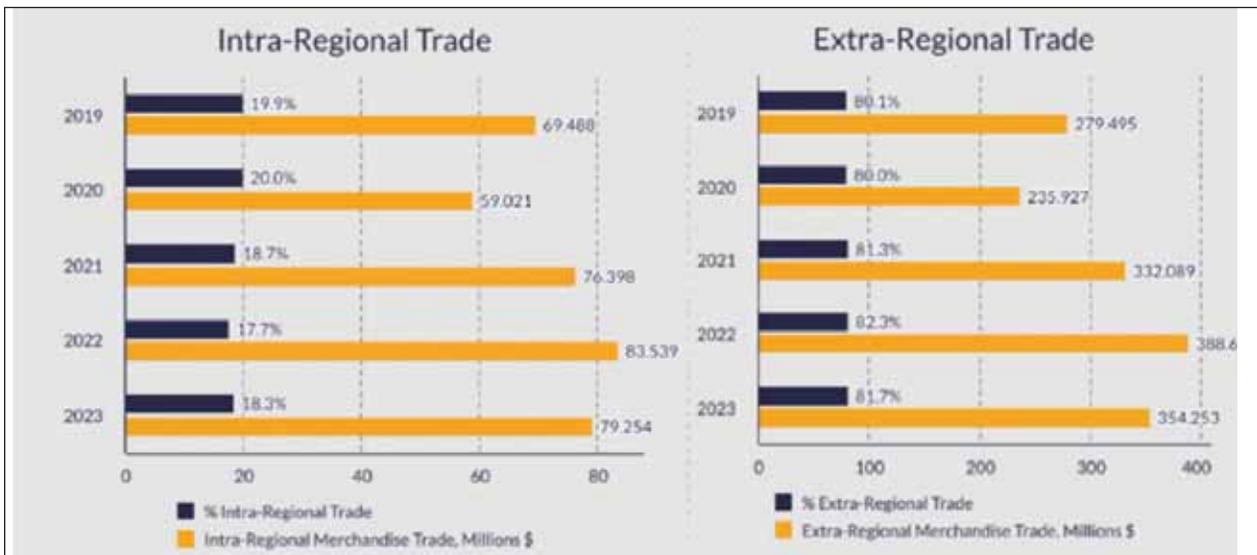
Source : Statistiques de la SADC, 2023

4.2.4 Accroître le commerce intra-SADC et extrarégional

Le commerce intrarégional a diminué de 4 285 millions de dollars, passant de 83 539 millions USD en 2022 à 79 254 millions USD en 2023. Le commerce extra-régional a également chuté de 34 370 millions de dollars, passant de 388 623 millions de dollars à 354 253 millions de dollars. Malgré ces diminutions, le commerce extrarégional demeure significativement plus important, ce qui suggère que la région met l'accent sur les échanges avec des pays extérieurs à la région, comme le démontre la figure 15.



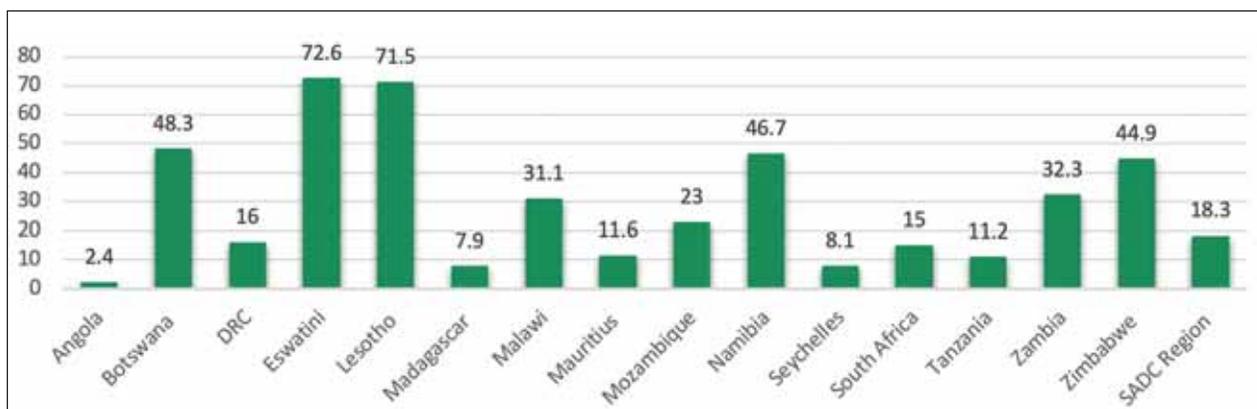
Figure 15 : Commerce intra-SADC et extra-régional dans la région



Source : Statistiques de la SADC, 2023

La figure 16 montre l'engagement variable des États membres dans le commerce intrarégional en 2023. L'Eswatini et le Lesotho arrivent en tête avec respectivement 72,6 % et 71,5 %, suivis du Botswana (48,9 %), de la Namibie (46,7 %) et de l'Afrique du Sud (44 %), et le Zimbabwe (44,9 %). L'Angola affiche le taux le plus bas (2,4 %), ce qui suggère un potentiel d'intégration plus élevé. Cette tendance souligne la nécessité de redoubler d'efforts en matière d'intégration économique régionale. La SADC met en œuvre plusieurs mesures commerciales visant à promouvoir le commerce intrarégional, telles que (i) le certificat d'origine électronique (e-CoO), (ii) la garantie régionale de transit douanier, (iii) le concept de gestion coordonnée des frontières, (iv) la création d'un poste frontalier à guichet unique (OSBP), (v) le régime commercial simplifié (STR) et (vi) les accords commerciaux simplifiés. Ils ont favorisé une croissance du commerce transfrontalier informel incluant à la fois des produits de base agricoles et non agricoles. Il est impératif de redoubler d'efforts pour réduire les obstacles commerciaux, aligner les réglementations et financer les infrastructures.

Figure 16 : Commerce intra-SADC en % du commerce total de la SADC entre les États membres, 2023

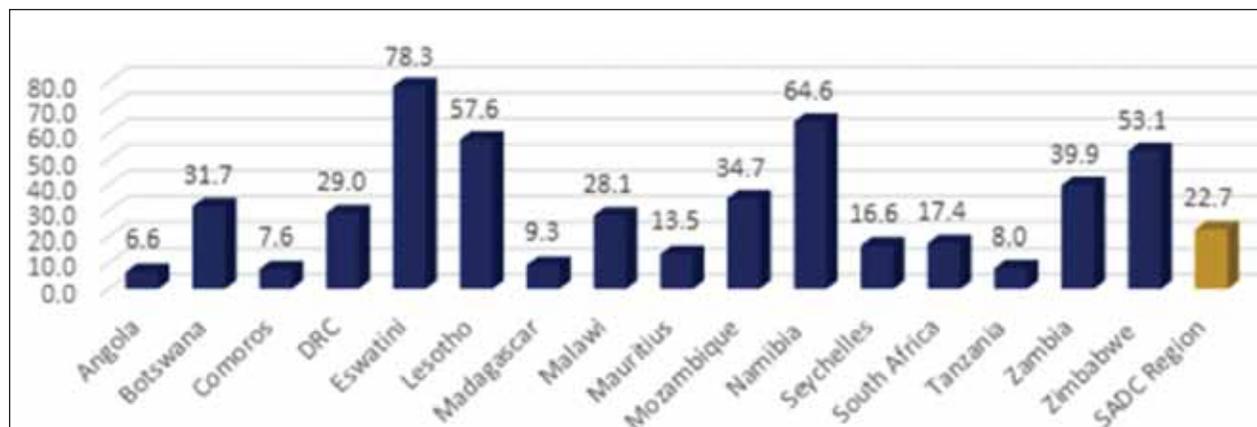


Source : Statistiques de la SADC, 2023

Commerce de produits manufacturés intra-SADC

En 2022, la part des échanges intra-SADC de produits manufacturés s'est élevée à 22,7 %, marquant ainsi une légère diminution par rapport aux 22,9 % enregistrés en 2021. C'est en Eswatini que les échanges sont les plus élevés (78,3 %) et en Angola qu'ils sont les plus faibles (6,6 %). Les États qui se concentrent sur les industries manufacturières renforcent les liens commerciaux au sein des chaînes d'approvisionnement régionales, ce qui favorise l'intégration économique et renforce la compétitivité sur le marché.

Figure 17 : Commerce intra-SADC de produits manufacturés (%), 2022

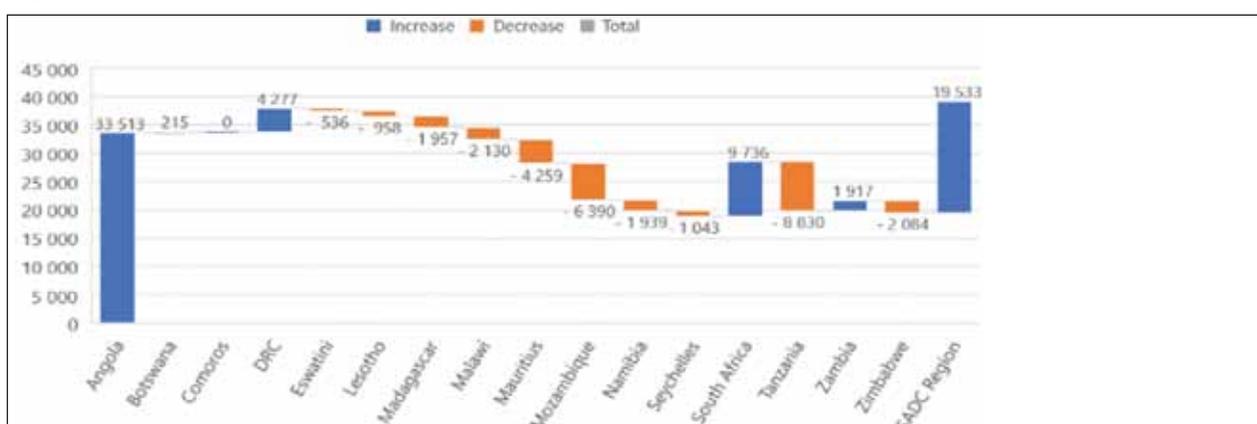


Source : Statistiques de la SADC, 2023

Bilan commercial total des marchandises

En 2023, le bilan commercial total de la SADC a chuté à 9 755 millions USD, par rapport à 19 533 millions USD en 2022. L'Angola a affiché le plus grand excédent avec 22 983 millions de dollars, suivi par la République démocratique du Congo avec 7 107 millions d'USD, comme indiqué dans la figure 18. L'Afrique du Sud, l'Eswatini et la Zambie ont également contribué au solde positif. Cependant, un certain nombre d'États membres, y compris le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la Tanzanie et la Zambie, ont signalé des déficits commerciaux, ce qui souligne l'importance de développer des stratégies pour corriger les déséquilibres commerciaux régionaux.

Figure 18 : Solde total des échanges de marchandises , millions de dollars, 2023



Source : SADC, 2023

Commerce de marchandises de la SADC par CTCI, en millions de USD, 2022

Les exportations totales (FOB) selon la classification type du commerce international (CTCI) ont augmenté de 31 491 millions USD entre 2021 et 2022, démontrant ainsi une croissance des exportations, comme le met en évidence le tableau 2.2. La principale catégorie d'exportation demeure les produits manufacturés, bien qu'elle ait connu une légère baisse, passant de 77 347 millions d'USD à 76 112 millions d'USD. La deuxième catégorie en importance, qui concerne les combustibles minéraux, les lubrifiants et les matériaux associés, a enregistré une augmentation significative, passant de 45 212 millions d'USD à 70 379 millions d'USD.



Selon les données du tableau 3, on constate une augmentation notable des importations totales, qui sont passées de 157 541 millions d'USD en 2021 à 211 762 millions d'USD en 2022. La plus grande catégorie d'importation est représentée par les machines et le matériel de transport, avec une augmentation de 45 907 millions d'USD à 62 610 millions d'USD. Les catégories d'importation les moins importantes sont les « huiles animales et végétales, graisses et cires », « matières brutes, non comestibles, à l'exception des combustibles » et « boissons et tabac », tous inférieurs à 10 000 millions d'USD par an, mais affichant toujours une croissance entre 2021 et 2022.

Tableau 3 : Dépense intérieure brute en recherche et développement (DIRD) en % du PIB

Description	Exportations		Importations	
	2021	2022	2021	2022
Nourriture et animaux vivants	16,008	17,080	24,082	31,363
Boissons et tabac	3,548	3,818	3,338	4,300
Matières brutes, non comestibles, à l'exception des combustibles	29,858	31,130	5,121	7,292
Combustibles minéraux, lubrifiants et matériaux connexes	45,212	70,379	26,307	52,732
Huiles animales et végétales, graisses et cires	414	591	4,352	6,810
Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	15,710	18,851	25,738	30,573
Produits manufacturés classés principalement par matière	77,347	76,112	26,543	29,678
Machines et matériel de transport	21,881	22,720	45,907	62,610
Produits manufacturés divers	4,813	5,203	18,264	20,456
Exportations totales	216,414	247,905	157,541	211,762

Source : Statistiques de la SADC, 2023

4.2.5 Développement de chaînes de valeur régionales

Le développement des chaînes de valeur dans la région n'en est qu'à ses débuts. La SADC crée des cadres politiques et réglementaires afin de promouvoir le développement des chaînes de valeur et d'accroître l'implication de la région dans les chaînes de valeur mondiales. La région a mis en place des cadres politiques régionaux types en vue de promouvoir le développement de la chaîne de valeur régionale du cuir et des antirétroviraux (ARV), en encourageant une collaboration accrue entre les secteurs public et privé.

Augmenter les dépenses en recherche et développement

Au sein de la SADC, il est à noter que aucun État membre n'a réussi à atteindre l'objectif de 1 % en termes de dépenses intérieures brutes en recherche et développement par rapport au PIB, tel que stipulé dans le protocole sur la science, la technologie et l'innovation ainsi que la stratégie de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique (STISA-2024) (voir tableau 4). L'Afrique du Sud et la Tanzanie affichent des valeurs de DIRD de 0,62% et 0,52%, respectivement, tandis que Madagascar et l'Angola présentent les valeurs les plus faibles avec 0,01% et 0,07%. L'établissement de rapports demeure un défi, les enquêtes numérisées au niveau national pourraient contribuer à réduire les coûts et à améliorer la cohérence des données relatives à la R&D et à l'innovation.

Tableau 4 : Dépense intérieure brute en recherche et développement (DIRD) en % du PIB

État membre	DIRD
Angola	0,07 % (2022)
Botswana	0,46% (année et source non précisées)
République Démocratique du Congo	0,43 % (enquête R&D réalisée en 2015)
Eswatini	0,32% (Perspectives de l'innovation en Afrique III, 2019)
Lesotho*	-
Madagascar	0,01 % (Rapport de la Banque mondiale, 2017)
Malawi	0,17 %
Maurice	0,31 % (2022 UNESCO)
Mozambique	-
Namibie	0,34 % (enquête 2013/14 sur la R&D)**
Seychelles	0,4% Perspectives de l'innovation en Afrique III, 2019)
Afrique du Sud	0,62 % (enquête 2021/22 sur la R&D)
République-Unie de Tanzanie	0,52 % (2022)
Zambie	0,36 % (2022)
Zimbabwe	Sans objet

Source : Enquêtes des États membres sur l'innovation et la recherche et développement

4.2.6 Améliorer l'accès aux services financiers bancaires et non bancaires

77%



Percentage of adults in the region that are financially included (Financial Inclusion)

34% RED 7.1 SCORE 72.3% GOAL

Inclusion financière

En 2023, la région a atteint un niveau élevé d'inclusion financière, avec 77% des adultes inclus financièrement. Il est prévu que ce chiffre augmente d'ici décembre 2024 grâce aux mesures juridiques, financières et politiques prises par les États membres afin de promouvoir un environnement réglementaire plus propice aux institutions financières non bancaires.

4.2.7 Promouvoir la coopération monétaire régionale et les paiements transfrontaliers

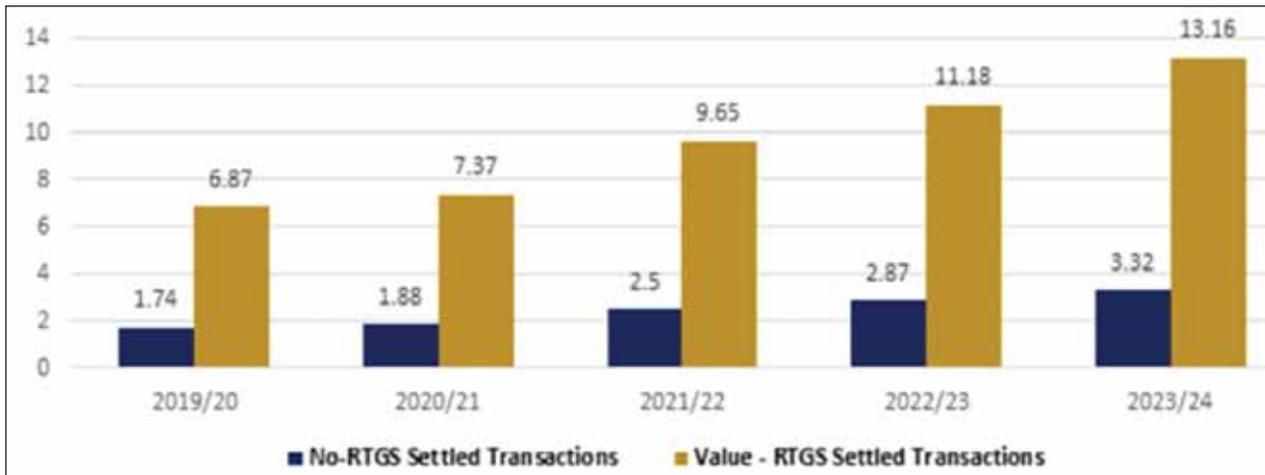
Augmentation des transactions de règlement brut en temps réel

Le système de paiement en temps réel (RTGS) de la région a démontré des résultats satisfaisants, avec un total de 3 318 036 transactions d'une valeur de 13,16 billions de rands traitées à la fin du mois de décembre 2023. En mai 2024, les échanges ont atteint 3 384 624, d'une valeur de 13,49 billions ZAR (701,88 milliards USD), tel qu'illustré dans la figure 19. Quatre-vingt-dix institutions bancaires provenant de 15 États membres de la SADC (à l'exception des Comores) sont connectées électroniquement afin de faciliter les paiements et les règlements transfrontaliers en temps réel.



La région a connu une augmentation de 17,7 % des transactions réglées par RTGS, passant de 11,18 millions en 2022/23 à 13,16 millions en 2023/24. En termes de valeur, on observe une légère augmentation de 0,03% entre ces deux périodes.

Figure 19 : Transactions réglées par le RBTR

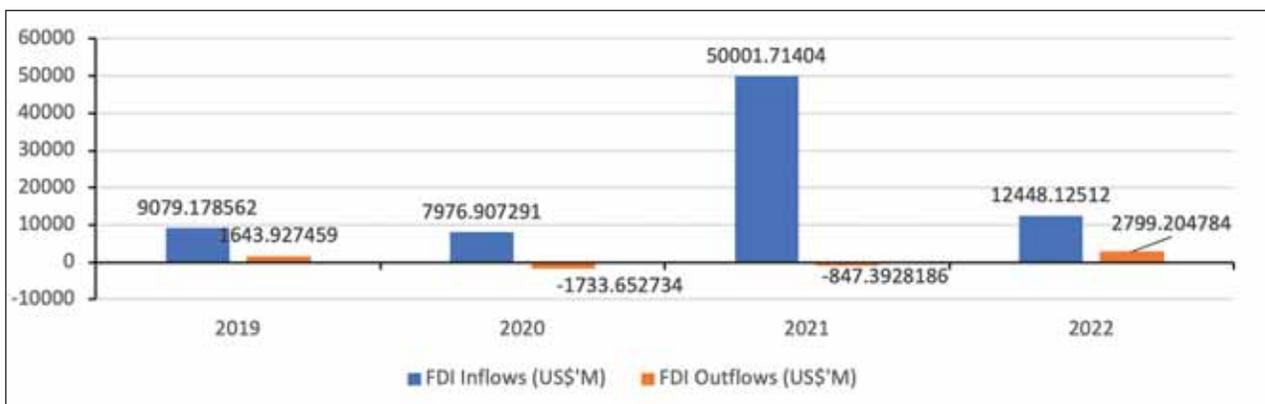


Source : rapport RBTR de la SADC - statistiques et indicateurs de règlement, 2019-2024

4.2.8 Promouvoir les investissements directs étrangers conformément aux normes internationales et aux tendances mondiales

L'investissement direct étranger (IDE) par rapport au PIB a enregistré un score de 4,2. L'IDE dans la région a diminué de 6,4 % en 2021 à 1,5 % en 2022. Les entrées d'IDE ont chuté de manière significative, passant de 50 002 millions d'USD en 2021 à 12 448 millions d'USD en 2022. À l'inverse, les sorties d'IDE se sont améliorées, passant de -841 millions d'USD en 2021 à 2 799 millions d'USD en 2022, comme le montre la figure 20. La SADC développe des politiques et des cadres visant à encourager les investissements directs étrangers, à soutenir les objectifs de développement durable et à faciliter la transition vers une économie verte et numérique.

Figure 20 : Entrées et sorties d'investissements directs étrangers dans la région de la SADC (en millions de USD)



Source : SADC Statistiques 2023

4.2.9 Améliorer la performance de la région en matière de convergence macroéconomique Indicateurs primaires régionaux moyens de la CEM

Conformément à la carte de pointage, la région n'a pas réussi à atteindre la moyenne des indicateurs primaires régionaux de croissance économique. Le taux d'inflation régional et le déficit budgétaire ont enregistré une amélioration de 7,6 % et 0,6 % en 2023, toutefois ils demeurent au-dessus des objectifs fixés. En revanche, la dette publique et la croissance économique ont connu un ralentissement de 2,1 % et 0,9 % respectivement au cours de la même année.



En 2023, les performances des États membres ont été variées, comme le montre la carte de pointage. Quatorze États membres appliquent le cadre de convergence macroéconomique. Sept pays ont atteint leurs objectifs en matière d'inflation, mais le Malawi (14,8 %) et le Zimbabwe (98,55 %) ont enregistré des moyennes élevées. Seuls le Botswana (21,9 %), la RDC (17,8 %), Madagascar (39,7 %) et la Tanzanie (44,1 %) ont maintenu leur niveau d'endettement en dessous du seuil de 60 %. L'Angola et le Lesotho ont enregistré des excédents budgétaires, tandis que sept autres pays ont dépassé le plafond de déficit budgétaire. Seules la RDC et Maurice ont réalisé les objectifs macroéconomiques en 2023, ce qui aura un impact sur la croissance régionale.



4.2.10 Améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire

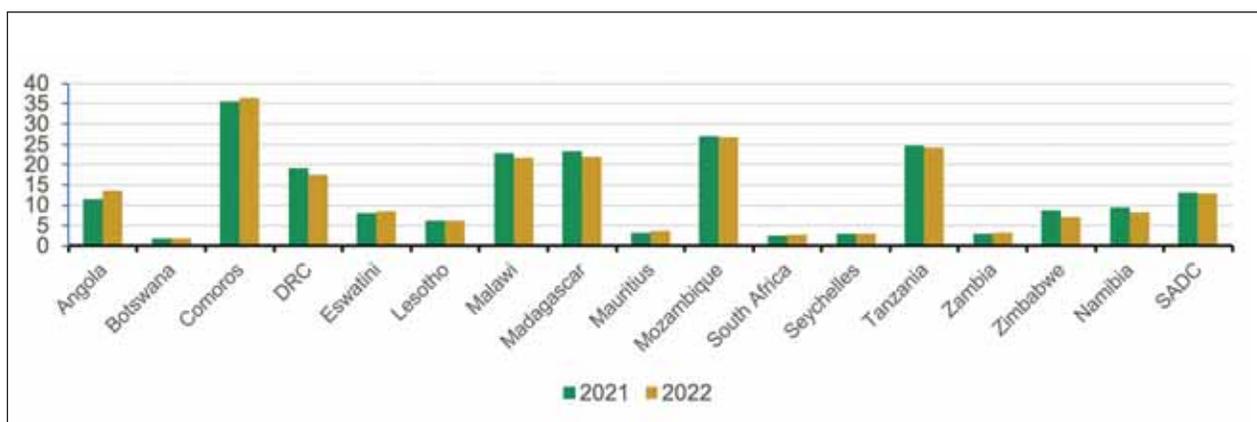
Selon le tableau de bord, des progrès significatifs ont été réalisés dans la production de céréales et d'élevage, avec 66,8% des objectifs de production de céréales et 66,7% des objectifs de production de bétail atteints, en avançant vers les objectifs de 2030. Des initiatives telles que le Système harmonisé de réglementation des semences et le Programme régional d'engrais ont permis d'améliorer les rendements des cultures. Les investissements dans l'agriculture ont augmenté de 2 % d'ici à 2024, se rapprochant ainsi de l'objectif d'investissement de 2030. Des cadres stratégiques tels que le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et la Politique régionale d'irrigation (PRI) soutiennent le développement agricole durable, en alignement avec les objectifs du RISDP.



Contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi

L'agriculture est la principale source de subsistance, d'emploi et de revenu pour 61% de la population de la région, contribuant entre 4% et 27% du PIB des États membres de la SADC, comme indiqué dans le graphique 21. Entre 2021 et 2022, les pays ayant une part plus élevée de l'agriculture dans le PIB comprennent l'Angola, les Comores, la RDC, le Malawi, Madagascar, le Mozambique et la Tanzanie. L'agriculture représente environ 13 % du total des recettes d'exportation et environ 66 % de la valeur totale du commerce intra-régional.

Figure21 : Agriculture en pourcentage du PIB dans la SADC



État de la sécurité alimentaire dans la région

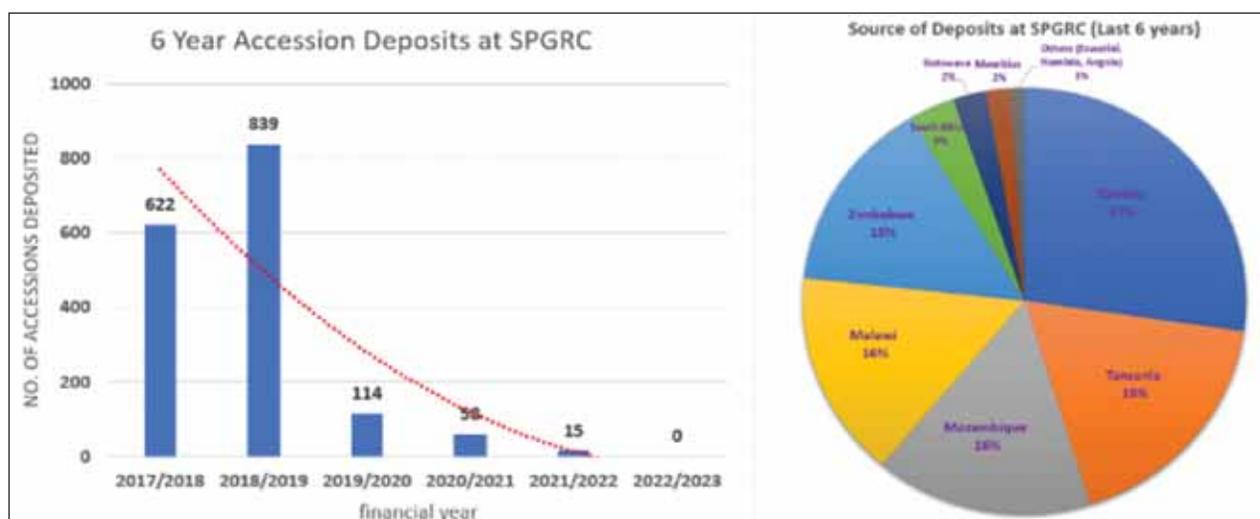


Le rapport de synthèse régional 2023 estime que 56,8 millions de personnes dans la SADC sont en situation d'insécurité alimentaire, soit une baisse de 5,9 % par rapport à l'année précédente. Cependant, l'insécurité alimentaire régionale s'est aggravée de 3 %, passant de 15 % en 2022 à 18 % en 2023. L'insécurité alimentaire a augmenté en Eswatini (9,3 %), au Malawi (15,1 %) et en Namibie (7,4 %), tandis qu'elle a diminué en RDC (-3,8 %), à Madagascar (-22,9 %), en Afrique du Sud (-6,3 %), en Tanzanie (-19 %), en Zambie (-4,4 %) et au Zimbabwe (-22,1 %).

Conservation des accès aux ressources phylogénétiques

Le Centre des ressources phylogénétiques de la SADC (SPGRC) a amélioré les accès aux ressources phylogénétiques de 25 % en 2023, ce qui est essentiel pour atteindre les objectifs agricoles du RISDP d'ici à 2030. Toutefois, les dépôts d'adhésions ont diminué au cours des six dernières années, pour atteindre zéro en 2022/2023, comme le montre la figure 22. La majorité des dépôts récents proviennent du Mozambique, de la Tanzanie, de la Zambie et du Malawi, avec 30% venant d'autres États membres.

Figure22 : Adhérents des États membres déposés au SPGRC



4.2.11 Promouvoir le développement du tourisme dans la région

Le nombre de touristes non-résidents des États membres voyageant au sein de la SADC a augmenté, passant de 6 933 617 en 2020 à 12 700 001 en 2022, atteignant près de 96% des niveaux pré-pandémiques d'ici 2023. L'établissement de la Plateforme régionale du secteur privé du tourisme de la SADC et des groupes de travail sur le tourisme vise à attirer davantage de touristes et d'investissements, et à impliquer les communautés locales dans les activités touristiques. La région progresse vers l'objectif de 25 510 000 touristes et une part moyenne de 11,2% d'ici 2030.

4.3 Pilier II : Développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale

Principaux messages

Performance globale : La région a enregistré un score de 5,8 en 2023-24.

- La population ayant accès à l'électricité se maintient à une moyenne de 56 % entre 2019 et 2023, alors que l'objectif régional est de 85 % en 2030.
- La capacité installée pour les 12 États membres continentaux de la SADC est de 79 810 MW, avec une capacité opérationnelle de 48 112 MW. Le Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP) dispose d'une capacité d'exploitation de 41 136 MW pour neuf États membres participants.
- La Région dépend du charbon (59%) et de l'hydroélectricité (24%), le potentiel de l'hydroélectricité et l'adoption progressive des technologies d'énergie renouvelable.
- Cinquante-huit projets d'infrastructures énergétiques ont été identifiés, dont 23 sont prioritaires et 22 à différents stades de développement. Trois corridors de transmission ont été identifiés, à savoir le corridor central (Est-Ouest), le corridor central (Nord-Sud) et le corridor Ouest (Nord-Sud). Deux projets, notamment MaMo et RSANam, sont en phase de construction.
- La pénétration moyenne d'internet dans la SADC est de 54 %, le Botswana, l'Eswatini, Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud ayant dépassé l'objectif de 90 % fixé pour 2030.
- Le taux de pénétration de la téléphonie mobile dans la Région est en moyenne de 91 %.
- Soixante-trois pour cent de la population ont accès à une eau gérée en toute sécurité, tandis que 37 % seulement ont accès à des installations sanitaires améliorées.
- Sept organismes de bassin fluvial fonctionnels ont été créés, l'objectif étant d'en créer dix (10) au plus tard en 2030.
- Le taux de remplissage des barrages est élevé, atteignant en moyenne 90 % de leur capacité, en raison des pluies importantes survenues en octobre/novembre 2023 et de l'exploitation prudente des barrages.
- Des progrès significatifs ont été réalisés, avec 257 stations météorologiques automatiques régionales autonomes en 2023 par rapport à un objectif de 305 en 2030.
- Le réseau routier régional est passé de 62 668 km à 79 500 km depuis 2009.
- Six postes frontaliers à guichet unique (Chirundu, Kazungula, Mwami/Mchinji, Nakonde/Tunduma, Dedza/Colomue et Zobue/Mwanza) ont été créés et trois sont en cours de construction. L'accord de l'Agence de facilitation du transport en transit du corridor de Lobito a été signé par l'Angola, la République Démocratique et la Zambie, l'Angola et la Zambie l'ayant ratifié.



4.3.1 Augmenter la capacité de production d'électricité et l'accès à l'électricité



Selon le tableau de bord ci-dessous, le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité est resté à une moyenne de 56 % de 2019 à 2023, alors que l'objectif régional est de 85 % d'ici 2030. L'accès varie considérablement, certains États membres atteignant 100 % tandis que d'autres restent en dessous de 20 %. Notamment, la moyenne pondérée de l'accès à l'électricité dans la SADC est plus élevée que dans les autres communautés économiques régionales (CER) d'Afrique. Les États membres de la SADC doivent mettre en œuvre des mesures pour améliorer l'accès à l'électricité afin d'atteindre l'objectif fixé.

Le tableau 5 montre que la capacité installée pour les 12 États membres continentaux de la SADC est de 79 810 MW, avec une capacité opérationnelle de 48 112 MW. Pour les neuf États membres dont les services publics participent au Pool énergétique d'Afrique

australe (SAPP) - Botswana, RDC, Eswatini, Lesotho, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe - la capacité installée est de 70 869 MW, avec une capacité opérationnelle de 41 136 MW.

Pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et combler le déficit de production d'électricité, la région a mis en service 1 261 MW en 2023, fournis par l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, en utilisant diverses technologies.

Tableau 5 : Système d'offre et de demande d'électricité, 1er trimestre 2024

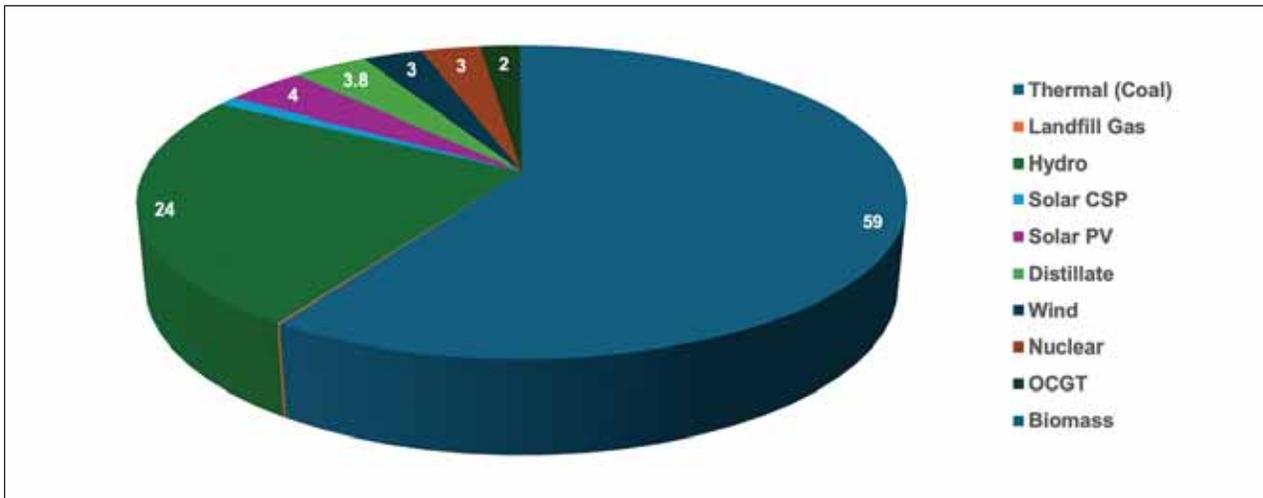
Pays	Services publics	Capacité installée (MW)	Capacité d'exploitation (MW)	Consommation de pointe actuelle (MW)	Consommation de pointe plus réserves (MW)	Excédent / déficit de capacité (MW)
Angola	RNT	6,250	5,128	2,354	2,727	2,401
Botswana	BPC	892	605	678	750	- 145
RD Congo	SNEL	2,819	2,096	4,213	4,522	- 2,426
Eswatini	SEC	71	61	239	259	- 198
Lesoto	LEC	102	72	196	211	- 139
Malawi	ESCOM	562	368	368	380	- 12
Mozambique	EDM/HCB/MOTRACO	2,796	2,231	2,081	2,125	106
Namibie	NamPower	624	370	643	695	- 325
Afrique du Sud	Eskom	57,477	32,711	33,873	38,954	- 6,243
Tanzanie	TANESCO	2,129	1,480	1,573	1,733	- 253
Zambie	ZESCO/CEC/LHPC/NECL/IPP	3,676	1,590	2,135	2,297	- 707
Zimbabwe	ZESA	2,412	1,400	1,724	1,900	- 500
Total (todos)		79,810	48,112	50,077	56,553	- 8,441
Total (Membres operationais)		70,869	41,136	45,782	51,713	-10,577

Source : Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) et États Membres de la SADC

4.3.2 Diversifier la production d'énergie

La région dépend fortement du charbon et de l'hydroélectricité, qui constituent respectivement 59 % et 24 % du mix énergétique, comme le montre la figure 23. Il existe un potentiel important pour l'hydroélectricité et l'adoption de technologies d'énergie renouvelable. Pour garantir une alimentation électrique fiable, il est essentiel de diversifier le mix énergétique en augmentant l'adoption des énergies renouvelables, en promouvant l'intégration et le commerce transfrontalier de l'énergie, en investissant dans des mesures d'efficacité énergétique et en encourageant la participation du secteur privé.

Figure23 : Mix énergétique Installé, 2023



Source : Pool énergétique d'Afrique australe et États membres de la SADC

4.3.3 Augmenter la part des énergies renouvelables

De 2019 à 2023, la part des énergies renouvelables a légèrement augmenté, passant de 25 % à 38 %, avec une augmentation d'un point de pourcentage à partir de 2022. Malgré cette augmentation de 13 points de pourcentage, un écart important subsiste pour atteindre l'objectif de 2030. Des interventions concrètes sont nécessaires pour attirer les investissements du secteur privé, accélérer la transition vers un avenir énergétique durable et à faible émission de carbone, et promouvoir l'adoption des énergies renouvelables dans la région.

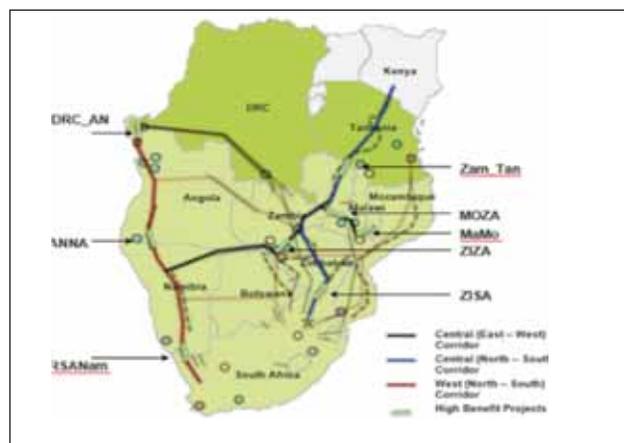


4.3.4 Développer des projets énergétiques régionaux

La région a identifié 58 projets d'infrastructure énergétique et a donné la priorité à 23 d'entre eux, dont 22 sont à différents stades de développement. Les projets régionaux suivants sont en cours de développement (voir figure 24) :

- L'accord de financement entre le Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP) et la Banque de développement d'Afrique du Sud (DBSA) pour le projet d'interconnexion Angola-Namibie (ANNA) a été prolongé jusqu'en février 2025.
- En mai 2023, le Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA) a fourni un financement pour mettre à jour les études de faisabilité et d'évaluation de l'impact environnemental et social (ESIA) pour le projet d'interconnexion ZIZABONA.
- L'étude de faisabilité technique pour la composante de ligne de transmission du projet hydroélectrique de Baynes est en cours. Le rapport de démarrage de l'ESIA et les méthodes de détermination multicritères (MCDM) ont été validés en novembre 2023.

Figure24 : Projets énergétiques hautement prioritaires proposés



- L'interconnexion de transmission Malawi-Mozambique devrait être mise en service au cours du dernier trimestre de 2024.
- La clôture financière de l'interconnexion de transmission Zambie-Tanzanie, financée par la Banque mondiale, est à un stade avancé.
- La mise en service du projet hydroélectrique Julius Nyerere de 2 115 MW en Tanzanie a commencé, avec la première unité de 235 MW mise en service au premier trimestre de 2024.

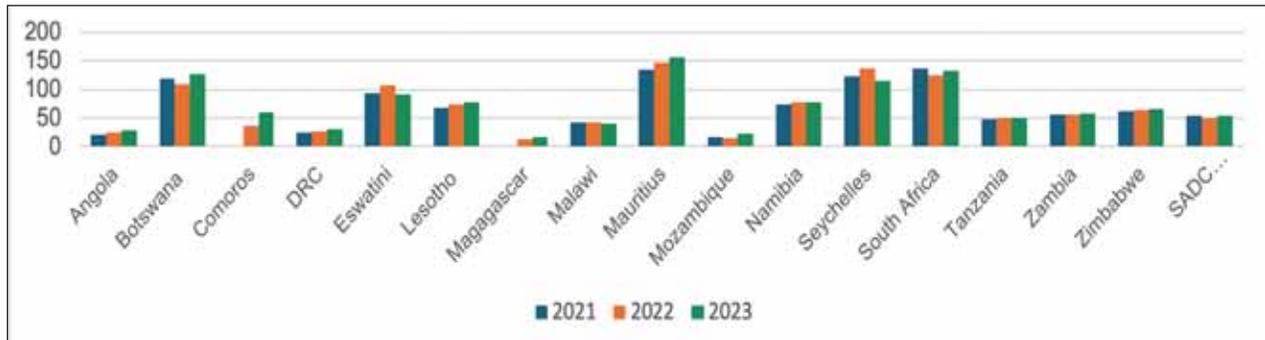
Trois corridors de transmission, comprenant huit projets prioritaires d'interconnexion et de transmission interne, ont été identifiés : le corridor central (Est-Ouest), le corridor central (Nord-Sud) et le corridor ouest (Nord-Sud). Les projets MaMo et RSNam sont en cours de construction.

4.3.5 Connectivité Internet et mobile



La pénétration moyenne d'Internet dans la SADC est de 54 %, soit une augmentation de quatre points de pourcentage par rapport à 2023. Le Botswana, l'Eswatini, Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud dépassent l'objectif de 90 % fixé par le RISDP 2030. Madagascar et le Mozambique sont à la traîne avec respectivement 17 % et 23 %. La figure 25 montre le nombre d'abonnés pour 100 habitants.

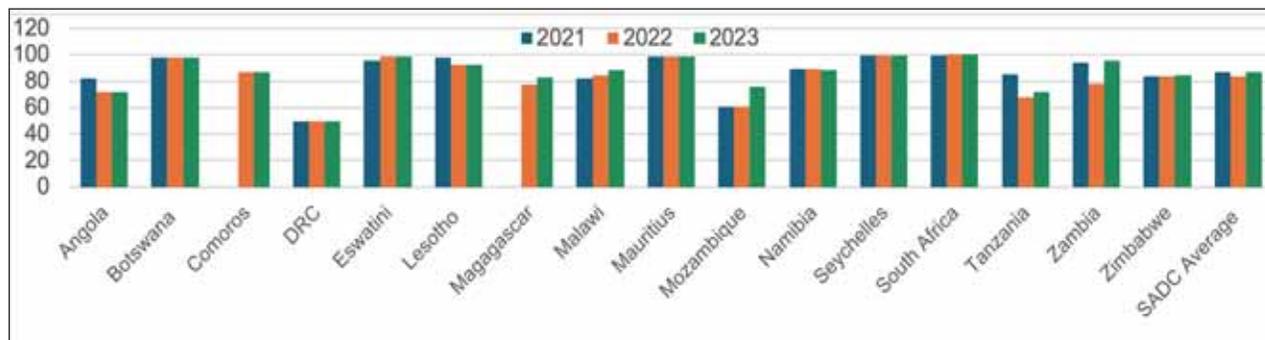
Figure25 : Abonnés pour 100 habitants



Source : Observatoire des TIC de la SADC

La région a atteint un taux impressionnant de 86,4 % de couverture du réseau mobile par au moins un réseau mobile 3G, par rapport à l'objectif de 95 % du RISDP 2030. L'expansion de la couverture du réseau mobile 4G a atteint 75 % de la couverture de la population en 2023, également contre un objectif de 95 % pour 2030. La pénétration moyenne de la téléphonie mobile dans la région est de 91%, ce qui témoigne d'avancées significatives en matière de connectivité cellulaire mobile. La figure 26 montre le pourcentage de la population couverte par le réseau mobile 3G.

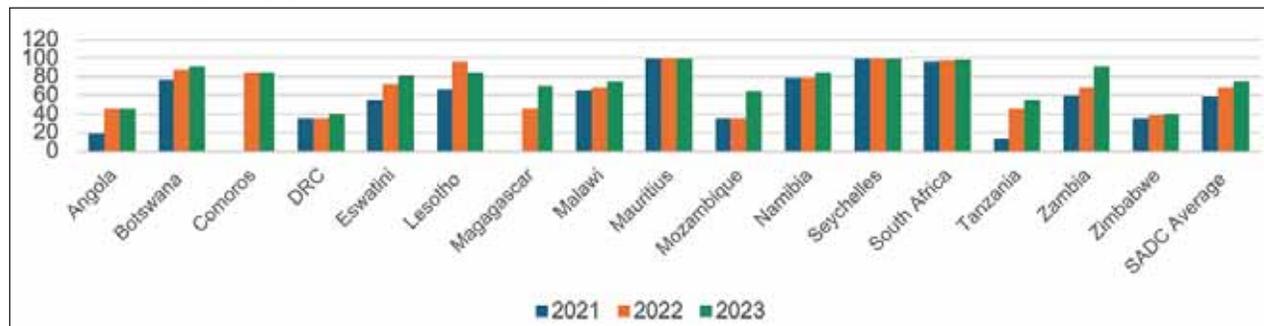
Figure26 : Pourcentage de la population bénéficiant d'une couverture par le réseau mobile 3G



Source : Observatoire des TIC de la SADC

La région a contribué de manière significative à l'augmentation de la couverture de la connectivité à large bande et à l'amélioration du paysage de la cybersécurité. Treize États membres ont atteint l'objectif de la SADC en matière de haut débit pour 2025, couvrant 80 % de leur population avec des services à large bande et une interconnectivité régionale à large bande. La figure 27 illustre le pourcentage de la population couverte par un réseau mobile 4G.

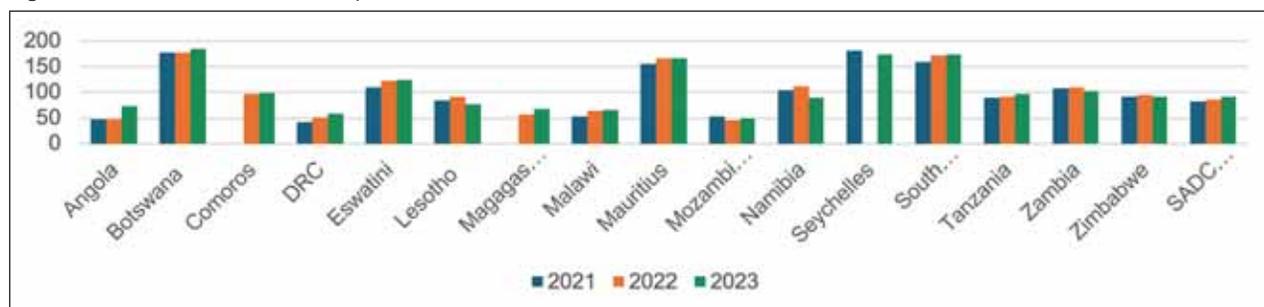
Figure27 : Pourcentage de la population bénéficiant d'une couverture par le réseau mobile 4G



Source : Observatoire des TIC de la SADC

Six États membres ont déjà atteint l'objectif du RISDP 2030 de 95 % de couverture du réseau mobile. Ces progrès sont attribués à la collaboration avec les opérateurs de réseaux mobiles et d'autres parties prenantes. La disponibilité des réseaux 3G a des implications significatives pour la communication, l'inclusion numérique, la croissance économique et le développement social. La Figure 28 montre le nombre d'abonnés au cellulaire mobile pour 100 habitants.

Figure28 : Abonnés au cellulaire mobile par 100 habitants



Source : Observatoire des TIC de la SADC



Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud ont atteint l'objectif de 95 % de couverture 4G du RISDP 2030. L'amélioration de l'expérience numérique et de la productivité contribue au développement socio-économique dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'agriculture.

Huit États membres ont dépassé l'objectif de 95 % de pénétration de la téléphonie mobile fixé par le RISDP 2030, bien que les taux de pénétration de la téléphonie mobile dans les pays de la SADC varient considérablement, allant de 49 % au Mozambique à 184 % au Botswana.

Neuf États membres ont migré de la télévision terrestre analogique à la télévision terrestre numérique (DTT), ce qui a permis d'augmenter le nombre de chaînes et d'améliorer la qualité. Quatorze États membres disposent de points d'échange Internet (IXP) actifs, dont trente représentent 55 % des IXP d'Afrique. Vingt-deux IXP avancés dans six États membres améliorent l'accès à l'internet, réduisent le temps de latence et atténuent l'impact des coupures de câbles sous-marins. La figure 29 présente les points d'échange Internet (IXP) de la SADC.

Figure 29: Points d'échange Internet (IXP) de la SADC



États membres de la SADC disposant de points d'échange Internet (IXP) :

1. Afrique du Sud (7)
2. Tanzanie (6)
3. R.D. Congo (3)
4. Angola (2)
5. Zambie (2)
6. Zimbabwe (2)
7. Botswana (1)
8. Eswatini (1)
9. Lesotho (1)
10. Malawi (1)
11. Maurice (1)
12. Mozambique (1)
13. Namibie (1)
14. Seychelles (1)

Source : Observatoire des TIC de la SADC

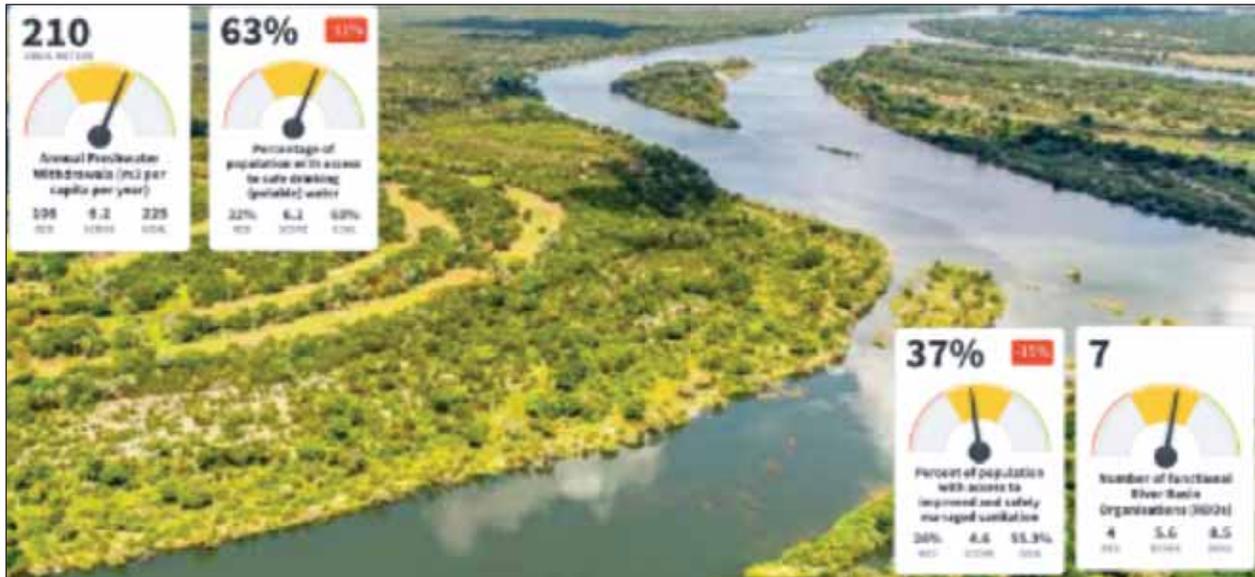
4.3.6 Renforcer la cybersécurité et harmoniser les cadres juridiques



Neuf États membres (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Maurice, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) disposent d'une équipe opérationnelle de réaction aux incidents informatiques (CIRT) qui applique le cadre juridique et réglementaire harmonisé de la SADC en matière de cybersécurité.

Cinq États membres (Angola, Maurice, Mozambique, Namibie et Zambie) ont ratifié la Convention de l'UA de 2014 sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo), effective depuis juin 2023. Le portail web et le système de base de données de l'Observatoire des TIC de la SADC, désormais opérationnel avec des données de 2021 à 2023, offre une vue complète de l'ensemble du secteur des TIC de la SADC.

4.3.7 Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement

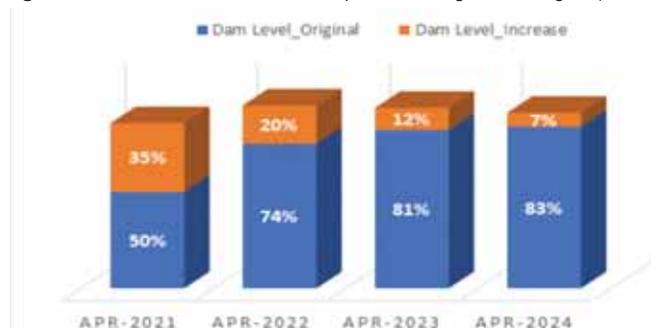


La Région a réalisé des progrès modérés dans l'amélioration de l'accès à l'eau, de l'approvisionnement, de l'assainissement et de la gouvernance de l'eau. Avec un prélèvement annuel par habitant de 210 mètres cubes, les efforts pour remédier à la pénurie d'eau douce se poursuivent. Actuellement, 63 % de la population a accès à des approvisionnements en eau gérés en toute sécurité, mais seulement 37 % ont accès à des installations sanitaires améliorées, ce qui indique un domaine nécessitant une amélioration significative.

Des pays comme la République de Maurice, les Seychelles, le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud ont amélioré l'approvisionnement en eau et l'assainissement grâce à de meilleures infrastructures, à des usines de dessalement, à des systèmes de recyclage de l'eau et à des projets communautaires dans le domaine de l'eau. Malgré ces progrès, de nombreux autres États membres sont confrontés à des difficultés pour fournir de l'eau potable et des installations sanitaires, en particulier dans les zones rurales et reculées. Le changement climatique, la croissance démographique et l'insuffisance des infrastructures sont autant de facteurs qui y contribuent. Pour résoudre ces problèmes, il faut donner la priorité à la gestion durable de l'eau, à l'investissement dans les infrastructures et à la promotion de l'accès à l'assainissement pour tous les citoyens.

Sept organismes de bassin fluvial (OBF) fonctionnels ont été créés, l'objectif étant d'en créer dix au plus tard en 2030. Malgré des conditions de sécheresse sévères dues à El Niño, les niveaux des barrages de la région ont atteint en moyenne 90 % de leur capacité en 2023, grâce à des précipitations significatives en octobre et novembre 2023 et à une gestion prudente des barrages. La figure 30 illustre une réduction significative de l'eau collectée par les barrages de la région au cours des quatre dernières années, avec une légère augmentation de 7 % en 2024. Cela suggère que la recharge des eaux souterraines a été insuffisante au cours de la saison hydrologique 2023/24, en particulier dans les zones sévèrement touchées par El Niño.

Figure 30: Réduction de l'eau collectée par les Barrages de la région (Source : SADC, 2024)



Source: <https://www.zambezi.org/hydrology>

La région prélève annuellement 53 km³ d'eau, ce qui représente 2,2 % de ses ressources en eau renouvelables. Sur cette eau prélevée, 75 % sont utilisés pour l'irrigation, 15 % à des fins domestiques et 10 % à des fins industrielles.

4.3.8 Améliorer l'observation météorologique et les prévisions saisonnières



La région a réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de son réseau d'observations météorologiques. La Namibie et l'Afrique du Sud ont entièrement automatisé leurs réseaux d'observation synoptique. En 2023, le nombre total de stations météorologiques automatiques (AWS) autonomes dans la région atteignait 257, se rapprochant ainsi de l'objectif de 305 d'ici 2030. Le Botswana, le Lesotho, la Zambie et le Zimbabwe sont également en train d'installer des stations météorologiques automatiques supplémentaires pour renforcer le

réseau existant. Le Zimbabwe a acquis 30 AWS supplémentaires, la Zambie en met en service 120 de plus, et les Comores doivent encore se procurer des AWS. Il est essentiel d'augmenter le nombre des AWS, car une couverture plus large améliore la précision des analyses météorologiques et la fiabilité des données collectées par ces plateformes de surveillance.

4.3.9 Améliorer l'efficacité des infrastructures et des services de transport

Le réseau routier régional (RTRN) a fait preuve d'une force relative, bien que sa croissance ait ralenti en raison des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur le financement des infrastructures. Certaines sections des routes très fréquentées du RTRN nécessitent une réhabilitation en raison de la surcharge et de l'entretien peu fréquent.



Le réseau routier régional s'étend sur 1,4 million de kilomètres, ce qui est proche de l'objectif de 1,5 million de kilomètres.

Le réseau routier principal régional totalise 65 000 kilomètres, en deçà de l'objectif de 85 000 kilomètres, ce qui indique la nécessité de poursuivre les efforts d'expansion. Le RTRN a créé des liens essentiels avec les villes stratégiques, les centres de production et les ports dans le cadre des corridors de transport multimodal de la SADC.

Postes frontaliers à guichet unique (OSBP)

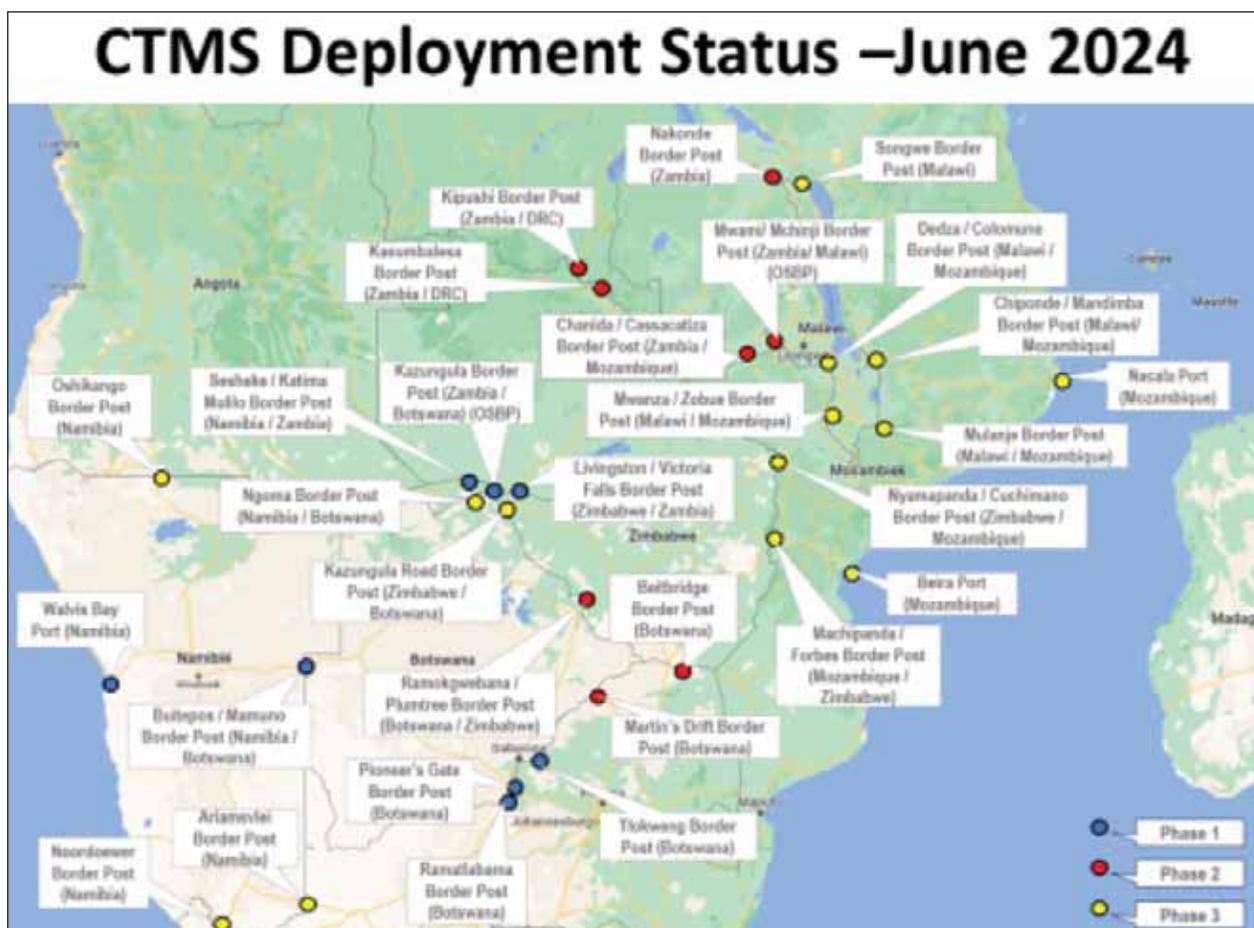
Comme le montre le tableau 5, sur les 17 postes frontaliers à guichet unique ciblés, six sont opérationnels, trois sont en cours de construction et les autres sont en phase de planification. Le système de suivi des déplacements dans les corridors (CTMS) a été installé à 30 postes frontaliers clés au Botswana, au Malawi, en Namibie, en Zambie, au Zimbabwe et dans le port de Walvis Bay pour faciliter le commerce et le transport. (Voir Figure 31). Le déploiement aux frontières et dans les ports du Mozambique est en phase de planification. L'efficacité et la rapidité de la circulation des biens et des services dans la région devraient augmenter.

Tableau 6 : État d'avancement de la construction de l'OSBP

No	Poste frontalier	États membres	Statut/étape
1	Chirundu	Zambie/Zimbabwe	Opérationnel
2	Kazungula	Botswana/Zambie	Opérationnel
3	Mwami/Mchinji	Zambie/Malawi	Opérationnel
4	Chiponde/Mandimba	Malawi/Mozambique	Construction - 2024
5	Katima Mili/Sesheke	(Zambie/Namibie)	Opérationnel
6	Mamuno/TransKalahari	Botswana-Namibie	Construction - 2024
7	Pioneer/Skilpadhek	Botswana/Afrique du Sud	Opérationnel
8	Maseru	Afrique du Sud/Lesotho	Opérationnel
9	BeitBridge	Afrique du Sud/Zimbabwe	Construction (côté Zimbabwe terminé et opérationnel)
10	Ressano Garcia/Lembombo	Afrique du Sud/Mozambique	Opérationnel
11	Ngwenya/Oshoek	Afrique du Sud/Eswatini	Opérationnel
12	Kasumbalesa	Zambie/RDC	Planification
13	Tunduma/Nakonde	Zambie/Tanzanie	Opérationnel
14	Songwe/Kasumulo	RUT/Malawi	construction
15	Zóbuè/Mwanza	Malawi/Mozambique	Opérationnel
16	Dedza/Colomune	Malawi/Mozambique	Opérationnel
17	Martins Drift/Groblers Brugge	Afrique du Sud/Botswana	Planification

Source : Enquête de la direction des infrastructures, juin 2024

Figure 31: Carte - Déploiement des systèmes de suivi des trajets dans les corridors [CTMS]



Source : Direction des Infrastructures du Secrétariat de la SADC

Accords sur les corridors

Les trois États membres du corridor de Lobito (Angola, RDC et Zambie) ont signé l'accord du Mécanisme de facilitation du transport en transit du corridor de Lobito. L'Angola et la Zambie ont ratifié cet accord et déposé les instruments de ratification auprès de la SADC. Les accords relatifs aux corridors Nord-Sud et de Beira sont en cours de signature par les États membres bénéficiaires du corridor. L'accord sur le corridor de développement de Nacala a été récemment amendé et ratifié. Les accords pour le Corridor Trans-Kalahari et Walvis Bay-Ndola-Lubumbashi restent opérationnels. L'accord relatif au Mécanisme de facilitation du transport en transit du corridor central a été étendu au Malawi et à la Zambie, comblant ainsi le vide laissé par la charte moribonde du corridor de Dar es Salaam. Cette consolidation réunit les États membres bénéficiaires qui utilisent le port de Dar es Salaam sous une seule institution de gestion des corridors.

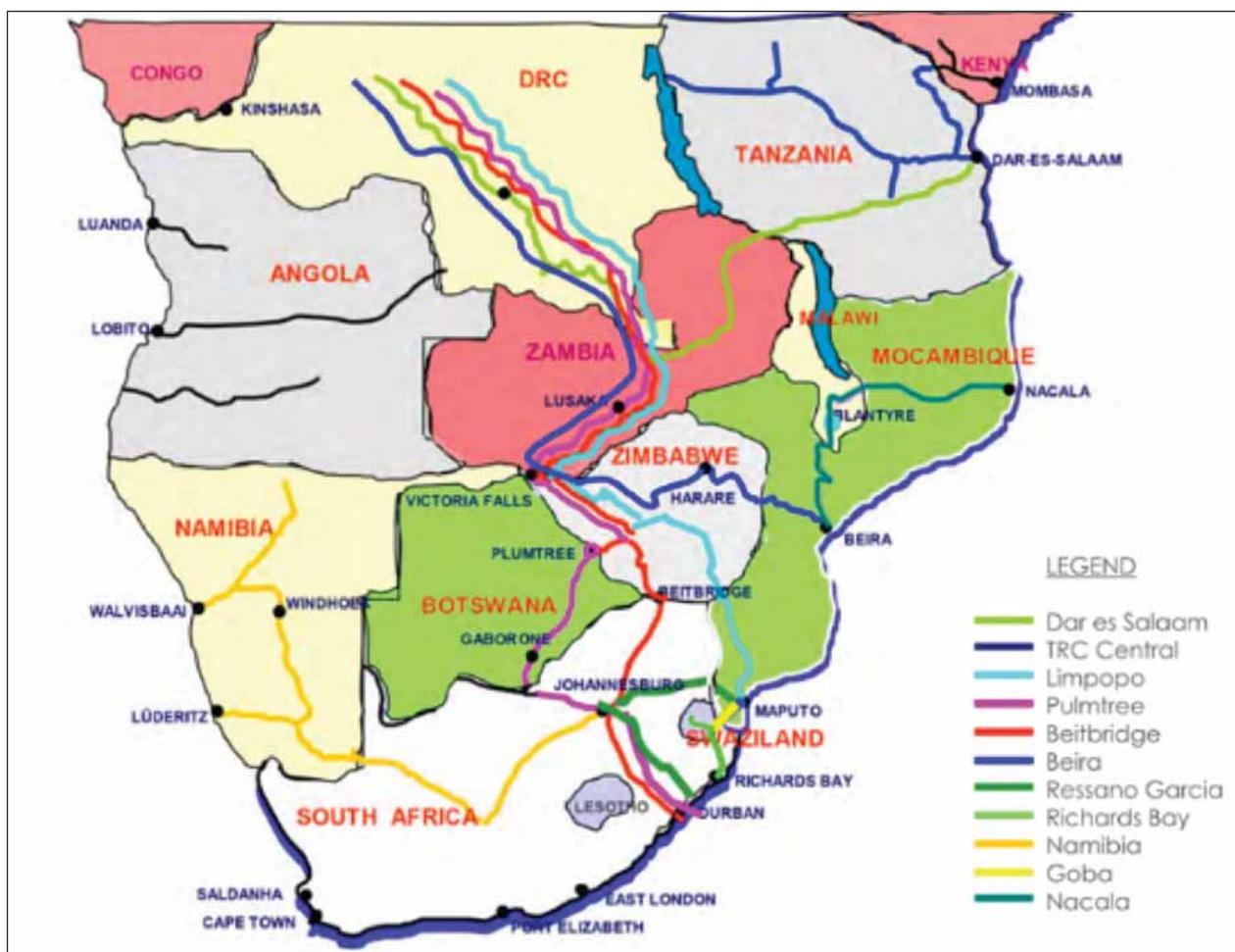
Réseau ferroviaire régional et efforts de revitalisation

Le réseau ferroviaire régional total (RRN) de la SADC s'étend sur 49 800 km, à l'exclusion du chemin de fer à écartement standard (SGR) en cours de construction en République-Unie de Tanzanie, comme le montrent la figure 32 et le tableau 6.

Le Secrétariat développe un plan directeur ferroviaire régional, une stratégie d'investissement et une étude sur le transport maritime à courte distance. Ce plan directeur vise à coordonner les réformes du secteur ferroviaire, en mettant l'accent sur la gouvernance, la réhabilitation, la construction des liaisons manquantes et l'harmonisation des normes de conception pour l'interopérabilité.

La revitalisation des chemins de fer de la SADC est cruciale pour rééquilibrer la répartition modale actuelle insoutenable de 80:20 en faveur du transport routier. Ce déséquilibre entraîne une détérioration plus rapide des routes en raison du transfert de marchandises adaptées au rail vers le transport routier, ce qui provoque des congestions dans les corridors routiers et les ports essentiels. Des réformes politiques et réglementaires radicales sont nécessaires pour passer de chemins de fer appartenant à l'État à des modèles de partenariat public-privé (PPP). Ces réformes attireront les investissements du secteur privé et permettront l'accès d'opérateurs tiers. La Namibie, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont entamé cette transition, qui devrait être encouragée et reproduite dans toute la région.

Figure 32: Carte - Réseau ferroviaire régional international de la SADC (RRN) :



Source : Secrétariat de l'Association des chemins de fer de l'Afrique australe

Tableau 7 : Total du réseau ferroviaire régional total (RRN) dans la région SADC (km)

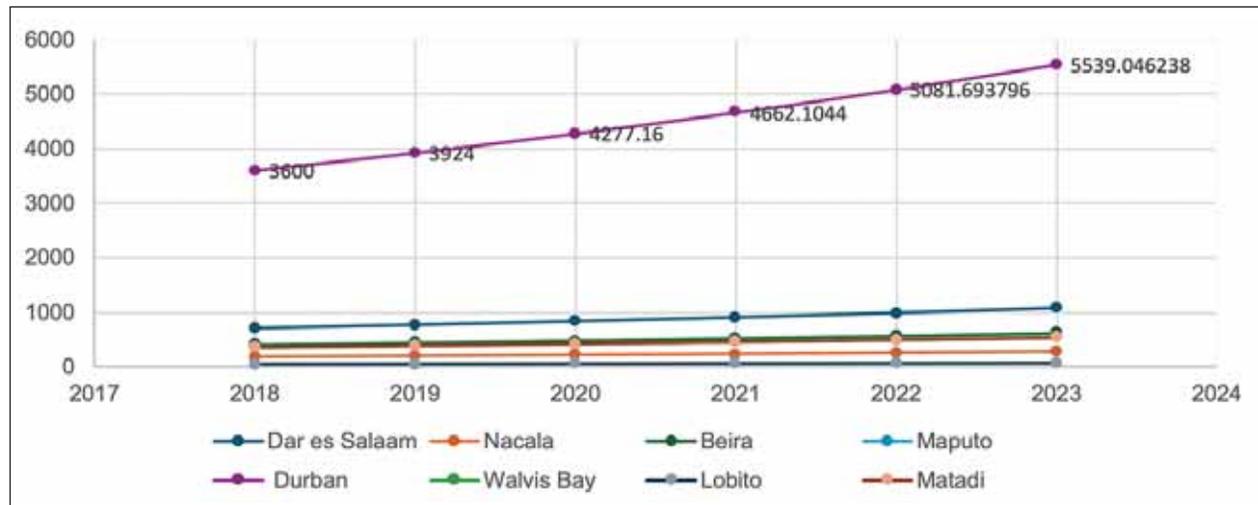
N°	1	2	3
Facteur	Réseau ferroviaire total (km)	Superficie du pays (km²)	Densité du réseau ferroviaire (2/1)
Afrique du Sud	24.280	1.214.470	50
Botswana	888	566.730	638
Zimbabwe	2583	386.847	150
Zâmbia	2.133	752.618	353
R. D. Congo	4.007	2.267.048	566
Mozambique	4.787	786.380	164
Namibie	2.628	823.290	313
Malawi	767	94.080	123
Tanzanie	4.567	885.800	194
Angola	2.852	1.246.700	437
Royaume d'Eswatini	301	17.204	57
TOTAL	49.793	9.041.167	3045

Source : Secrétariat de l'Association des chemins de fer de l'Afrique australe

Ports régionaux

La prévision de la demande et de l'offre de transport dans le cadre du RIDMP a mis en évidence des déficits de capacité portuaire. Les variations de capacité pour huit ports régionaux montrent une croissance modérée au fil des années, à l'exception du port de Durban, qui a connu une augmentation significative de sa capacité, passant de 3,600 à 5,530 en 2023, soit une augmentation de 54 %. Cette croissance dans tous les ports régionaux reflète les investissements continus et les améliorations en cours dans les infrastructures portuaires. Cependant, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour répondre à la demande et améliorer l'efficacité. Il est essentiel d'améliorer l'interface entre les ports et les transports routiers et ferroviaires, car elle reste une source importante de retards et de coûts de transport plus élevés (voir figure 33).

Figure 33: Pourcentage de changement dans la capacité des ports régionaux de la SADC



Source : Secrétariat de l'Association des chemins de fer de l'Afrique australe

4.4 Pilier III : Développement du capital social et humain

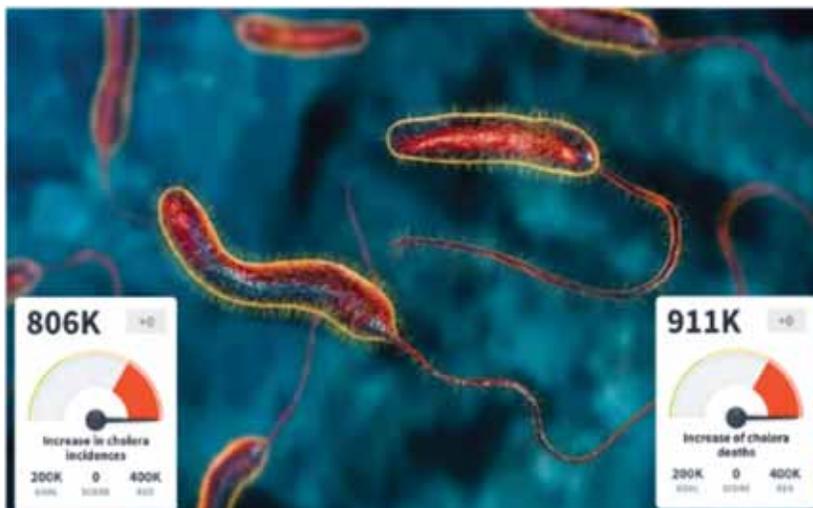
Principaux messages

Performance globale : La Région a obtenu une note de 4,5 en 2023-24.

- La moyenne régionale des cas de paludisme a diminué de 3%.
- La Région a connu une épidémie de choléra dans plusieurs pays, et a enregistré 806 000 cas et 911 000 décès.
- Le nombre annuel de décès dus à la tuberculose de 2016 à 2021 pour 11 des 16 États membres de la SADC.
- La prévalence de la cachexie chez les enfants de moins de cinq ans a diminué, passant de 5,2 % en 2020 à 4,9 % en 2023.
- Le taux de prévalence du surpoids chez les enfants de moins de cinq ans est de 6,1 %, contre l'objectif de 5 % fixé à l'horizon 2025.
- La prévalence du retard de croissance chez l'enfant a diminué de 31 % en 2020 à 26,6 % en 2023. Plus d'un enfant de moins de cinq ans sur quatre était atteint de retard de croissance en 2023.
- L'Angola, la République démocratique du Congo et la Tanzanie affichent une charge disproportionnée de retards de croissance chez les enfants.
- La prévalence de l'anémie est toujours aussi élevée dans tous les États membres où le nombre moyen des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) atteint 32,5 % pour la période 2020-2023.
- On estime que 13,2 millions de personnes sur les 140,6 millions de la population active de la Région sont au chômage, et que le taux de chômage chez les jeunes atteint 12,5 %.
- Le travail des enfants s'élevait à 20,7%, et la participation à la main-d'œuvre par nationalité atteignait 67,5%. Le Lesotho a enregistré le taux de travail des enfants le plus élevé (31,9%), le nombre de garçons qui travaillent étant considérablement plus élevé que dans les sept États membres.
- Treize (13) États membres disposent d'un cadre national de qualification qui s'aligne sur celui de la SADC.



4.4.1 Éliminer l'incidence du choléra



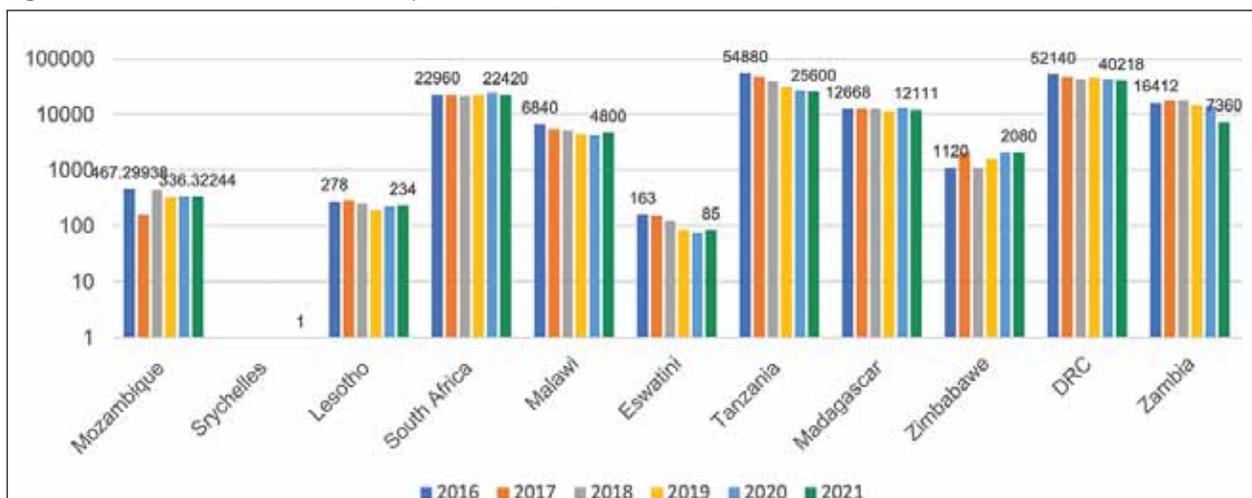
Depuis le premier semestre de 2023, la région est confrontée à une épidémie de choléra dans plusieurs pays, exacerbée par l'utilisation de sources d'eau insalubres en raison de la sécheresse. Cette épidémie a entraîné 806 000 cas et 911 000 décès. La République Démocratique du Congo a signalé près de 1 000 nouveaux cas chaque semaine, tandis que le Zimbabwe a connu des cas dans des zones spécifiques. Le Mozambique a connu de nouveaux cas et une plus grande extension géographique, et la Zambie a signalé des foyers actifs de choléra.

4.4.2 Réduire l'incidence de la tuberculose et le nombre de décès dus à cette maladie

La région a connu une tendance générale à la baisse de l'incidence de la tuberculose entre 2016 et 2022. Six pays - l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Eswatini, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie - ont considérablement réduit l'incidence de la tuberculose de 30 à 47 %, tandis que la République Démocratique du Congo et le Zimbabwe ont connu une diminution marginale de 2 %. Malgré la réduction des notifications de cas de tuberculose au cours de la campagne COVID-19, l'année 2022 a été marquée par une augmentation significative du nombre de cas de tuberculose déclarés dans les États membres.

Comme le montre la figure 34, le nombre annuel de décès dus à la tuberculose a également diminué pour 11 des 16 États membres de la SADC entre 2016 et 2021. La République Démocratique du Congo, l'Afrique du Sud et la Tanzanie ont régulièrement enregistré le plus grand nombre annuel de décès dus à la tuberculose, tandis que l'Eswatini et le Lesotho ont eu relativement moins de décès. Dans l'ensemble, des efforts accrus sont nécessaires pour réduire davantage le nombre de décès dus à la tuberculose dans la région.

Figure 34: Décès annuels dus à la tuberculose par État membre, 2016-2021



Source : Les données présentées dans cette section ne couvrent que 11 des 16 pays de la SADC (Mozambique, Seychelles, Lesotho, Afrique du Sud, Malawi, Eswatini, Tanzanie, Madagascar, Zimbabwe, Zambie et R.D. Congo).

4.4.3 Réduire l'incidence du paludisme et la mortalité due à cette maladie

La région fait des progrès constants dans la réduction de l'incidence et des décès dus au paludisme. L'incidence régionale moyenne a diminué, passant de 171 cas pour 1 000 habitants en 2021 à 166 cas pour 1 000 en 2022, et le taux de mortalité a baissé de 10,5 %. Malgré ces progrès, plusieurs pays de la région ne devraient pas atteindre les objectifs fixés pour 2025 en matière de lutte contre le paludisme.



En 2022, environ 83 % des 380 millions de personnes estimées dans la région vivaient dans des zones endémiques au paludisme. Les pays les plus touchés par le paludisme incluent l'Angola, la République Démocratique du Congo (RDC), Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie continentale, la Zambie et le Zimbabwe. D'autres pays, comme le Botswana, les Comores, l'Eswatini, la Namibie, l'Afrique du Sud et Zanzibar en Tanzanie, sont considérés comme ayant une faible incidence et sont sur le point d'éliminer le paludisme. Le tableau 7 présente des données détaillées sur les cas et l'incidence du paludisme par État membre.

Tableau 8 : Cas de paludisme et incidence par État membre, 2022

États membres	Cas	Contribution en %	Incidence	Classement (Incidence)
RD Congo	29,400,117	44.01%	245.5	4
Mozambique	12,405,868	18.57%	392.4	1
Angola	9,231,031	13.82%	279	3
Zambie	6,150,176	9.21%	313.62	2
Malawi	4,257,729	6.37%	220.02	5
Tanzanie (continentale)	3,484,408	5.22%	55.14	7
Madagascar	1,690,469	2.53%	58.21	6
Zimbabwe	141,076	0.21%	8.31	9
Comores	20,681	0.03%	22.8	8
Namibie	11,849	0.02%	4.48	10
Afrique du Sud	7,281	0.01%	0.12	14
Tanzanie (Zanzibar)	4,185	0.01%	11	
Botswana	446	0.00%	0.18	13
Eswatini	354	0.00%	0.33	12
Maurice	99	0.00%	0.078	15
Seychelles	-	0.00%	0	16
SADC	6,805,769		165.7	

Référence: <https://www.who.int/teams/>

Le taux de mortalité moyen régional dû au paludisme a diminué, passant de 13,4 pour 100 000 cas en 2021 à 10,5 en 2022. La RDC (57%) et l'Angola (29%) ont contribué à 86% du total des décès dus au paludisme dans la région. Le tableau 8 présente des données détaillées sur les décès dus au paludisme et les taux de mortalité par État membre.

Tableau 9 : Décès et taux de mortalité dus au paludisme dans la SADC, 2022

États membres	Cas	Contribution en %	Incidence	Classement (Incidence)
RD Congo	29,400,117	44.01%	245.50	4
Mozambique	12,405,868	18.57%	392.40	1
Angola	9,231,031	13.82%	279.00	3
Zambie	6,150,176	9.21%	313.62	2
Malawi	4,257,729	6.37%	220.02	5
Tanzanie (continentale)	3,484,408	5.22%	55.14	7
Madagascar	1,690,469	2.53%	58.21	6
Zimbabwe	141,076	0.21%	8.31	9
Comores	20,681	0.03%	22.80	8
Namibie	11,849	0.02%	4.48	10
Afrique du Sud	7,281	0.01%	0.12	14
Tanzanie (Zanzibar)	4,185	0.01%	2.22	11
Botswana	446	0.00%	0.18	13
Eswatini	354	0.00%	0.33	12
Maurice	99	0.00%	0.08	15
Seychelles	-	0.00%	0.00	16
SADC	6,805,769		165.7	

Référence: <https://www.who.int/teams/global>

4.4.4 Améliorer la nutrition et les autres résultats en matière de santé

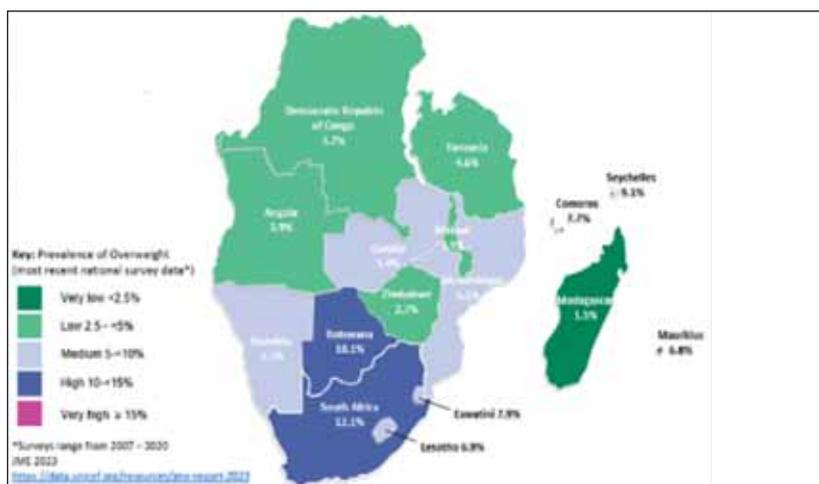
Ce tableau de bord montre une performance moyenne globale en matière de politiques et de programmes de nutrition, y compris les indicateurs de maigreur, de surpoids, d'allaitement maternel exclusif et de retard de croissance.



Prévalence de l'atrophie

La prévalence de la maigreur chez les enfants de moins de cinq ans a diminué, passant de 5,2 % en 2020 à 4,9 % en 2023. Cependant, il y a eu une légère augmentation de 0,1 % de 2022 à 2023, mais ce chiffre reste dans l'objectif de moins de 5 % d'ici 2025.

Figure 35 : Prévalence de la surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans



Surpoids et Obésité

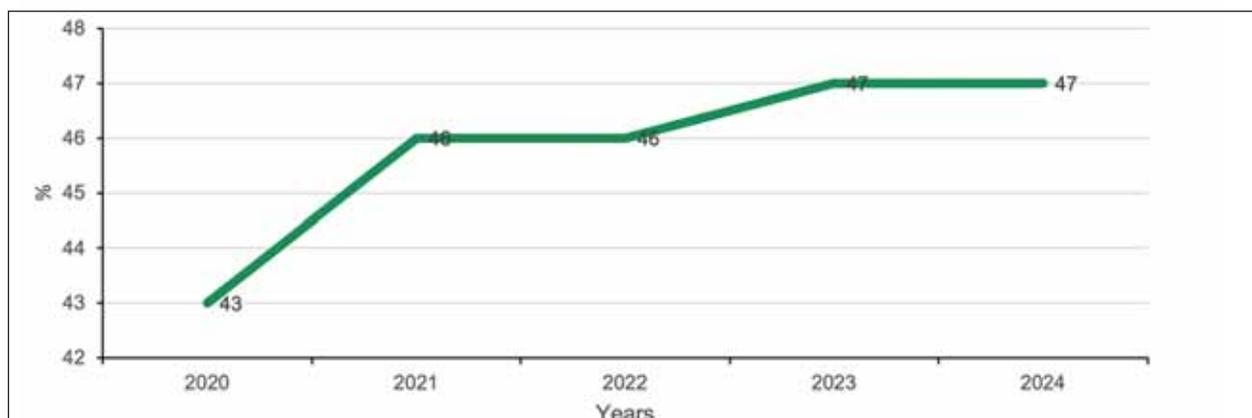
Le surpoids et l'obésité sont en augmentation dans de nombreux pays en raison du marketing mené par l'industrie et d'un accès plus large à des aliments hautement transformés. On estime à 2,4 millions le nombre d'enfants de moins de cinq ans en surpoids. La région de la SADC a un taux de prévalence de 6,1 % pour les enfants de moins de cinq ans en surpoids, ce qui est supérieur à l'objectif de moins de 5 % d'ici à 2025. Ce taux persiste depuis quatre ans, indiquant un défi croissant de l'obésité chez les adultes et les jeunes enfants dans la région. (Voir Figure 35).

Source : Estimations conjointes sur la malnutrition infantile (Joint Child Malnutrition Estimates, JME), édition 2023.

Situation de l'allaitement maternel exclusif

La figure 36 montre que les taux d'allaitement maternel exclusif dans la région de la SADC se sont légèrement améliorés, passant de 43 % à 47 %. Cela indique un progrès vers l'objectif de 2025, à savoir qu'au moins 50 % des enfants reçoivent exclusivement du lait maternel au cours des six premiers mois de leur vie. Des études suggèrent que l'allaitement maternel pourrait sauver 13 % de tous les décès d'enfants de moins de cinq ans chaque année.

Figure 36: Taux d'allaitement maternel exclusif pour les enfants de moins de 6 mois

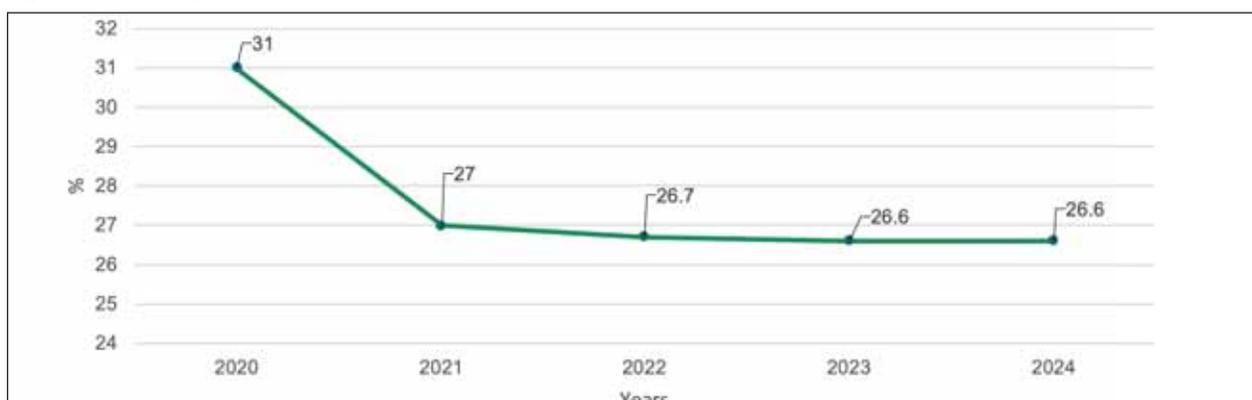


Source : UNICEF. La situation des enfants dans le monde 2023.

Prévalence du retard de croissance

La région progresse dans la réduction des retards de croissance, la prévalence diminuant de 31 % en 2020 à 26,6 %, comme le montre la figure 37. Toutefois, le taux d'amélioration s'est ralenti après 2021, et seuls des changements mineurs sont prévus entre 2022 et aujourd'hui. Malgré la diminution prévue, un taux de 26,6 % indique que plus d'un enfant de moins de cinq ans sur quatre a été atteint d'un retard de croissance en 2023, ce qui souligne la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer la nutrition et la santé des enfants.

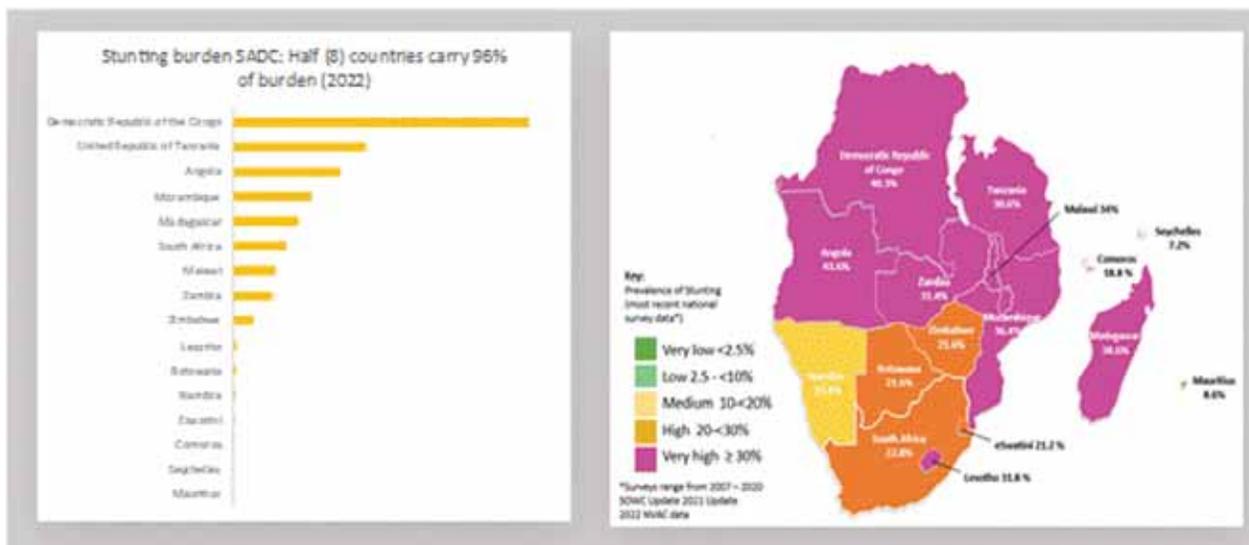
Figure 37 : Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance 2020-2024



Source : Estimations conjointes sur la malnutrition infantile (Joint Child Malnutrition Estimates, JME), édition 2023

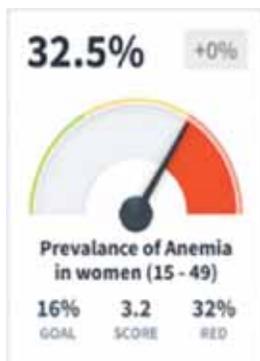
La moitié des États membres de la SADC, notamment l'Angola, la République Démocratique du Congo et la Tanzanie, présentent une charge disproportionnée de retard de croissance chez les enfants, avec un taux de prévalence dépassant 30 % dans une grande partie de la région, comme le montre la Figure 38. Seuls quelques pays, comme les Seychelles et Maurice, ont des taux de prévalence faibles ou très faibles. La forte charge du retard de croissance met en évidence la nécessité de s'attaquer à ce problème généralisé et disproportionné.

Figure 38 : Charge de retard de croissance dans la SADC



Source : Estimations conjointes sur la malnutrition infantile (Joint Child Malnutrition Estimates, JME), édition 2023

Prévalence de l'anémie



La prévalence de l'anémie reste élevée dans tous les États membres. Chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans), la prévalence est en moyenne de 32,5 % sur les cinq années allant de 2020 à 2024. Si l'on ne parvient pas à réduire l'anémie, des millions de femmes risquent de voir leur état de santé se dégrader et leur qualité de vie se détériorer.

La SADC continue de jouer un rôle crucial dans la coordination régionale et le plaidoyer en faveur de l'enrichissement obligatoire des vecteurs alimentaires stratégiques, tels que la farine de blé, l'huile de cuisson et le sel. Huit pays ont adopté une législation obligatoire sur l'enrichissement de la farine de blé, tandis que d'autres sont en train d'élaborer leurs stratégies, politiques et normes nationales.

4.4.5 Réduire le chômage

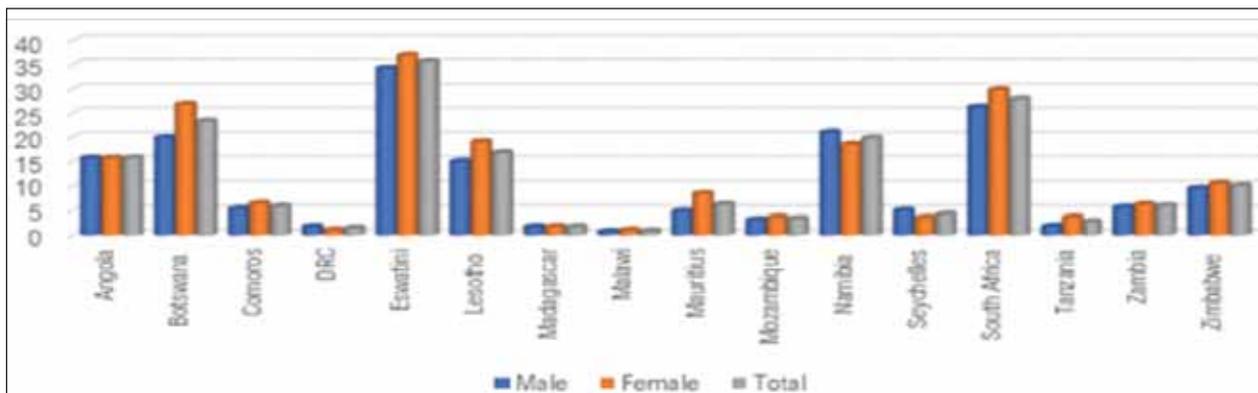
Le taux de chômage dans la région de la SADC reste un défi, atteignant 9,4 %, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation a été exacerbée par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des pertes massives d'emplois, affectant particulièrement les femmes et les jeunes. Actuellement à 12,5 %, le chômage des jeunes est un problème important dans les États membres en raison de la grande population jeune.



Taux de chômage par État membre

La main-d'œuvre de la SADC se compose de 140,6 millions de personnes, soit employées, soit en recherche d'emploi. Les taux de chômage parmi cette population ont été suivis de 2013 à 2023. La figure 39 montre que dans la plupart des États membres de la SADC (12 sur 16), les taux de chômage des femmes sont plus élevés que ceux des hommes, à l'exception de l'Angola, de la RDC, des Seychelles et de la Namibie.

Figure 39: Taux de chômage dans les États membres de la SADC, 2024



Source : Données soumises par les États membres à l'ILOSTAT (Base de données statistique du Bureau international du travail, BIT)

Répartition de l'emploi par secteur économique dans la SADC

Ce tableau de bord indique que la SADC n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière d'emploi fixés dans la Stratégie d'industrialisation et sa feuille de route de la SADC (SISR, 2015-2063).

La part de l'emploi industriel a stagné à environ 11 %, bien en deçà de l'objectif de 40 % fixé par la SISR pour 2030. Une transformation minimale a été réalisée au fil des ans, ce qui a entraîné peu de progrès dans la transition des économies à faible productivité vers des économies à haute productivité. Les parts de l'emploi par secteur économique ont peu évolué entre 1991 et 2021.



La SADC encourage la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de stratégies sectorielles favorables à l'emploi afin de créer davantage d'opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes. À ce jour, 11 États membres (Botswana, Comores, RDC, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) mettent en œuvre des politiques nationales de l'emploi, tandis que d'autres en sont à divers stades de développement.

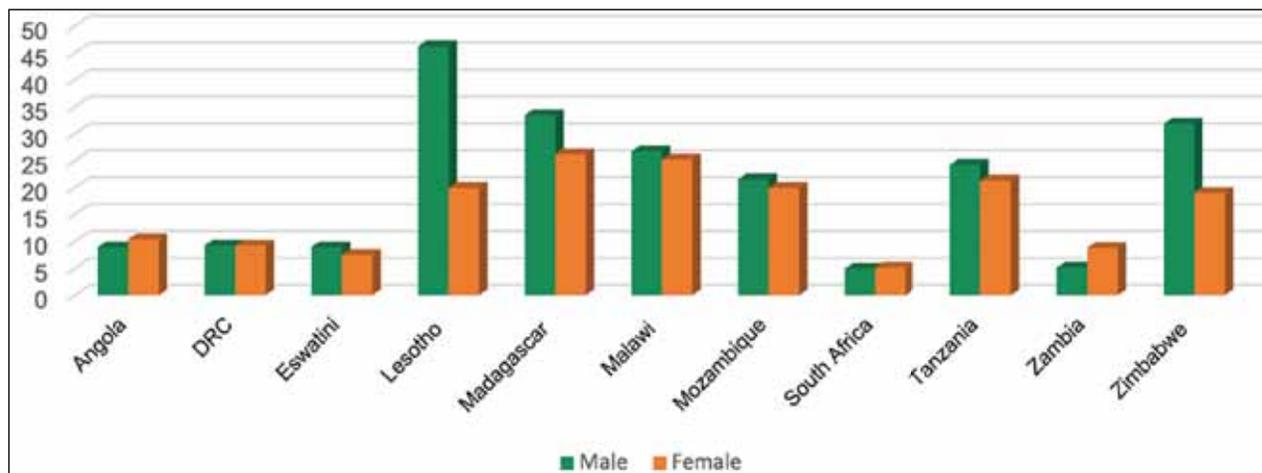
Incidence du travail des enfants dans la région



La SADC est confrontée à un défi important en matière de travail des enfants, avec un score de 20,7 %. Le travail des enfants est répandu dans l'agriculture, les secteurs informels, le travail domestique, l'exploitation minière, la construction, le tourisme et l'hôtellerie. La proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent varie de 5 % en Afrique du Sud à 31,9 % au Lesotho, les garçons affichant généralement des taux plus élevés dans la plupart des États membres.

Les États membres ont fait des progrès notables pour protéger les enfants grâce au code de conduite de la SADC sur le travail des enfants. La plupart des États membres ont fixé l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans et l'ont aligné sur l'âge de fin de la scolarité obligatoire.

Figure40 : Travail des enfants dans les États membres de la SADC (5-17 ans), 2024



Source : Tableau de bord du Secrétariat de la SADC sur le travail des enfants, 2024

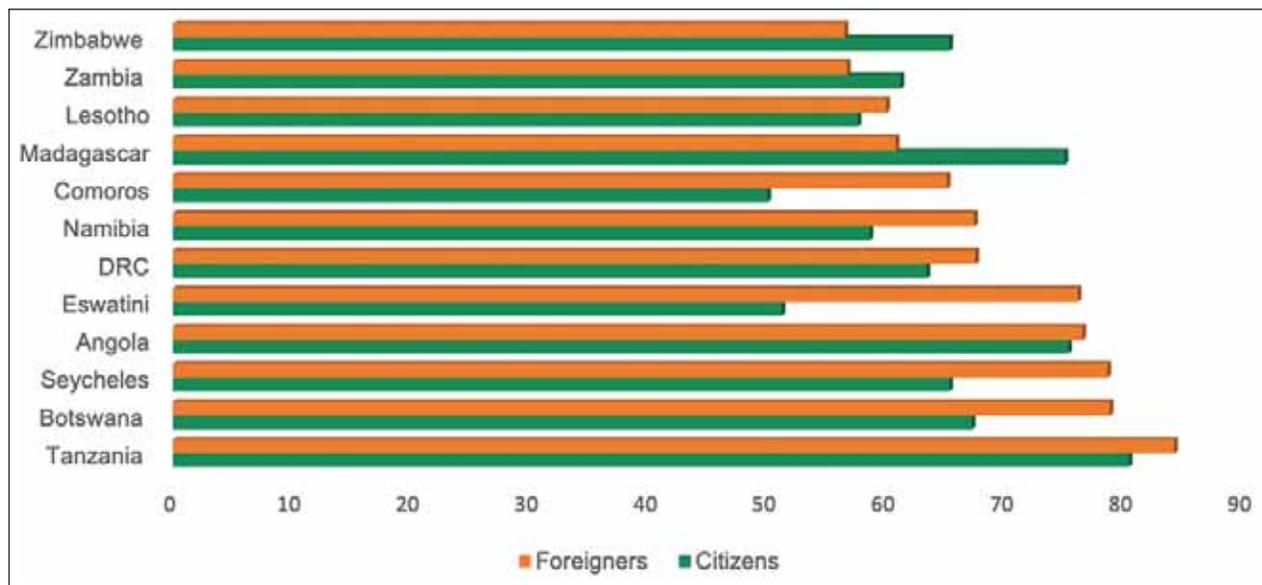
Taux d'activité des travailleurs migrants



Le taux de participation actuel de la main-d'œuvre des travailleurs migrants dans la région est de 67,5%, contre 66,5% en 2020.

La figure 41 illustre que dans neuf des 12 États membres, les étrangers ont un taux de participation de la main-d'œuvre plus élevé que les nationaux. Les travailleurs migrants sont plus facilement disponibles pour fournir leur main-d'œuvre à la production de biens et de services, avec des écarts significatifs observés au Botswana (11,6 %), aux Comores (15,1 %), en Eswatini (24,9 %) et aux Seychelles (13,3 %). Madagascar, cependant, affiche un écart élevé de 14,2% en faveur des citoyens.

Figure41 : Taux de participation de la main-d'œuvre par statut de citoyenneté



Source : Données soumises par les États membres à l'ILOSTAT (Base de données statistique du Bureau international du travail, BIT)

4.4.6 Améliorer l'accès à l'éducation

Mise en œuvre du cadre des qualifications de la SADC



Plus de 80 % des États membres de la SADC ont élaboré leurs cadres nationaux de qualifications en alignement avec le Cadre de qualifications de la SADC (SADCQF) approuvé en 2016. Récemment, les États membres ont approuvé la transition de l'alignement de leurs cadres nationaux de qualifications à leur référence par rapport au SADCQF. Cette nouvelle approche devrait accélérer l'harmonisation des qualifications régionales.

Université de la Transformation de la SADC

La région progresse vers l'établissement et l'opérationnalisation de l'Université de transformation de la SADC (SUT). Un programme de bourses sur la pharmacie industrielle est en cours d'élaboration, axé sur l'une des chaînes de valeur prioritaires de la région et impliquant l'industrie et les établissements d'enseignement supérieur.

Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) de la SADC

Les étapes importantes franchies dans la mise en œuvre de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) de la SADC comprennent l'élaboration du cadre politique et de la stratégie de l'EFTP (2018-2027) et le nouveau cadre de suivi et d'évaluation accompagnant le plan stratégique et le cadre de mise en œuvre.

Promouvoir une culture des données pour de meilleures prescriptions politiques en matière d'éducation

Les données relatives à divers indicateurs de l'ODD 4 (Objectif de Développement Durable 4), tels que les taux de scolarisation dans les secteurs du primaire, du secondaire, du tertiaire et de l'EFTP, sont limitées, ce qui entrave l'élaboration de mesures politiques éclairées. Plusieurs initiatives sont en cours pour y remédier, notamment le développement de la base de données de la SADC sur l'enseignement supérieur, l'intégration d'indicateurs sur l'éducation et les compétences dans le système d'information sur le marché du travail de la SADC, en cours d'élaboration, et la réalisation d'une étude de référence sur les compétences de base en lecture, écriture et calcul.

4.5 Questions transversales

Principaux messages

Performance globale : La région a obtenu une note de 5,1 en 2023/24.

- Aucun État membre n'a atteint la parité hommes-femmes à la fois au Parlement, dans l'administration et dans le système judiciaire, malgré les progrès réalisés par rapport à l'année précédente. La Namibie et l'Afrique du Sud ont maintenu la parité hommes-femmes dans la fonction exécutive.
- Les performances régionales en matière de représentation des femmes dans les postes de direction des entreprises publiques est de 25 %.
- Représentation parlementaire : Les femmes occupent 31 % des sièges, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à l'année dernière.
- Représentation au niveau des ambassadeurs : Les femmes en constituent 29 %, soit une augmentation de 0,4 % par rapport à l'année dernière.
- Représentation exécutive : Les femmes constituent 32 %, soit une baisse de 1,6 % par rapport à l'année dernière.
- Il y a eu une réduction de 7,2 % du nombre total de cas signalés de violences basées sur le genre (VBG) dans la région.
- Les femmes et les filles représentent environ 80 % des victimes déclarées dans les cas de violence à caractère sexiste .
- La surface forestière a augmenté de 5 %, couvrant 412 129 hectares, et se rapproche de l'objectif de 500 000 hectares à l'horizon 2030.
- Le taux de changement de la superficie forestière totale dans la SADC était de -14,4 % en 2023, meilleur que l'objectif de -20,4 % fixé pour 2030.
- La pêche et l'aquaculture ont augmenté de plus de 50 %, passant de 2,3 millions de tonnes en 2019 à 3,1 millions de tonnes en 2023.



4.5.1 Promouvoir l'égalité des sexes dans la région

Augmentation de la parité hommes-femmes dans les États membres de la SADC

La région reste engagée à améliorer la parité hommes-femmes pour accroître la participation des femmes aux postes de leadership et de prise de décision. Bien que certains États membres aient réalisé des progrès significatifs, d'autres doivent encore s'améliorer. Comme le montre le tableau 10, la Namibie est passée de 27 % en 2018 à 55 % en 2022. L'Afrique du Sud a constamment maintenu environ 50 % de représentation féminine. Des pays comme le Botswana, la République Démocratique du Congo, l'Eswatini, le Malawi, Maurice, les Seychelles et la Zambie affichent généralement des pourcentages plus faibles, le Lesotho et la Zambie affichant des tendances fluctuantes.

Tableau 10 : Parité entre les sexes par État membre

États membres	2018	2019	2020	2021	2022
Angola	23.0	39	33.0	33.3	33.3
Botswana	16.7	14.2	17.9	17.9	21.4
Comoros	n/a	NDP	NDP	-NDP-	NDP
DRC	10.4	20	20.0	27	28.6
Eswatini	26.0	30.0	30	29	37
Lesotho	18.0	32.1	NDP	16	NDP
Madagascar	20	NDP	NDP	34	36,7
Malawi	15	15	15.0	38.7	41.0

États membres	2018	2019	2020	2021	2022
Mauritius	8.3	13.0	14.3	14	14.3
Mozambique	27.0	32.0	47.7	33	47.5
Namibia	27.0	23.0	53	34.6	55.0
Seychelles	31.0	50.0	38.0	38.4	42.0
South Africa	48.6	50.0	50	50	50.8
Tanzania	34.0	18.0	23.1	30.4	28.3
Zambia	25.0	33.9	30.0	16	16.7
Zimbabwe	18.0	30.0	23.3	27	21.4

Source : Réunion des ministres de la SADC chargés du genre/de la condition féminine) : R.D. Congo, 2 juin 2023

Femmes aux postes exécutifs, parlementaires et au niveau des ambassadeurs

Les performances de la région en matière de facilitation de la parité hommes-femmes aux niveaux exécutif, parlementaire et des ambassadeurs restent faibles, avec quelques progrès constatés :

- Représentation parlementaire : Les femmes occupent 31 % des sièges, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à l'année dernière.
- Représentation au niveau des ambassadeurs : Les femmes en constituent 29 %, soit une augmentation de 0,4 % par rapport à l'année dernière.
- Représentation exécutive : Les femmes constituent 32 %, soit une baisse de 1,6 % par rapport à l'année dernière.



En 2021, seuls sept États membres (Angola, Eswatini, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Tanzanie et Zimbabwe) ont atteint une représentation des femmes au parlement égale ou supérieure à 30 %. En 2022, l'Eswatini et le Zimbabwe sont tombés en dessous de 40 %, tandis que les Seychelles ont amélioré leur représentation de 23 % à 30 %. La Namibie, le Mozambique et l'Afrique du Sud se maintiennent autour de 40 %. Aucun État membre n'a atteint une représentation des femmes au parlement égale ou supérieure à 50 %.

Tableau 11 : Représentation des femmes au sein du Parlement (2018-2022, %)

États membres	2018	2019	2020	2021	2022
Angola	36.8	30.5	29.6	29.6	38.1
Botswana	9.5	9.5	11.0	11.1	11.0
Comoros	-	-	NDP	16.7	-
DRC	9.5	NDP	11.5	12.8 (L); 23.9 (U)	13.3 (L); 19(U)
Eswatini	15.4	22.0	22	12.2 (L); 40.0 (U)	23
Lesotho	14.7	23.3	NDP	24.4 (L); 21.2 (U)	27
Madagascar	20.5	NDP	NDP	18.5 (L); 11.1 (U)	17.9
Malawi	16.7	16.7	16.7	22.9	21.2

États membres	2018	2019	2020	2021	2022
Mauritius	11.4	11.8	20.0	20.0	20.0
Mozambique	39.6	39.2	43.3	42.4	43.0
Namibia	41.3	46.0	44.0	44.2 (L); 14.3 (U)	44.0 (L); 14.3 (U)
Seychelles	22.0	21	23.0	22.9	30.0
South Africa	41.7	46.1	46.0	46.7 (L); 37.0 (U)	46.2
Tanzania	36	37	35.4	36.9	37.7
Zambia	10.0	18.9	16.9	15.1	15.0
Zimbabwe	36.8	34.2	31.5	30.6 (L); 44.2 (U)	31.4

Source : Réunion des ministres de la SADC chargés du genre/de la condition féminine) : R.D. Congo, 2 juin 2023

Représentation des femmes aux postes de secrétaire permanent, secrétaire principal, directeur général et directeur exécutif

La représentation des femmes dans les postes de direction a augmenté pour atteindre 32 %, soit une hausse de 0,3 % par rapport à l'année précédente, aux niveaux de secrétaire permanent, secrétaire principal, directeur général et directeur exécutif. Les femmes directrices dans le secteur public ont atteint 42 %, soit une augmentation de 7,8 %, tandis que les femmes PDG/directrices générales dans les entreprises publiques sont passées à 25 %, soit une augmentation de 3,3 %. Malgré ces gains, les postes de secrétaire adjoint permanent/principal et de directeur sont à 42 %, soit une diminution de 3,2 % par rapport à l'année dernière.



L'Eswatini, Maurice et les Seychelles ont atteint la parité hommes-femmes, avec 100 % de représentation des femmes dans cette catégorie. Bien qu'aucun État membre n'ait atteint la parité hommes-femmes au niveau des directeurs, le Botswana, Maurice et l'Afrique du Sud ont signalé plus de 40 % de femmes au niveau des directeurs dans le secteur public.

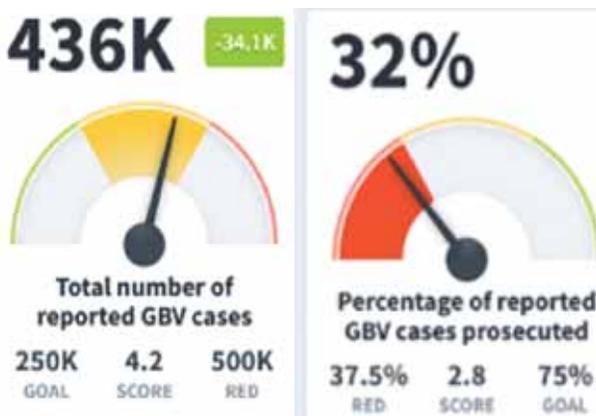
les femmes dans le système judiciaire

Par rapport à l'année dernière, la région a enregistré des résultats médiocres en ce qui concerne la représentation des femmes dans le système judiciaire. Les femmes présidentes de cour représentent 32 %, soit une baisse de 18,3 %.. Les femmes juges sont à 27 %, soit une diminution de 15,3 %, et les femmes magistrats sont à 37 %, une diminution de 10,1 %.



Malgré ces baisses, des progrès significatifs ont été réalisés au cours des cinq dernières années. L'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, Maurice et la Zambie ont atteint une représentation de plus de 50 % de femmes juges, bien que le Lesotho soit tombé en dessous de 50 % en 2022. Au niveau des magistrats, le Botswana, Maurice, la Namibie, les Seychelles et l'Afrique du Sud ont atteint la parité hommes-femmes. Maurice reste en tête de la région avec des performances exceptionnelles, en maintenant plus de 50 % de femmes dans la magistrature.

Violence basée sur le genre dans la région

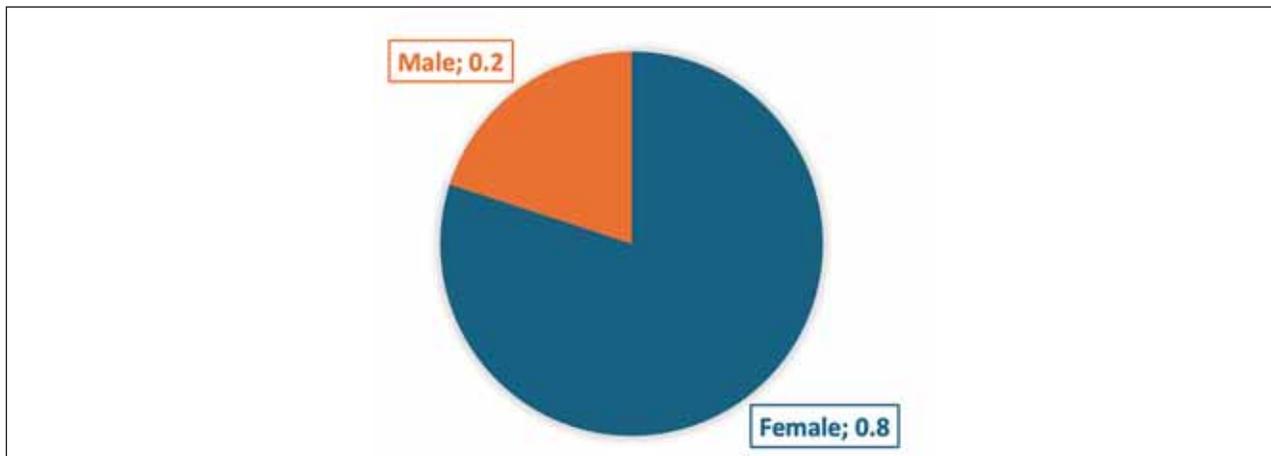


La SADC considère la violence basée sur le genre (VBG) comme un domaine critique de préoccupation. Les cas de VBG signalés dans la région ont diminué de 469 947 en 2022 à 435 872 en 2023. Cette diminution peut être due à une baisse des cas de VBG au niveau national, à l'efficacité des interventions de prévention de la VBG, à des données insuffisantes soumises par les États membres ou à l'absence de signalement de la part de certains États membres.

Part des cas de violence à caractère sexiste déclarés par sexe, 2023

En 2023, la région a continué de faire face à une disparité de genre substantielle dans les cas de VBG signalés, les femmes et les filles représentant environ 80 % des victimes. Le nombre total de cas de VBG ayant fait l'objet de poursuites en 2022 était de 149 143, soit seulement 32% cas signalés. Seuls le Botswana, le Mozambique et l'Afrique du Sud ont eu des taux de poursuite supérieurs à 65 %, tandis que d'autres États membres ont signalé des taux inférieurs à 25 %, le plus bas étant de 2 %. Ces données mettent en évidence les défis auxquels sont confrontés les États membres dans la poursuite des cas de VBG et le calcul précis des données relatives aux poursuites.

Figure 42: Part en pourcentage des cas de violence à caractère sexiste déclarés par sexe en 2023



Source : Réunion des ministres de la SADC chargés du genre/de la condition féminine) : R.D. Congo, 2 juin 2023

Gérer et répondre aux catastrophes dans la région

4.3

+0.1



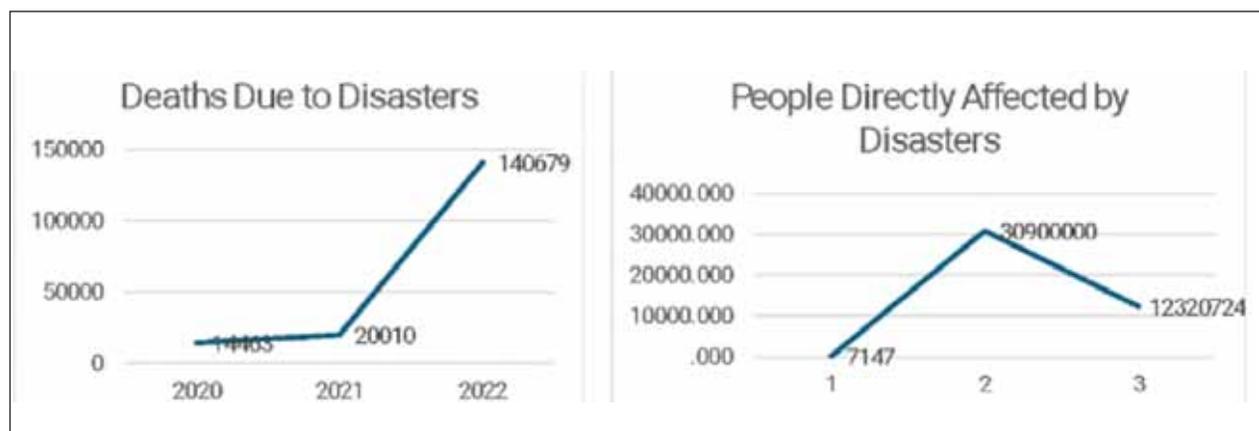
Reduction of SADC Region INFORM Risk Score from 5.7 to 5.0

5 GOAL 7.8 SCORE 7 RED

Le score de risque d'information de la région SADC est passé de 4,1 en 2020 à 4,3 en 2022 en raison de l'exposition de la région à diverses catastrophes, notamment les sécheresses, les cyclones tropicaux, les inondations, les glissements de terrain, les incendies de forêt et l'élévation du niveau de la mer. En décembre 2023, les Seychelles ont déclaré l'état de catastrophe à la suite d'une explosion dans une zone industrielle causée par de fortes pluies, qui a fait trois morts et causé d'importants dégâts aux infrastructures.

Au cours de la saison des cyclones 2023/24, débutant en octobre 2023, la SADC a connu quatre cyclones tropicaux : Alvaro, Belal, Filipo et Gamane. Le cyclone tropical Filipo, qui a touché terre en mars 2023 dans le nord du Mozambique, a affecté 57 551 personnes, faisant deux morts et 85 blessés. Le cyclone a partiellement détruit 1 674 maisons, en a entièrement détruit 456 et en a inondé 9 279. Le cyclone tropical Gamane a affecté 89 465 personnes de 22 189 ménages à Madagascar, tuant 19 personnes et forçant 22 615 personnes à se réfugier dans 78 installations communales.

Figure 43: Décès dus aux maladies et personnes touchées par les catastrophes dans la région de la SADC, 2020 - 2022



Source : Rapport de synthèse sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la vulnérabilité en Afrique australe, Programme régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité (RVAA), SADC, 2023

Sécheresse induite par le phénomène climatique El Niño

Au cours de la saison 2023/24, une sécheresse induite par El Niño dans la région a conduit le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe à déclarer des catastrophes nationales dues à la sécheresse. Madagascar a été déclarée catastrophe nationale en raison d'une combinaison de sécheresse dans le sud et de dommages causés par des cyclones tropicaux et des inondations. L'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie ont connu d'importantes inondations qui ont causé des dommages considérables aux infrastructures et aux biens. Le Secrétaire de la SADC a préparé un appel régional à l'aide humanitaire, lancé par le Président en exercice de la SADC, Son Excellence João Lourenço, Président de la République d'Angola, le 20 mai 2024.

Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets



La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action révisés de la SADC sur le changement climatique (CCSAP) et le programme GCCA+ témoignent des efforts déployés pour atteindre l'objectif de résilience climatique et de réduction des émissions dans 16 États membres d'ici à 2030. L'alignement sur les accords internationaux et l'élaboration de plans d'action nationaux contribuent à la résilience climatique régionale.

Selon la fiche d'évaluation, cinq États membres mettent en œuvre des initiatives climato-intelligentes. Pour garantir que ces initiatives sont étendues à tous les États membres

de la région, des outils, des lignes directrices et des normes sont en cours d'élaboration pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Pour consolider ces efforts, la SADC collabore avec des partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque mondiale afin d'améliorer les stratégies de résilience et d'atténuation du changement climatique. En s'alignant sur des initiatives telles que la stratégie de gestion et d'atténuation des risques de sécheresse de la SADC, la région s'attaque aux aléas climatiques et réduit la gravité de leurs impacts.

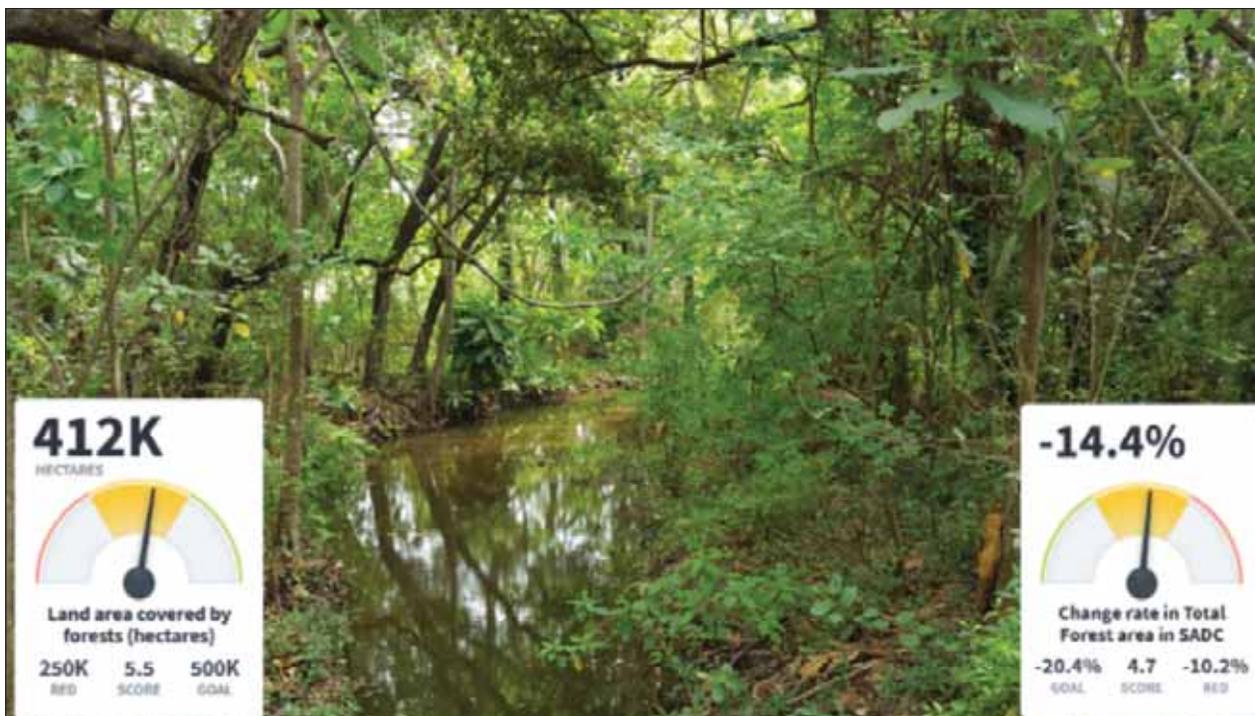
Protéger et gérer les ressources naturelles



En mars 2024, la superficie des terres forestières est de 412 129 hectares, se rapprochant de l'objectif de 500 000 hectares pour 2030. Cette augmentation est due à la mise en œuvre de la stratégie forestière 2020-2030 de la SADC et à la coordination des activités liées à la foresterie. Les stratégies et les projets de la SADC ont contribué à atténuer la perte supplémentaire de forêts. Cependant, le taux de variation de -14,4 % dans la superficie totale des forêts indique que les États membres doivent développer des mécanismes pour lutter contre la déforestation dans la région.

Contribution de la faune à l'économie régionale

La fiche d'évaluation indique que l'économie basée sur la faune sauvage contribue actuellement à hauteur de 4,6 % au PIB de la région, ce qui montre un progrès vers l'objectif de 6 % d'ici 2030. En mars 2024, quinze États membres ont adopté la stratégie de l'économie basée sur la faune sauvage. L'élaboration et l'approbation de ce cadre stratégique et les progrès significatifs en matière d'adoption ont contribué à cette augmentation de la contribution au PIB de l'économie basée sur la faune.



Aires de conservation transfrontalières établies

La fiche d'évaluation montre que le nombre d'aires de conservation transfrontalières (TFCA) opérationnelles dans la région est passé à 12 sur les 16 visées d'ici mars 2024, avec 15 États membres qui mettent actuellement en œuvre des TFCA. Soutenus par le programme TFCAP de la SADC et diverses sources de financement, y compris le mécanisme de financement des TFCA de la SADC, ces efforts témoignent d'un engagement fort en faveur des initiatives de conservation régionales.

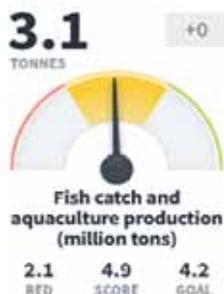


Stratégie d'application de la loi et de lutte contre le braconnage (LEAP) de la SADC

Quinze États membres ont adopté la stratégie de la SADC en matière d'application de la loi et de lutte contre le braconnage (LEAP), qui contribue à la conservation des espèces menacées, à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et à l'amélioration de l'application de la loi dans la région.

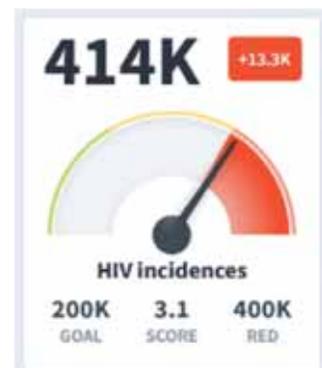
Pêche et Production Aquacole

La production de la pêche et de l'aquaculture est passée de 2,3 millions de tonnes en 2019 à 3,1 millions de tonnes en 2023. Le projet PROFISHBLUE de la SADC a contribué à cette augmentation en promouvant l'utilisation durable des ressources par le biais du renforcement des capacités, de la recherche et du développement des chaînes de valeur de l'aquaculture dans les États membres de la SADC.



Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

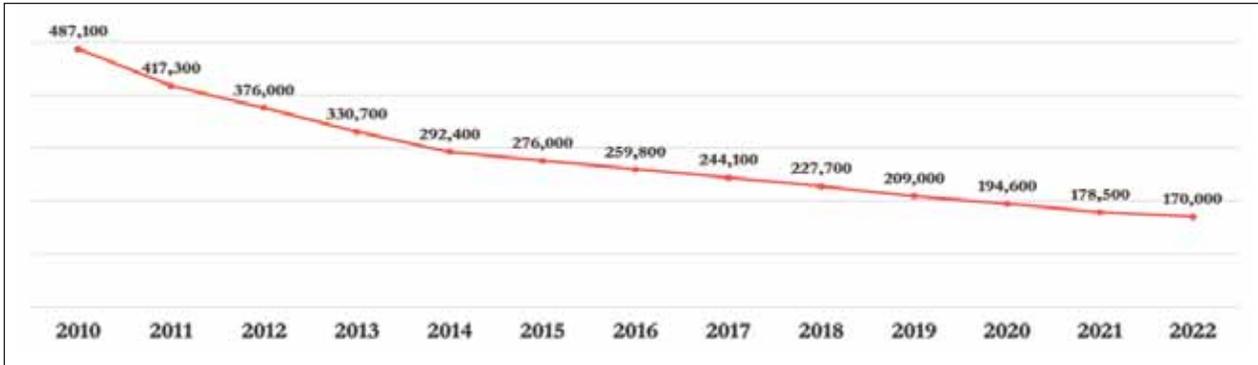
L'indice de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) est resté relativement stable au fil des ans, avec une légère diminution d'un indice INN de 0,1 de 2,30 en 2019 à 2,29 en 2024, comme présenté dans le tableau de bord ci-dessous.



Mettre fin au VIH et au sida

La région fait des progrès significatifs dans la réduction de la prévalence du VIH/sida, avec une baisse des cas de 868 000 en 2010 à 413 600 en 2022. Entre 2010 et 2022, les décès liés au sida ont diminué de 65 % et les nouvelles infections par le VIH ont baissé de 57 %. Cependant, les jeunes restent les plus touchés, avec 4 000 nouvelles infections chaque semaine.

Figure 44: Nombre de décès liés au sida dans la région SADC, 2010 - 2022



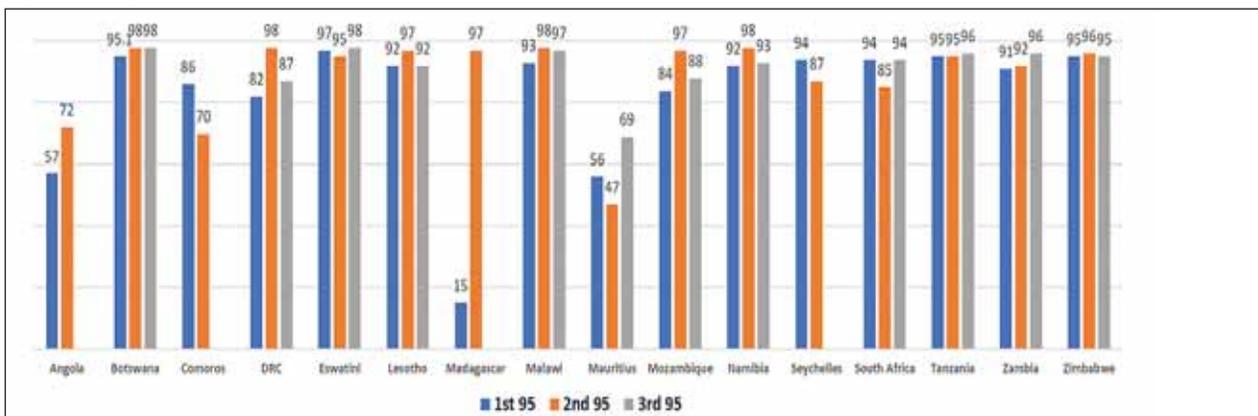
Source : <https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/number-of-deaths-due-to-hiv-aids>

OBJECTIFS 95-95-95 DE L'ONUSIDA

Actuellement, 77 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut, soit une baisse de 4 % par rapport aux 81 % de l'année dernière. La couverture des traitements antirétroviraux a augmenté de 8 %, atteignant 80 %, contre 72 % l'année dernière. La suppression de la charge virale est de 71 %, soit une augmentation de 12 % par rapport aux 59 % de l'année dernière. Seuls le Botswana, l'Eswatini, la Tanzanie et le Zimbabwe ont atteint les objectifs 95-95-95 de l'ONUSIDA en matière de dépistage du VIH, de traitement et de suppression de la charge virale.



Figure 45: Progrès des États membres de la SADC vers les objectifs 95-95-95, 2022



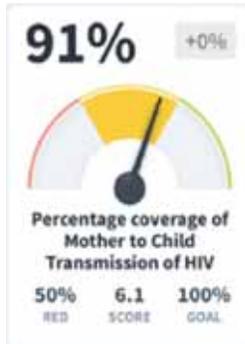
Source : Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (s.d.).VIH et sida

Augmentation des dépenses consacrées au VIH/SIDA par les États membres



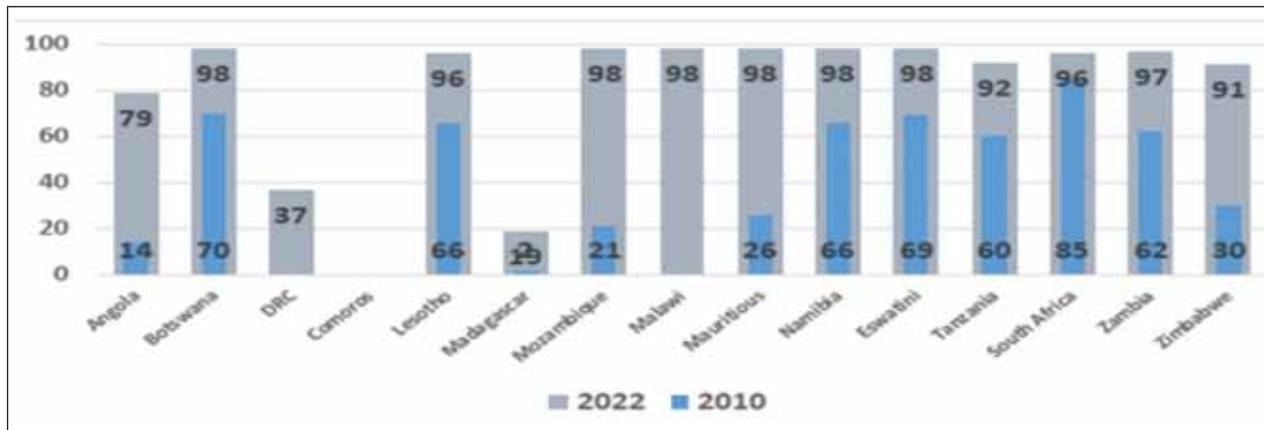
Les dépenses régionales consacrées au VIH ont augmenté de 35,5 millions de USD pour atteindre 4,54 milliards de USD. Malgré cela, la plupart des pays ont encore besoin de soutien. Le Fonds VIH continue d'aider la réponse régionale, le troisième cycle de financement étant en cours. Ce Fonds soutiendra 13 projets critiques dans tous les États membres de la SADC pour aider à éliminer le SIDA comme menace pour la santé publique d'ici 2030.

Éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant



Les États membres de la SADC ont une couverture moyenne de 91 % dans le programme de prévention de la transmission mère-enfant (PTME). L'Organisation Mondiale de la Santé a décerné à la Namibie un certificat de 'Niveau Argent' pour les progrès réalisés dans l'élimination de la transmission de l'hépatite B de la mère à l'enfant et un certificat de 'Niveau Bronze' pour le VIH. Récemment, le Botswana a reçu un certificat de 'Niveau Argent' pour les progrès réalisés dans l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Figure46 : Pourcentage de couverture du programme de lutte contre la transmission du VIH de la mère à l'enfant, 2020 - 2022



Source : Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (s.d.).VIH et sida

4.6 Gestion stratégique du RISDP

Principaux messages

Performance globale : La Région a enregistré un score de 6,4 en 2023/24.

La Région est confrontée à un déficit énorme en matière de ressources

- L'année dernière, les États membres ont versé 35,2 millions USD.
- Un montant de 185 millions USD a été reçu des partenaires internationaux de coopération (PIC) dans le cadre de programmes et de projets à mettre en œuvre entre 2023 et 2027.
- Les ressources nécessaires sont estimées à 398 milliards USD en vue de la mise en œuvre des programmes et des projets.

On observe que la présence en ligne du Secrétariat de la SADC a augmenté de 15 % sur toutes les plateformes de médias sociaux, par rapport à l'objectif de 10%.



Renforcer les institutions, les mécanismes et les processus de mise en œuvre du RISDP 2020-2030

La mise en œuvre efficace des priorités en matière d'intégration régionale examinées dans le présent rapport nécessite une coordination et une gestion solides de la part du Secrétariat, des interventions soutenues de la part des États membres et des partenaires, ainsi que des ressources financières et techniques. Il est également important de mettre en place et/ou de renforcer les institutions et les mécanismes, ainsi que les approches de mise en œuvre.



Avec un score global de 6,5, des progrès significatifs ont été réalisés dans la gestion de la mise en œuvre du RISDP. Le nombre d'États membres ayant mis en place des comités nationaux de la SADC est passé de 10 en 2022/23 à 12 en 2023/24. Mandatés par le Traité de la SADC, les CNS coordonnent et supervisent la mise en œuvre des programmes de la SADC au niveau national.

Les États membres devraient soutenir le plein fonctionnement des CNS, compte tenu de leur rôle crucial dans la mise en œuvre du RISDP au niveau national.

4.6.1 Signer et ratifier les protocoles, les accords et les autres instruments juridiques



En 2024, 35 des 58 protocoles étaient entrés en vigueur, tandis que 23 ne l'étaient pas, ce qui donne un score de 5,8, contre 5,6 l'année dernière, en raison d'un nouveau protocole dans le domaine des questions transversales.

Comme indiqué l'année précédente, le pilier III : Développement social et humain arrive en tête avec une note parfaite de 10 (tous les quatre protocoles en vigueur). Le pilier II suit avec un score de 5,6 et 5 des 7 protocoles en vigueur. Le pilier I obtient une note de 4,8, les questions transversales atteignent 4,7 et le pilier Fondation obtient une note de 3,7, avec seulement 9 protocoles sur 20 en vigueur.

Fondements : Paix, sécurité et bonne gouvernance a le score le plus bas pour les protocoles en vigueur. Principales observations

Seuls le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Zambie ont ratifié le protocole sur la facilitation de la circulation des personnes (2005).

Aucun État membre n'a ratifié le protocole sur le tribunal de la Communauté de développement de l'Afrique australe (2014).



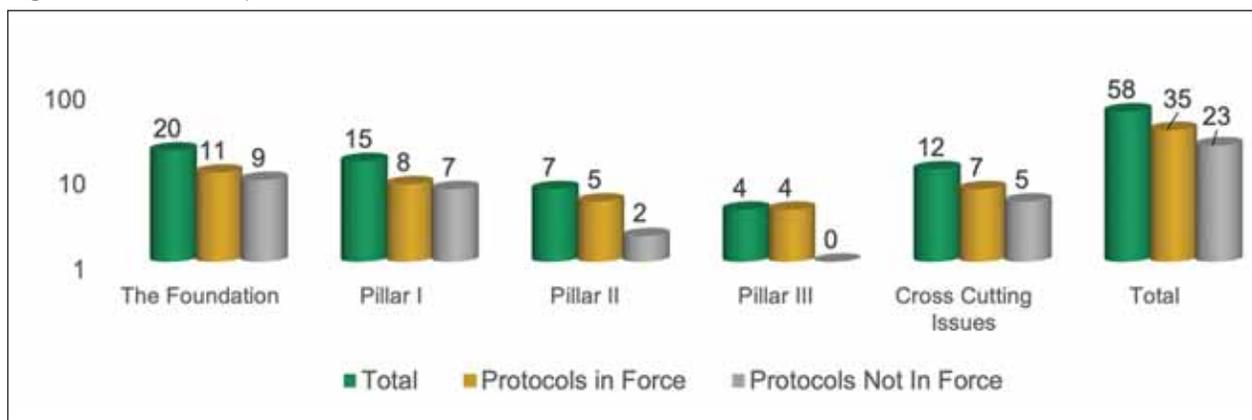
La Namibie, le Malawi, Maurice et l'Afrique du Sud doivent encore signer l'accord modifiant le protocole relatif à la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité (2016).

Seul Maurice a ratifié le protocole sur le transfèrement interétatique des délinquants condamnés.

La RDC, l'Eswatini et la Zambie doivent encore signer l'accord modifiant le protocole sur l'extradition (2019). L'Afrique du Sud, Maurice et la Zambie n'ont pas signé l'accord modifiant le protocole relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale (2019).

La figure 47 ci-dessous présente le nombre total de protocoles et d'autres instruments juridiques qui devaient être signés et ratifiés, ainsi que les résultats par pilier.

Figure47 : Ratification des protocoles de la SADC



Source : Secrétariat de la SADC, rapports sur l'état d'avancement des travaux juridiques, 2024

4.6.2 Mobiliser des ressources pour les programmes d'intégration régionale de la SADC



En 2023-24, 185 millions de USD ont été mobilisés, soit une augmentation de 81 % par rapport aux 35 millions de USD en 2022-23. L'UE, les États-Unis, l'Allemagne, la Chine, la BAD, la Banque mondiale et la Confédération suisse soutiennent principalement les programmes de la SADC. L'objectif 2023/24 pour les recettes provenant des PIC a été atteint, avec un score modéré de 5,2 pour les contributions des États membres. Le Secrétariat a reçu 35,2 millions de USD des États membres et 185 millions de USD des PIC pour les programmes et projets à mettre en œuvre entre 2023 et 2027.

Tableau 12 : Partenaires Internationaux de Coopération : Financement et Domaines de Soutien

N°	PIC	Financement (USD)	Domaines soutenus
1.	Banque africaine de développement (BAD)	5 850 000	Facilitation du commerce et du transit
2.	Union européenne	70 891 250	Commerce, accès aux marchés, gestion des ressources naturelles et renforcement des capacités institutionnelles
3.	Chine	90 000	Renforcement des capacités institutionnelles.
4.	Allemagne (KfW et GIZ)	34 345 720	Initiatives de développement sur l'intégration économique régionale, la protection et l'utilisation transfrontalières des ressources naturelles, la gestion transfrontalière de l'eau et d'autres initiatives de renforcement des capacités.
5.	Agence suisse pour le développement et la coopération (MIET Africa)	10 900 000	Initiatives de développement sur le développement humain et social
6.	États-Unis (Agence américaine pour le développement international - USAID)	47 700 000	Priorités régionales liées à la croissance économique, à l'environnement et à l'énergie, à la jeunesse, à la démocratie et à la gouvernance, et à la santé.
7.	Banque mondiale	15 352 000	Statistiques régionales, résilience climatique et renforcement des capacités
Sous-total: Exercice financier 2023/2024		185 128 970	

Source : Rapports sur la mobilisation des ressources de la SADC, 2024

Prévisions de mobilisation des ressources

La mise en œuvre des programmes d'intégration régionale de la SADC nécessite un montant estimé à 398 milliards de USD, ce qui met en évidence un manque de ressources considérable. Pour y remédier, la région doit progressivement mettre en œuvre les solutions de financement innovantes et durables décrites dans le cadre de mobilisation des ressources de la SADC, y compris l'opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC (FRD).

En parallèle des travaux en cours sur l'opérationnalisation du FRD, le Secrétariat continuera d'engager les Partenaires Internationaux de Coopération (PIC) pour renforcer la coopération et mobiliser des ressources en vue de soutenir la mise en œuvre du programme d'intégration régionale. Pour l'exercice financier 2024-25 (d'avril à juillet 2024), le Secrétariat a déjà mobilisé 119,2 millions USD supplémentaires de l'UE (105,8 millions USD) et de l'Allemagne (13,3 millions USD), dans le cadre de la poursuite de la programmation du programme indicatif pluriannuel 2021-2027 pour l'Afrique subsaharienne et de l'opérationnalisation des engagements budgétaires convenus dans les négociations bilatérales SADC-Allemagne de 2023 sur la coopération au développement. D'autres accords de coopération seront conclus avec l'UE (pour un montant de 33,4 millions d'USD) et l'Allemagne (23,9 millions d'USD), ce qui portera le total des ressources prévues pour l'exercice 2024/25 à 176,5 millions d'USD. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel soutien qui fait encore l'objet de consultations de programmation avec d'autres partenaires tels que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

4.6.3 Faire connaître la SADC à ses citoyens et au monde entier

La région a enregistré des progrès notables en ce qui concerne le « **renforcement de la visibilité de la SADC et de sa sensibilisation, ainsi que de ses activités et de son impact** ».



La SADC a maintenu une présence en ligne forte et active grâce à l'augmentation du trafic sur ses plateformes en ligne. Le nombre total de suiveurs sur toutes les plateformes de médias sociaux a augmenté de 15 % par rapport à l'objectif de 10 %.

4.6.4 Gérer efficacement le budget du Secrétariat

Le Secrétariat a maintenu une très bonne performance en matière d'administration des ressources conformément au règlement financier de la SADC.



Gérer efficacement l'acquisition, le maintien et la rotation du personnel



Le taux de vacance de postes du secrétariat de la SADC était de 21 % en 2020 en raison d'un gel partiel des recrutements pendant les confinements liés à la COVID-19. Il s'est amélioré à 14 % en 2022-23 et à 11 % en 2023-24 avec la reprise des activités normales. Le taux de fidélisation des employés a atteint un maximum de 89 % en 2023-24. La rotation du personnel a atteint 7,2 % en 2022-23, avant de diminuer à 3,3 % en 2023 et à 1,6 % en 2023-24. Le Secrétariat et les États membres doivent mobiliser des ressources pour répondre aux besoins en ressources humaines nécessaires à la réalisation du RISDP.



5 COOPÉRATION ET INTÉGRATION CONTINENTALES

En juillet 2023, la SADC a pris la présidence de la zone de libre-échange tripartite (TFTA), 11 États membres/partenaires ayant ratifié l'accord. Les ratifications récentes par le Malawi (décembre 2023) et le Lesotho (mai 2024) ont porté le total à 13, à une ratification près du nombre requis de 14 pour l'entrée en vigueur de l'accord. À ce jour, vingt-trois (23) États membres/partenaires tripartites ont signé l'accord relatif à la ZLET, avec des ratifications de l'Égypte, de l'Ouganda, du Kenya, de l'Afrique du Sud, du Rwanda, du Burundi, du Botswana, de la Namibie, de l'Eswatini, du Malawi, du Lesotho, de la Zambie et du Zimbabwe.

Le Secrétariat encourage activement les autres États membres à ratifier l'Accord pour qu'il entre en vigueur et pour qu'ils tirent avantage de l'accès accru aux marchés, de l'amélioration de la compétitivité et de la hausse de la croissance économique dans la ZLET. Les efforts en cours pour obtenir la ratification finale reflètent un engagement fort en faveur de ces objectifs, soulignant l'importance de l'action collective dans la réalisation de l'intégration économique régionale.

La mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) dans la région de la SADC est en cours, tous les États membres de la SADC participant à cette grande initiative. Quinze États membres ont ratifié l'accord AfCFTA, ce qui témoigne d'un engagement fort en faveur de la stimulation du commerce intra-africain, de l'élimination des droits de douane et de la promotion de la croissance économique. L'AfCFTA vise à créer un marché unique pour les biens et les services, à faciliter la libre circulation des hommes d'affaires et des investissements, à renforcer la compétitivité, à attirer les investissements étrangers directs et à favoriser le développement durable. Le Secrétariat encourage Madagascar, le dernier État membre de la SADC, à ratifier l'accord afin d'assurer une pleine participation régionale et de maximiser les avantages de l'AfCFTA pour tous les États membres.

6 INSTITUTIONS DE LA SADC

Forum parlementaire de la SADC : Le nombre d'États Membres ayant signé l'accord est passé de huit à neuf, comprenant l'Angola, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Zimbabwe. Les signatures de trois quarts des États Membres sont nécessaires pour que l'accord entre en vigueur et pour élaborer le protocole relatif au Parlement de la SADC.

Tribunal administratif de la SADC : Au cours du sixième dialogue judiciaire tenu à Alger (Algérie) en novembre 2023, le Tribunal administratif de la SADC (SADCAT) s'est engagé avec d'autres tribunaux régionaux à améliorer les connaissances des juges en matière de droit administratif international et à promouvoir la visibilité. Le dialogue a mis l'accent sur l'intégration des tribunaux régionaux et internationaux afin de promouvoir un accès équitable à la justice et de transférer les compétences judiciaires. En mars 2024, une affaire était pendante devant le SADCAT.

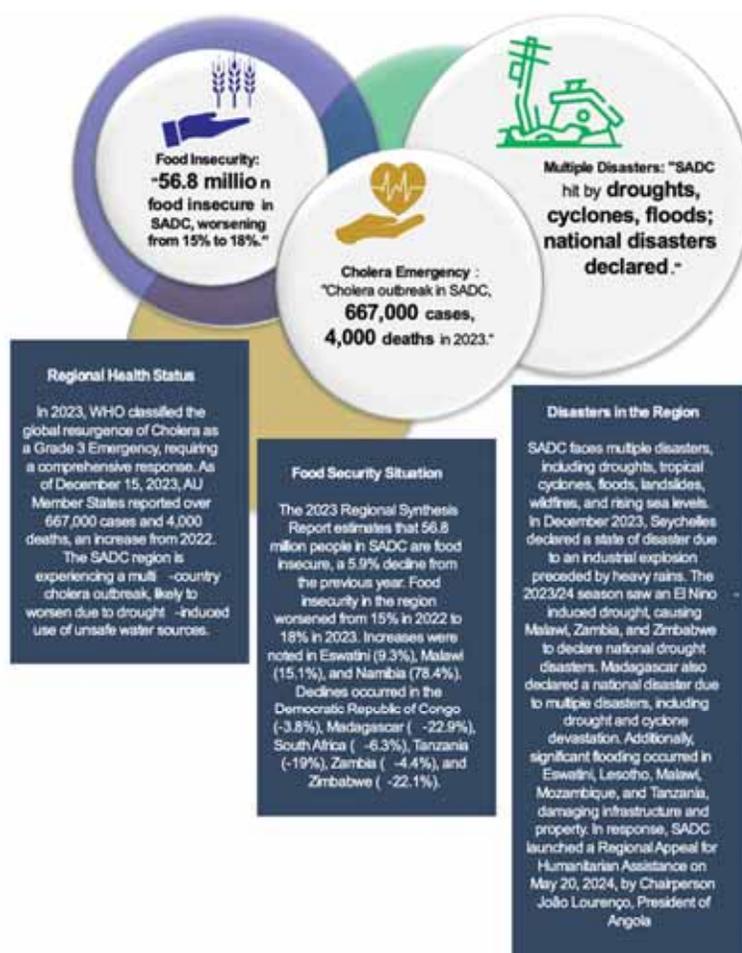
Centre régional de formation au maintien de la paix : Le Centre Régional de Formation au Maintien de la Paix (RPTC) a continué à offrir aux États membres des formations au maintien de la paix conformes aux normes mondiales et régionales. En 2023/24, le RPTC a élaboré son plan stratégique 2023-2027 et formé 544 experts dans le cadre de divers cours, notamment la planification des missions intégrées et la gestion des maladies. Des formations pour les forces régionales de maintien de la paix et les forces de la Mission de soutien de la SADC au Mozambique (SAMIM) sont régulièrement organisées.

Centre régional de lutte contre le terrorisme : Le Centre Régional de Lutte contre le Terrorisme (RCTC) a assisté les États membres dans l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre le terrorisme. Six États membres ont élaboré des stratégies nationales de lutte contre le terrorisme : Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Afrique du Sud et Tanzanie. Le RCTC a également généré des évaluations bihebdomadaires des menaces terroristes et a contribué à l'évaluation annuelle des menaces régionales du Centre régional d'alerte précoce de la SADC.

Représentation permanente de la SADC auprès de l'Union africaine : Le bureau a représenté la SADC auprès de l'Union africaine, s'est engagé dans des dialogues avec des partenaires internationaux et a fourni des mises à jour sur l'agenda continental pour informer la prise de décision de la SADC.

Centre de ressources phylogénétiques de la SADC : Le Centre de Ressources phylogénétiques de la SADC (SPGRC) a continué de promouvoir la duplication et la conservation des ressources génétiques, contribuant ainsi de manière significative à la résilience agricole et à la durabilité dans la région. Toutefois, la caractérisation doit être améliorée afin de maximiser la valeur des ressources génétiques pour les objectifs de développement agricole régional d'ici 2030.

7 QUESTIONS ÉMERGENTES DANS LA RÉGION



8 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport présente une vue d'ensemble des performances de la région SADC en matière d'intégration régionale pour l'année 2023/24 et met en évidence les questions qui requièrent l'attention du Secrétariat et des États membres au cours des six dernières années de la mise en œuvre du RISDP 2020/2030. Les conclusions et recommandations sont résumées ci-dessous.

8.1 Conclusions

Le rapport a révélé que les progrès vers l'intégration régionale dans la SADC continueront d'être négativement affectés par la faible croissance économique et la mauvaise performance d'autres indicateurs macroéconomiques, résultant des effets à long terme de la COVID-19, du changement climatique, et des tensions géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient.

La région a réalisé des progrès modérés dans la mise en œuvre du RISDP 2020-2030 en 2023/24, bien que cette performance soit inférieure à celle des années précédentes.

8.2 Problèmes d'ordre économique

La région fait face à une croissance économique faible, des performances macroéconomiques peu satisfaisantes et une dette publique élevée. Le commerce intrarégional reste faible, avec 18,3 % du commerce total, tandis que le secteur manufacturier stagne avec une VAM de 11,2 % du PIB. L'insécurité alimentaire s'est aggravée, passant de 15 % à 18 % de la population.

8.2.1 Fondements : Paix, sécurité et bonne gouvernance

La région a enregistré de bonnes performances en 2023/24, ce qui représente un bon score constant par rapport à 2022/23. Toutefois, les États membres doivent redoubler d'efforts pour trouver une paix durable en RDC et au Mozambique. Il est également essentiel de s'attaquer à la hausse significative des activités criminelles transfrontalières et d'améliorer le temps de réponse pour déployer la Force en Attente de la SADC dans les conflits armés, les urgences humanitaires et d'autres éléments. Les États membres devraient enquêter sur les causes de la faible participation électorale, intensifier les enquêtes et les poursuites des affaires de corruption, soutenir la représentation et la participation des femmes dans la paix et la sécurité, et aborder la hausse de la traite des êtres humains, des infractions liées aux motos et des stupéfiants.

8.2.2 Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés

Des progrès lents ont été réalisés sous ce pilier. La région continuera à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer le commerce intrarégional, à faire progresser le secteur manufacturier et à remédier aux déséquilibres commerciaux régionaux. Des progrès significatifs sont nécessaires pour améliorer les performances sur les principaux indicateurs de convergence macroéconomique, compte tenu de l'impact négatif sur la croissance de la région. En outre, des stratégies et des investissements sont nécessaires pour s'attaquer à l'aggravation de l'insécurité alimentaire, soutenir le développement du tourisme et mettre en œuvre des interventions robustes en matière de changement climatique.

8.2.3 Pilier II : Développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale

La région doit s'attaquer aux facteurs qui influencent la faible capacité d'exploitation, diversifier de plus en plus le mix énergétique, augmenter l'utilisation et la part des énergies renouvelables dans le mix, et soutenir le développement de projets d'infrastructures régionales dans divers secteurs. Il est également essentiel d'améliorer l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité, y compris le stockage. On ne saurait trop insister sur l'importance des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires et des corridors intelligents pour faciliter le commerce et la circulation des marchandises et des personnes dans la région.

8.2.4 Pilier III : Développement du capital social et humain

La région doit mettre en place des mesures pour prévenir la résurgence du choléra, réduire la prévalence et les décès dus au VIH, à la tuberculose et au paludisme, et atteindre les objectifs convenus. Des stratégies et des ressources sont également nécessaires pour s'attaquer à l'augmentation de la malnutrition, de la maigreur, du retard de croissance, du surpoids et de l'obésité. Le chômage des jeunes et le travail des enfants nécessitent également une attention significative.

8.2.5 Questions transversales

Des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne les questions transversales. Cependant, la performance des États membres en matière de parité hommes-femmes, en particulier la représentation et la participation des femmes dans les postes de leadership et de prise de décision, reste inégale. Les États membres doivent également améliorer le signalement et la poursuite des cas de violence basée sur le genre (VBG) et protéger la faune ainsi que l'économie basée sur la faune.

8.2.6 Mobilisation de ressources

Malgré des progrès louables dans la mobilisation des ressources, un écart important subsiste. Les États membres doivent mettre en œuvre de manière agressive les options de financement innovantes et durables énoncées dans le Cadre de mobilisation des ressources de la SADC, y compris l'opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC.

Globalement, les États membres ont continué à faire preuve d'engagement en faveur de la mise en œuvre du RISDP 2020-2030, malgré l'impact des obstacles socioéconomiques et géopolitiques de ces quatre dernières années. Il est possible de se maintenir sur la bonne voie et d'obtenir les résultats escomptés au cours des six dernières années du RISDP.

8.3 Recommandations

8.3.1 Développement économique

- Mettre en œuvre des mesures ciblées pour réduire les obstacles au commerce et promouvoir le commerce intra-SADC, en visant à augmenter les 18,3 % d'échanges intrarégionaux actuels.
- Accélérer la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation et de la feuille de route 2015-2063 de la SADC, en mettant l'accent sur les chaînes de valeur clés et en promouvant le transfert de technologies dans le but d'augmenter la valeur ajoutée manufacturière (VAM) de 11,2 % actuellement vers l'objectif de 30 % d'ici 2030.
- Renforcer et rendre opérationnel le mécanisme régional existant de coordination des politiques macroéconomiques, en mettant l'accent sur la lutte contre les déséquilibres budgétaires et la viabilité de la dette.
- Créer un climat d'investissement plus attractif pour inverser la baisse des investissements directs étrangers, qui sont passés de 6,4 % en 2021 à 1,5 % en 2022.
- Renforcer la coopération agricole régionale pour remédier à l'aggravation de l'insécurité alimentaire, qui est passée de 15 % en 2022 à 18 % en 2023.

8.3.2 Infrastructure

- Accélérer la mise en œuvre des projets énergétiques régionaux pour combler le déficit de capacité énergétique de 8 441 MW.
- Augmenter les investissements dans les sources d'énergie renouvelables pour porter la part des énergies renouvelables de 38 % à 80 %.
- Poursuivre la mise en œuvre et l'amélioration du plan d'action stratégique régional (PASR) existant pour le développement et la gestion intégrés des ressources en eau afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- Améliorer la connectivité des infrastructures transfrontalières, en mettant l'accent sur les corridors de transport et les réseaux TIC pour soutenir les taux croissants de pénétration mobile et Internet.

8.3.3 Développement social et humain

- Renforcer les systèmes de surveillance et de réponse sanitaires régionaux, en particulier pour les maladies d'origine hydrique comme le choléra, qui a connu une résurgence dans la région.
- Intensifier les programmes de prévention et de traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme qui ont fait leurs preuves, afin de tirer parti des progrès accomplis dans la réduction des taux de prévalence et de mortalité.
- Mettre en œuvre une stratégie régionale globale en matière de nutrition, en se concentrant sur la réduction des taux de retard de croissance par rapport aux 26,6 % actuels et sur la lutte contre l'augmentation des taux d'obésité chez les enfants de moins de cinq ans.
- Améliorer et mettre en œuvre les cadres de politique existants de la SADC pour la promotion de l'emploi des jeunes et l'autonomisation des jeunes, en mettant l'accent sur le développement des compétences et l'esprit d'entrepreneuriat.
- Harmoniser les lois et renforcer les mécanismes d'application pour lutter contre le travail des enfants, qui reste un problème important dans toute la région.

8.3.4 Paix et sécurité

- Intensifier les efforts diplomatiques et le soutien aux processus de paix dans les zones touchées par les conflits, en particulier en RDC et au Mozambique.
- Renforcer la coopération régionale en matière d'application de la loi pour faire face à l'augmentation significative des activités criminelles transfrontalières.
- Mettre en place un mécanisme de réponse rapide pour la Force en attente de la SADC afin d'améliorer les temps de déploiement en cas de conflits armés et d'urgences humanitaires.

8.3.5 Égalité des sexes

- Mettre en œuvre des systèmes de quotas ou d'autres mesures d'action positive pour accroître la représentation politique des femmes.
- Renforcer la mise en œuvre de la stratégie régionale et du cadre d'action existants de la SADC pour lutter contre les Violences Basées sur le Genre (2018-2030), en mettant l'accent sur l'harmonisation des lois entre les États membres et le renforcement des services de soutien coordonnés pour les survivantes de violences basées sur le genre.
- Promouvoir l'autonomisation économique des femmes par le biais de programmes ciblés dans les domaines de l'éducation, de la finance et de l'entrepreneuriat.

8.3.6 Changement climatique et catastrophes :

- Renforcer la mise en œuvre et l'examen périodique de la stratégie et du plan d'action existants de la SADC en matière de changement climatique (2015-2030), en veillant à s'aligner sur les dernières données de la science du climat et sur les accords internationaux pour faire face à la fréquence et à la gravité croissantes des catastrophes liées au climat.
- Créer un fonds régional pour le climat afin de soutenir les projets de renforcement de la résilience.
- Améliorer les systèmes d'alerte précoce et les mécanismes de préparation aux catastrophes afin de mieux répondre à des événements tels que les sécheresses induites par El Niño expérimentées en 2023-24.

8.3.7 Mobilisation de ressources

- Rendre opérationnel le Fonds de développement régional de la SADC en tant que mécanisme de financement durable afin de combler l'important déficit de ressources pour la mise en œuvre des programmes régionaux.
- Explorer des options de financement innovantes, y compris des obligations vertes et des partenariats public-privé, pour compléter les 185 millions de USD mobilisés en 2023-24.

- Renforcer les efforts de mobilisation des ressources nationales, y compris l'amélioration de la collecte des impôts et la gestion des ressources naturelles.

8.3.8 Exécution

- Rationaliser le processus de ratification des accords régionaux, en s'attaquant au retard des protocoles non encore en vigueur (23 sur 58 en 2024).
- Renforcer le rôle des comités nationaux de la SADC dans la coordination et le suivi de la mise en œuvre des engagements régionaux au niveau national.
- Renforcer le rôle des entités nationales de planification de la SADC.
- Développer un système régional complet de collecte et de gestion des données afin de résoudre les limitations de données dans divers secteurs, assurant un suivi et une évaluation plus précis des efforts d'intégration régionale.
- Mettre en place un mécanisme d'examen par les pairs afin de promouvoir les meilleures pratiques et de combler les lacunes de mise en œuvre entre les États membres, en mettant l'accent sur la cohérence des performances dans la mise en œuvre des initiatives régionales.

En relevant ces défis de manière globale et en mettant en œuvre les actions recommandées, la SADC peut accélérer ses progrès vers une intégration régionale plus approfondie et un développement durable. Cela nécessitera un engagement politique soutenu, une coopération régionale renforcée et des approches innovantes pour surmonter les obstacles de longue date et tirer parti des opportunités émergentes.



SADC Secretariat
SADC House, Plot 54385 New CBD
Private Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel: +267 395 1863
E-mail: registry@sadc.int
Website: www.sadc.int